

# Ressources et vulnérabilités du Haut-Rhin

## Panorama & enjeux



Démographie, formation, activités,  
revenus, eau, sol, énergie etc.

## GLOSSAIRE

<b>ADEME</b>	Agence de la <b>T</b> ransition <b>E</b> cologique
<b>AFUT</b>	Agence de fabrique Urbaine et Territoriale
<b>ATMOGE</b>	Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en <b>G</b> rand <b>E</b> st
<b>BEP</b>	Brevet d' <b>E</b> tudes <b>P</b> rofessionnelles
<b>BRGM</b>	Bureau de <b>R</b> echerches <b>G</b> éologiques et <b>M</b> inières
<b>CA</b>	Communauté d' <b>A</b> gglomération
<b>CAC</b>	Communauté d' <b>A</b> gglomération de <b>C</b> olmar
<b>CAP</b>	Certificat d' <b>A</b> ptitude <b>P</b> rofessionnelle
<b>CC</b>	Communauté de <b>C</b> ommunes
<b>CCI</b>	Chambre de <b>C</b> ommerce et d' <b>I</b> ndustrie
<b>CCR</b>	Caisse <b>C</b> entrale de <b>R</b> éassurance
<b>CDI</b>	Contrat à <b>D</b> urée <b>I</b> ndéterminée
<b>CDD</b>	Contrat à <b>D</b> urée <b>D</b> éterminée
<b>CEA</b>	Collectivité <b>E</b> uropéenne d' <b>A</b> lsace
<b>CEREP</b>	Centre d' <b>E</b> tudes et de <b>R</b> echerche sur les <b>Q</b> ualifications
<b>CFE</b>	Contribution <b>F</b> oncière des <b>E</b> ntreprises
<b>CMA</b>	Chambre de <b>M</b> étiers d' <b>A</b> lsace
<b>CO2</b>	Dioxyde de <b>C</b> arbone
<b>CSP</b>	Catégorie <b>S</b> ocio <b>P</b> rofessionnelle
<b>DGCS</b>	Direction <b>G</b> énérale de la <b>C</b> ompétitivité, de l' <b>I</b> ndustrie et des <b>S</b> ervices
<b>DGF</b>	Dotation <b>G</b> lobale de <b>F</b> onctionnement
<b>DREAL</b>	Direction <b>R</b> égionale de l' <b>E</b> nvironnement, de l' <b>A</b> ménagement et du <b>L</b> ogement
<b>EDF</b>	Electricité <b>D</b> e <b>F</b> rance
<b>EHPA</b>	Etablissement d' <b>H</b> ébergement pour <b>P</b> ersonnes <b>A</b> gées
<b>EHPAD</b>	Etablissement d' <b>H</b> ébergement pour <b>P</b> ersonnes <b>A</b> gées <b>D</b> épendantes
<b>ENEDIS</b>	<b>E</b> nergie <b>E</b> t <b>D</b> istribution (ex ERDF)
<b>EPCI</b>	Etablissement <b>P</b> ublic de <b>C</b> oopération <b>I</b> ntercommunale
<b>GES</b>	<b>G</b> az à <b>E</b> ffet de <b>S</b> erre
<b>GRDF</b>	<b>G</b> az <b>R</b> éseau <b>D</b> istribution <b>F</b> rance
<b>GRD Gaz</b>	Gestionnaire du <b>R</b> éseau de <b>D</b> istribution de <b>G</b> az
<b>GW h</b>	Giga <b>W</b> att <b>H</b> eure
<b>ICPE</b>	Installation <b>C</b> lassée pour la <b>P</b> rotection de l' <b>E</b> nvironnement
<b>INSEE</b>	Institut <b>N</b> ational de la <b>S</b> tatistique et des <b>E</b> tudes <b>E</b> conomiques
<b>m2A</b>	<b>M</b> ulhouse <b>A</b> lsace <b>A</b> gglomération
<b>MWh</b>	Méga <b>W</b> att <b>H</b> eure
<b>NAF</b>	Nomenclature des <b>A</b> ctivités <b>F</b> rançaises
<b>OMS</b>	Organisation <b>M</b> ondiale de la <b>S</b> anté
<b>ORE</b>	Agence des <b>O</b> érateurs de <b>R</b> éseaux d' <b>E</b> nergie
<b>PCAET</b>	<b>P</b> lan <b>C</b> limat <b>A</b> ir <b>E</b> nergie <b>T</b> erritorial
<b>PBS</b>	<b>P</b> roduction <b>B</b> rute <b>S</b> tandard
<b>PCB</b>	<b>P</b> oly <b>C</b> hloro <b>B</b> iphényle
<b>PM</b>	<b>P</b> articules fines
<b>RGE</b>	<b>R</b> econnu <b>G</b> arant de l' <b>E</b> nvironnement
<b>RTE</b>	Réseau de <b>T</b> ransport d' <b>E</b> lectricité
<b>SAU</b>	Surface <b>A</b> gricole <b>U</b> tile
<b>SCOT</b>	Schéma de <b>C</b> ohérence <b>T</b> erritoriale
<b>SI</b>	Syndicat <b>I</b> ntercommunal
<b>SIG</b>	Système d' <b>I</b> nformation <b>G</b> éographique
<b>SIRENE</b>	Système Informatisé du <b>R</b> épertoire <b>N</b> ational des <b>E</b> ntreprises et des <b>E</b> tablissements
<b>SIVOM</b>	Syndicat <b>I</b> ntercommunal à <b>V</b> ocations <b>M</b> ultiples
<b>SLA</b>	Saint- <b>L</b> ouis <b>A</b> gglomération
<b>STEP</b>	<b>S</b> tation d' <b>E</b> puration
<b>VA</b>	<b>V</b> aleur <b>A</b> justée
<b>VAPT</b>	<b>V</b> aleur <b>A</b> justée <b>P</b> ar <b>T</b> ête
<b>VUL</b>	<b>V</b> éhicule <b>U</b> tilitaire <b>L</b> éger
<b>ZAN</b>	<b>Z</b> éro <b>A</b> rtificialisation <b>N</b> ette
<b>ZFE-m</b>	<b>Z</b> one à <b>F</b> aibles <b>E</b> missions- <b>m</b> obilité

## À RETENIR

Par définition, tous les territoires **possèdent des ressources**. À des niveaux variés certes, mais qui ont pour point commun de pouvoir **être «gaspillées» par un usage immodéré à court terme** ou, au contraire, être **mises en valeur durablement**.

Au travers des données présentées dans ce document, **quatre bifurcations principales** ont été mises en avant. La situation ne pourra **s'améliorer** que si l'on **emprunte des voies nouvelles**.

### Une bifurcation socio-démographique

Former les populations, fédérer et relier les territoires...

### Une bifurcation climatique

Renforcer les politiques de l'eau, gérer la ressource foncière, intégrer des indicateurs de bien-être...

### Une bifurcation économique

Diversifier les activités, accélérer la décarbonation des entreprises...

### Une bifurcation environnementale

Préserver la ressource en eau et la biodiversité, reconstituer la qualité des sols...

La trajectoire prospective du territoire haut-rhinois devra **intégrer les 4 dimensions** pour être efficace.

À retenir	03
Introduction	06
<b>■ Les ressources humaines et sociales des territoires</b>	
• Démographie	07
La population et son évolution	07
Quelle population à venir?	07
• La formation	10
Un niveau faible...	10
... qui conduit au chômage	10
• Les associations	12
• Les catégories socio-professionnelles	14
Synthèse: quelles vulnérabilités humaines et sociales?	15
<b>■ Les ressources économiques des territoires</b>	
• L'emploi	18
L'emploi salarié privé	18
Les évolutions de l'emploi salarié privé	22
• Les activités	23
Les principales spécialisations économiques	23
Activités présentielle et productives	24
Les grands sites d'activité	25
• Zoom sur les activités du bâtiment	27
Nombre d'artisans/d'artisans du bâtiment	27
Combien d'artisans RGE?	28
Synthèse: quelles vulnérabilités économiques ?	30
<b>■ Les ressources financières et fiscales</b>	
• Les ressources des habitants	32
Les revenus médians	32
Les revenus du 1 <sup>er</sup> décile	32
• La création de richesse	33
• La richesse des EPCI et des communes	35
Le potentiel financier	35
La capacité d'investissement	36
Synthèse: quelles vulnérabilités financières et fiscales ?	37

## ■ Les ressources environnementales des territoires

• Le sol	40
Les usages agricoles	40
La qualité des sols	42
Les usages forestiers	43
Une ressource menacée	43
Les usages économiques de la forêt et du bois	44
L'occupation du sol	45
• L'eau et l'air	46
L'eau, une ressource potentiellement catastrophique	46
L'administration de l'eau	47
La qualité de l'air et de l'eau	47
Les rejets dans l'air	51
Les risques industriels	52
• L'énergie	53
La production d'électricité	53
Quelle autonomie énergétique ?	55
Qui sont les électro-intensifs ?	55
La consommation de gaz	56
Quelles vulnérabilités environnementales ?	57
Conclusion	58
Liste des bases de données mobilisées	60
Index	61
Liste des figures	62
Liste des cartes	63

Ce travail poursuit trois objectifs.

## ■ Fournir une information standardisée et homogène à tous les EPCI du Sud Alsace

Il part du constat que les opérateurs locaux, les agents de développement économique des territoires notamment, n'ont que peu d'informations à leur disposition. Trop souvent, en matière économique, le pilotage se fait « à vue ».

Chacun, en fonction de ses besoins, va rechercher l'information nécessaire. Sur des territoires et des sujets proches, des services différents peuvent avoir des informations différentes, issues de sources différentes...

Dans ces conditions, il est assez difficile de construire une vision d'ensemble, ce qui est d'autant plus dommageable que les intercommunalités du Haut-Rhin forment un ensemble très connecté, avec de très nombreuses interdépendances entre elles.

## ■ L'objectif est aussi de dépasser les indicateurs socio-économiques classiques et de s'ouvrir largement aux indicateurs environnementaux

Il part du constat que, lorsqu'information il y a, elle reste très « classique ». Sont généralement disponibles des données telles que l'évolution de la population, de l'emploi...

Or ces dernières années voire ces derniers mois, de nouvelles préoccupations des décideurs ont émergé, pour lesquelles il est très difficile de trouver les éléments de réponse adéquats. Elles ont trait par exemple aux changements climatiques qui mettent sous tension certaines ressources comme l'eau dont la carence peut mettre en péril la forêt, destabiliser les industries agro-alimentaires (entre autres) ou des services comme la logistique fluviale...

La pandémie de COVID 19 a reposé la question de l'organisation de notre système de santé, dont l'efficacité n'est plus seulement jugée en termes d'éthique (l'accès au soin pour tous), mais en termes de continuité de l'activité économique. La guerre en

Ukraine et l'emballement des prix des énergies obligent à sortir du mythe d'une énergie abondante et peu chère. De fait, nombre d'entreprises qui ne sont pas de grosses consommatrices (au plan national) d'énergie sont tout de même très sensibles à l'énergie.

Comme on le voit au travers de ces quelques exemples, nos systèmes d'information mériteraient d'être rénovés pour intégrer autant que faire se peut ces nouvelles questions posées aux territoires qui se trouvent sinon démunis, du moins vulnérables, face à des aléas nouveaux.

Ainsi, chaque territoire sera mieux en mesure d'apprécier les ressources dont il dispose, en faisant si possible le lien entre des indicateurs apparemment disparates. Ces ressources ont été regroupées en quatre grands groupes :

- Les ressources humaines et sociales des territoires ;
- les ressources économiques des territoires ;
- les ressources financières et fiscales des territoires ;
- les ressources environnementales des territoires.

Dire que les territoires disposent de ressources (et tous les territoires ont des ressources!), revient le plus souvent à y associer des usages. Selon les usages faits, les ressources peuvent être mises, sinon en péril, du moins sous tension.

## ■ Indiquer les vulnérabilités des territoires

Au-delà de fournir un ensemble de données aux intercommunalités, une série de vulnérabilités ont été repérées. L'idéal serait de continuer cette exploration en constituant, à partir d'exemples locaux ou non, un portefeuille de « bonnes pratiques », publiques ou privées, de présenter des exemples (des idées?) d'actions à mener.

Espérons que cette première étape lancera une réflexion sur la façon dont les potentiels des territoires peuvent être mobilisés, sur leurs usages et, au vu des vulnérabilités relevées, sur les actions susceptibles d'être mises en œuvre.

# LES RESSOURCES HUMAINES ET SOCIALES DES TERRITOIRES



## La population et ses évolutions

La population de l'ensemble du département s'élève à **767 086** habitants au recensement de 2019. Trois ensembles spatiaux (Mulhouse, Colmar et Saint Louis) pèsent pour 61% de l'ensemble.

Quatre EPCI ont une taille «intermédiaire» (Sundgau, Guebwiller, Thann-Cernay et Rhin-Brisach) et comptent pour 20% de la population.

Les neuf intercommunalités restantes qui hébergent entre plus ou moins 10M et 20M habitants chacune, représentent les 18% restants. Sont compris parmi ces «petites» intercommunalités, les territoires des vallées vosgiennes où la densité de population est moindre. L'essentiel de la population se concentre donc dans la plaine rhénane.

Les évolutions de la population des EPCI sont également très disparates. Mais une même difficulté à maintenir la population se retrouve dans les vallées vosgiennes. Les Communautés de Val d'Argent, Saint Amarin, Guebwiller, Kayserberg et Munster perdent de la population entre les recensements de 2008 et 2013 puis entre 2013 et 2019.

Les Communautés de Rouffach, Thann-Cernay et Doller et Soultzbach, qui gagnaient en population entre 2008 et 2013, en ont au contraire perdu entre 2013 et 2019. La communauté de Ribeauvillé est la seule à avoir fait le mouvement inverse : elle perdait de la population, mais a réussi à en regagner entre 2013 et 2019.

Au final, seuls 7 EPCI ont gagné de la population continûment depuis 2008. Mais avec, pour certains (Sundgau, Largue, m2A) un net ralentissement de la croissance entre 2013 et 2019.

Une double problématique est donc à l'œuvre. D'un côté, des territoires dont les «ressources humaines» s'appauvrissent ; de l'autre, des territoires comme Colmar et Saint Louis, confrontés au défi de devoir loger une population croissante, ce qui peut s'accompagner de tensions croissantes, voire d'exclusion, sur le marché du logement.

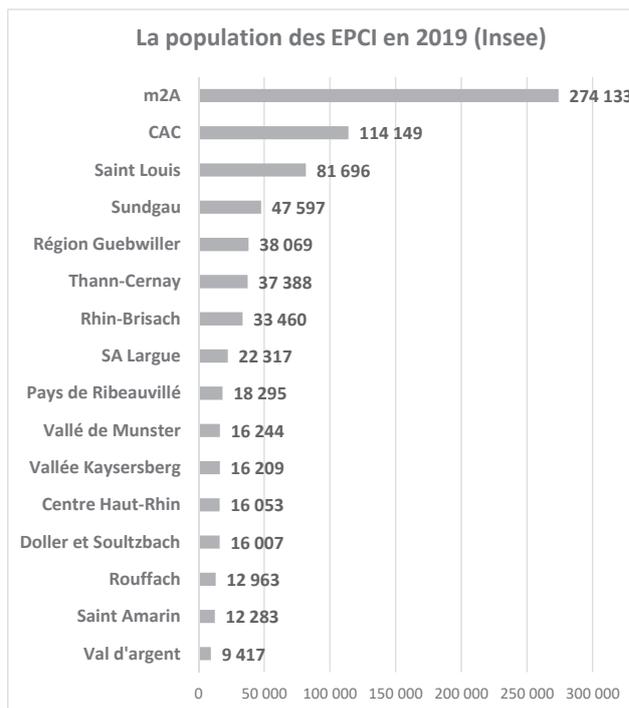
## Quelle population à l'avenir ?

Il est probable que ces mouvements de population vont s'amplifier dans les décennies à venir. L'INSEE table ainsi sur une perte de 104 000 habitants à l'horizon 2070 pour le département du Haut-Rhin.

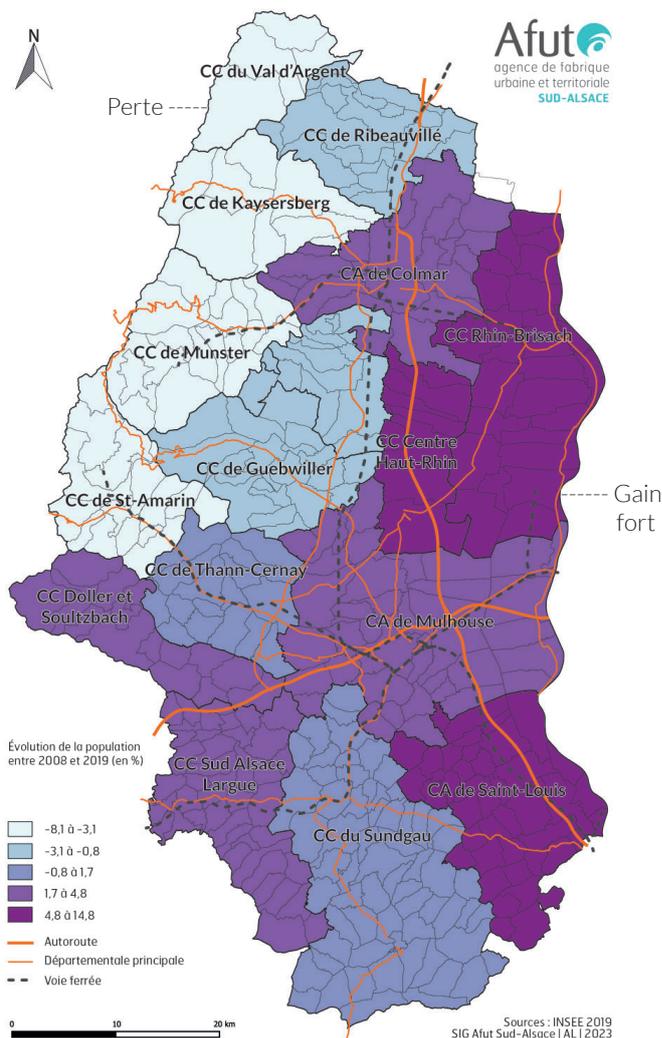
Au-delà du volume, c'est l'évolution de la «qualité» de la population qui interroge.

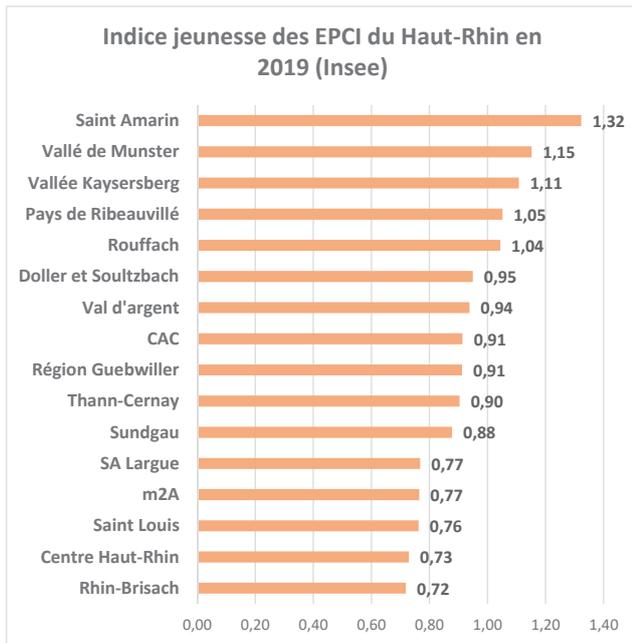
D'ores et déjà, 5 EPCI ont un indice jeunesse supérieur à 1. Ce qui signifie que le nombre de personnes de plus de 65 ans y est supérieur au nombre de jeunes de moins de 20 ans.

Ce mouvement va s'amplifier et l'âge moyen de la population du département va passer de 41,5 ans à 49,8 ans ; un tiers de la population aura alors plus de 65 ans.

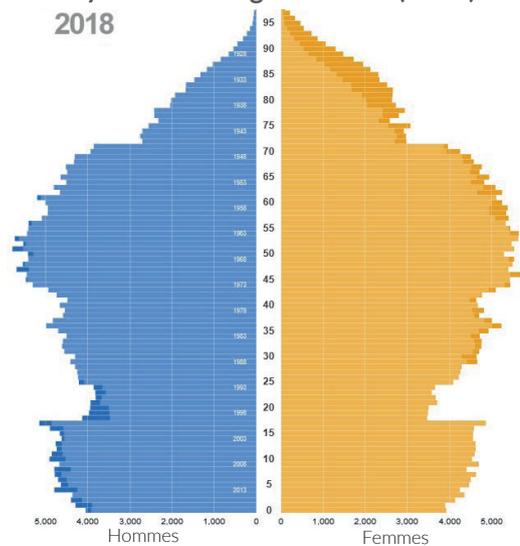


## Evolution de la population entre 2008 et 2019 (Insee)

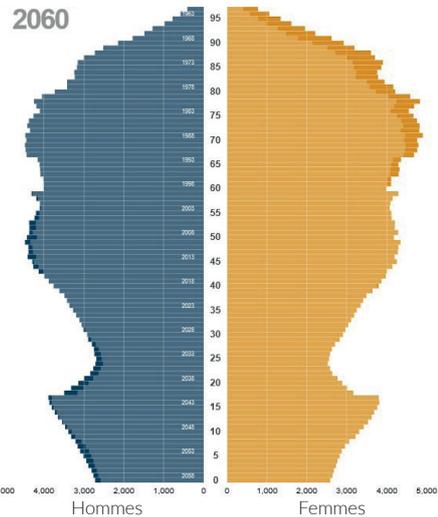




Pyramide des âges en 2018 (Insee)  
2018



Pyramide des âges en 2060 (Insee)



Les projections de population montrent ainsi une pyramide des âges qui se rétrécit à la base (les plus jeunes) et qui s'élargit à son sommet. Ce qui pose bien sûr de nombreux problèmes :

- Quelle prise en charge des besoins spécifiques aux populations vieillissantes ?
- Quelle capacité productive des territoires si la population en âge de travailler se réduit ?
- Comment gérer des équipements publics (des écoles par exemple) devenues sur-dimensionnées ?

Pour l'heure, nous savons :

- que les capacités d'accueil des personnes âgées (EHPA, EHPAD, Résidences autonomie, Centre de séjours longue durée, y compris accueil de jour) s'élèvent à 8 543 places dans le Haut-Rhin ;
- que ces capacités font peu appel à l'initiative privée commerciale (658 places). Il y a donc eu un investissement conséquent des collectivités pour créer ces capacités d'accueil ;
- que les capacités d'accueil des personnes âgées sont strictement proportionnelles au nombre de personnes âgées de plus de 65 ans résidant dans les EPCI.

**Cependant, ces données ne nous informent en rien sur le fait que ces capacités correspondent aux besoins réels des territoires d'une part ; qu'elles seront adaptées au vieillissement accéléré de la population dans les décennie à venir d'autre part.**

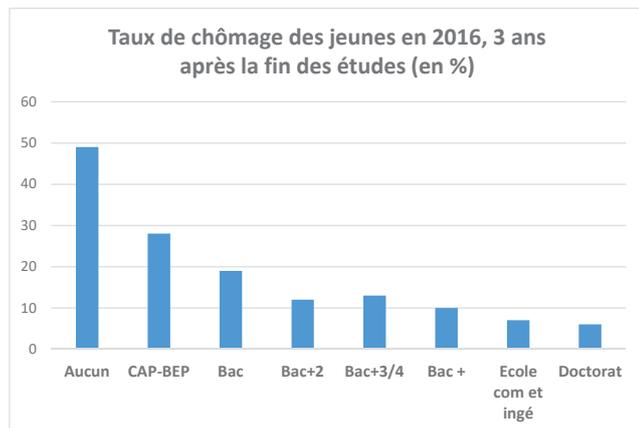
**Nota bene :** comme les données sont présentées à l'échelle des EPCI, les communes qui intègrent une intercommunalité du Bas-Rhin ne sont pas comprises dans les données présentées

Capacité d'accueil des personnes âgées (Finess)

	Capacité
CC de Rouffach	105
CC Centre Haut-Rhin	134
CC Doller et Soultzbach	155
CC de Saint Amarin	207
CC Rhin-Brisach	235
CC de Munster	238
CC Sud Alsace Largue	245
CC de Val d'argent	268
CC de Ribeauvillé	347
CC de Kaysersberg	368
CC de Guebwiller	398
CC de Than-Cernay	401
CC du Sundgau	445
CA de Saint Louis	509
CA de Colmar	1 344
CA de Mulhouse	3 144
<b>Total général</b>	<b>8 543</b>

## Un niveau de formation faible...

Certains peuvent le regretter mais c'est un fait : les chances d'insertion professionnelle des jeunes croissent avec leur niveau de diplôme. Non seulement les chances d'accéder à l'emploi croissent avec le niveau de diplôme, mais la qualité de l'emploi obtenue (CDI ou CDD par exemple) croit avec le niveau de diplôme.

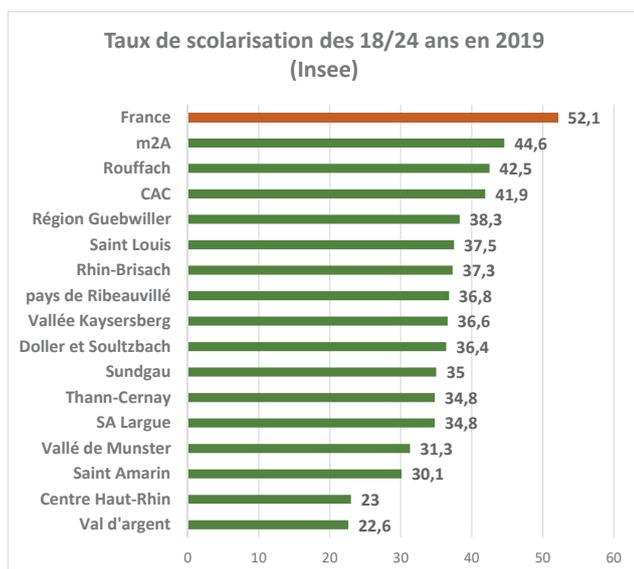


Source CEREQ, enquête auprès des jeunes 2016

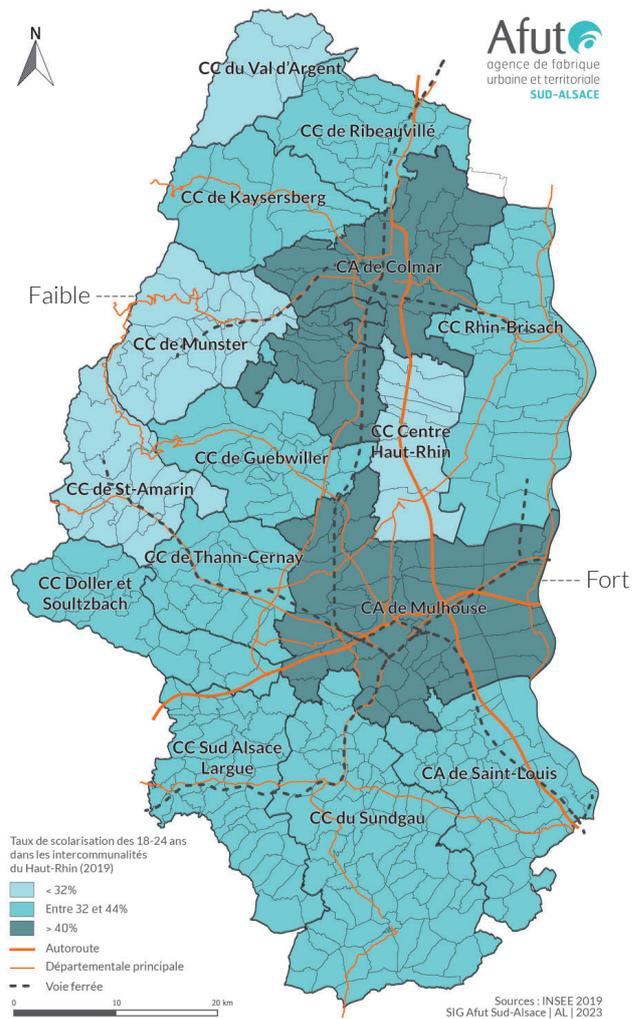
Le niveau de technicité des emplois et le degré d'exigence des entreprises s'accroissent. La formation des jeunes est donc un enjeu majeur sur le territoire, a fortiori si l'objectif est de maintenir ou d'attirer un tissu d'entreprises de moyennes ou de hautes technologies.

La génération précédente arrivait sur le marché du travail armée, bien plus que l'ensemble des Français, d'un CAP/BEP. De ce fait, la part des sans diplôme (professionnel) dans la population est un peu plus faible localement (25,6%) qu'en France (27,4%). Le problème est que leurs enfants s'en sont tenus à ce même niveau de formation.

Le taux de scolarisation des jeunes de 18 à 24 ans (ce qui correspond à peu près à un premier et second cycles universitaires) est globalement très faible.



## Taux de scolarisation des 18-24 ans en 2019 (Insee)



Même m2A qui, de tous les EPCI du Haut-Rhin, a le plus fort taux de scolarisation, accuse un «déficit» de 7,5 points par rapport au taux national de scolarisation de ces jeunes.

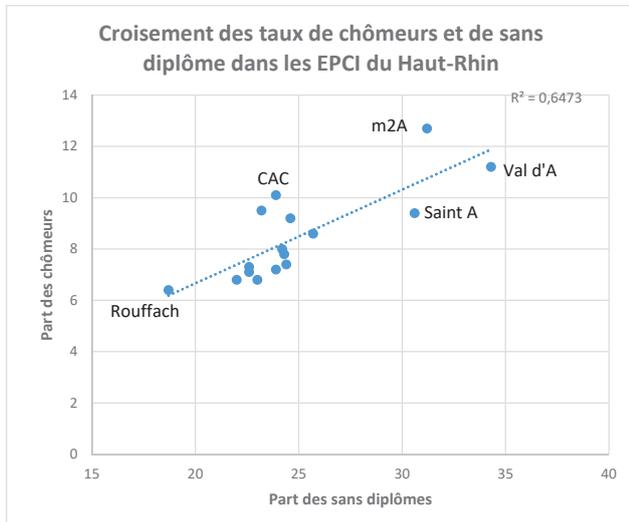
La disponibilité d'emplois (Centre du Haut-Rhin), la proximité de la Suisse (Largue et Sundgau) et de ses emplois peu qualifiés mais bien rémunérés, un certain découragement (Val d'Argent) peuvent en partie expliquer ce sous-investissement dans la formation des jeunes.

A contrario, la difficulté d'accéder à l'emploi dans les grandes agglomérations comme Mulhouse au taux de chômage plus important, la présence plus forte des cadres et professions intermédiaires dans les grandes villes et la tertiarisation des emplois qu'on y constate peuvent expliquer que les jeunes poursuivent plus leur scolarité post-Bac dans ces villes, à l'exception de Saint Louis, dans l'orbite Suisse.

Mais cela ne va pas sans poser un double problème : d'accès à l'emploi pour les jeunes non diplômés et d'attractivité pour des entreprises en recherche de main d'œuvre hautement qualifiée.

## ..Qui conduit au chômage

D'ores et déjà un lien entre niveau de formation de la population et chômage est constaté au niveau des EPCI : plus la part des personnes sans diplôme est élevée, plus la part des chômeurs est élevée.



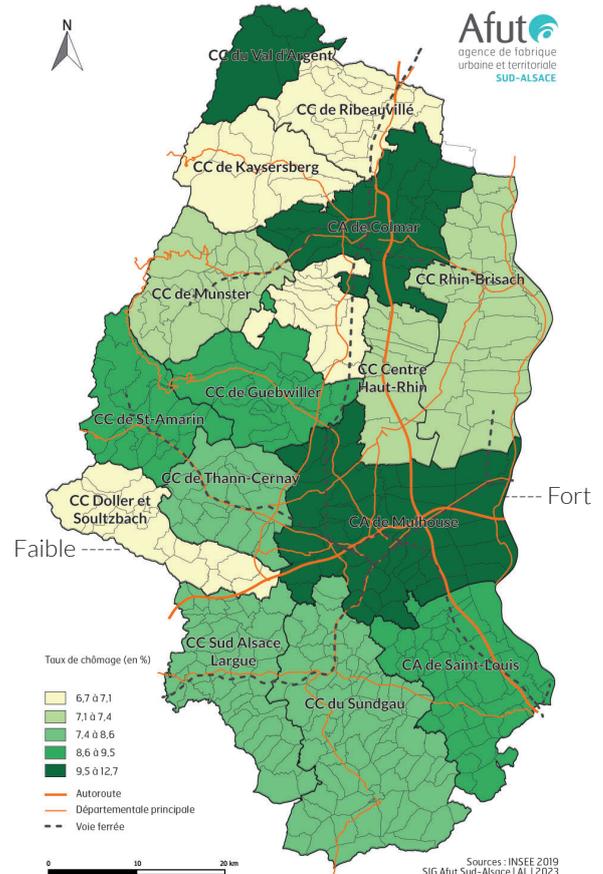
Cela concerne au premier plan les ouvriers qui sont nombreux à n'avoir pas de diplôme et qui doivent faire face à la raréfaction des emplois industriels sur le territoire.

A ces chômeurs, il faut ajouter une partie non négligeable des « autres sans activité professionnelle », soit des personnes qui ne sont ni en formation, ni en emploi, ni en pré-retraite. Ces personnes forment le « halo » autour du chômage qui peut être très important<sup>1</sup>.

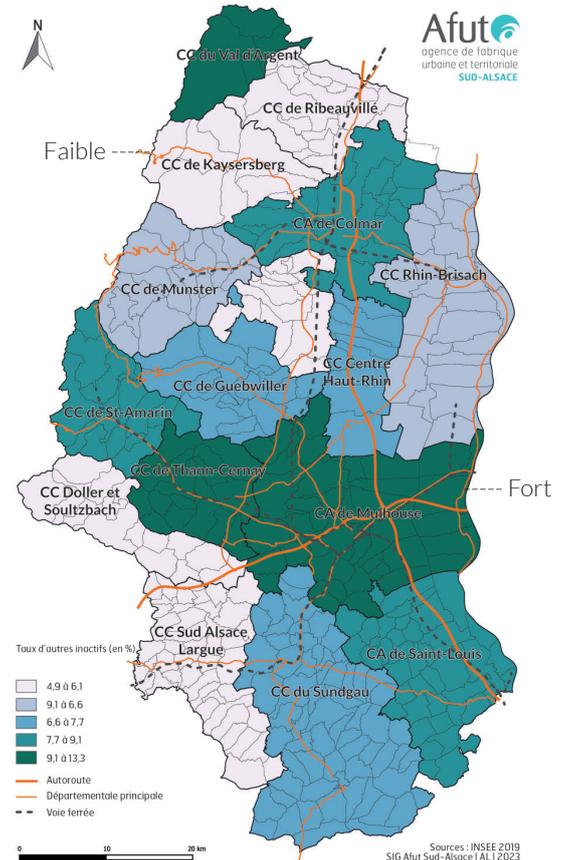
Les difficultés que rencontrent ces personnes peu formées à s'insérer professionnellement se renforcent encore lorsqu'elles sont peu mobiles ou que les solutions de garde d'enfants sont insuffisantes (familles mono-parentales notamment).

1) Voir AFUT, *Marchés locaux du travail dans le Haut-Rhin, quelles mobilités spatiales et statutaires ?*, 2022

## Taux de chômage en 2019 (Insee)



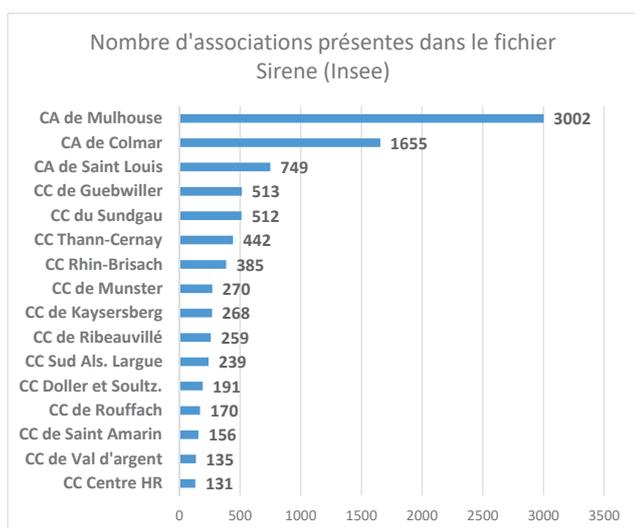
## Taux d'autres inactifs en 2019 (Insee)



# LES ASSOCIATIONS

Les associations peuvent être des supplétives des pouvoirs publics locaux, mais aussi pur produit du dynamisme local conduisant au désir de mener des actions collectives.

Logiquement, le nombre d'associations varie en fonction du nombre d'habitants. Les agglomérations les plus peuplées ont un plus grand nombre d'associations que les autres.

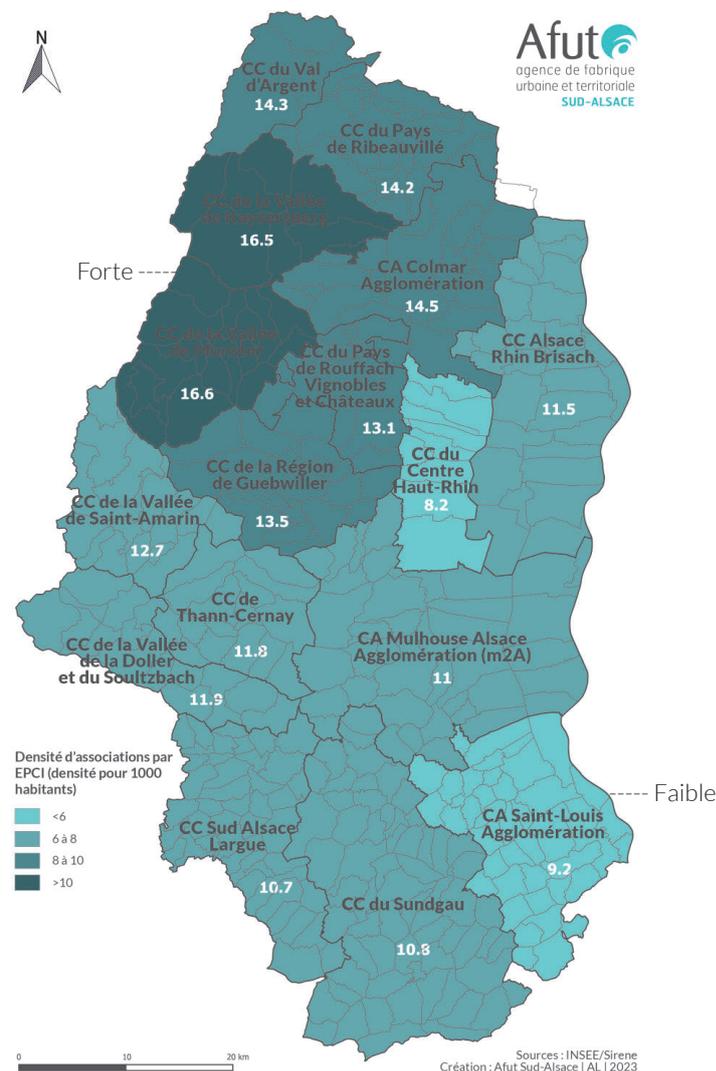


Toutefois, ce nombre d'associations, rapporté au nombre d'habitants fait apparaître des densité d'associations pour 1 000 habitants très différentes. Il est clair, sur la carte, que les EPCI du quart nord ouest ont des densités bien plus élevées que les autres, bien supérieures à la moyenne (11,9 pour 1000 habitants). A contrario, deux EPCI se distinguent (Centre du Haut-Rhin et Agglomération de Saint Louis) par des densités particulièrement faibles.

Il est très difficile de préciser quelles sont les activités de ces associations. Sur les 9 083 associations répertoriées, à peu près la moitié ont des activités mixtes, de telle sorte qu'on ne peut leur attribuer un code d'activité précis. Tout au plus dans ces conditions peut-on noter deux différences notables:

- Dans les Communautés de Munster, Val d'argent, Sud Alsace Largue, la part des associations consacrées à l'éducation est bien plus faible que dans les autres. C'est d'autant plus surprenant que ces territoires sont caractérisés par des taux de scolarisation bas.
- Dans celles de Colmar, Kaysersberg et Munster, la part des associations consacrées aux loisirs et activités récréatives est bien plus faible que dans les autres EPCI.
- Dans les Communautés de Saint Amarin, Val d'Argent, Doller, Sundgau et Rhin Brisach, c'est la part des associations consacrées à l'action sociale qui est sensiblement plus faible que dans les autres EPCI. Si cette situation se comprend assez aisément pour les trois derniers EPCI,

## Densité d'associations pour 1 000 hab en 2023 (Insee)

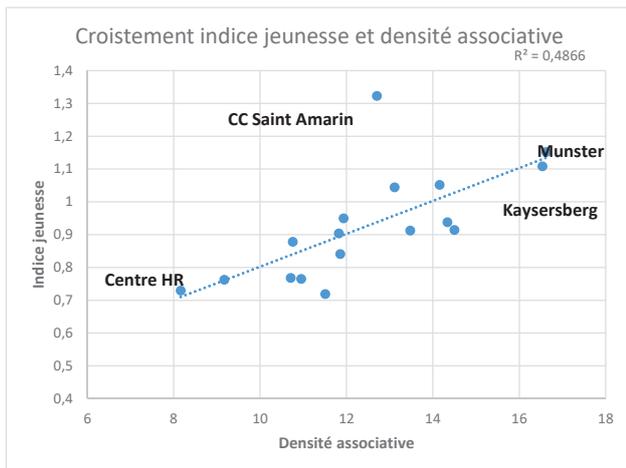


à la population plutôt riche, elle est paradoxale pour les deux premiers.

En la matière il faut se garder des déterminismes simplistes : il n'y a pas de corrélation significative entre la densité associative et la part des CSP+ (cadres et professions intermédiaires) dans la population, ni entre la médiane des revenus et la densité associative. Ainsi, la Communauté de Kaysersberg qui a peu ou prou le même revenu médian que celle de Centre du Haut-Rhin, a-t-elle une densité associative deux fois supérieure à cette dernière.

C'est le rapport entre le nombre de jeunes et le nombre de personnes «âgées» qui explique en grande partie (mais ce n'est sans doute pas le seul facteur explicatif) la densité associative des EPCI.

Plus l'indice jeunesse est élevé, signant une faible part de jeunes, plus la densité associative est forte. Les personnes d'un certain âge s'impliquent plus dans le monde associatif, d'autant que retraitées, elles disposent de temps.



Le coefficient de corrélation ( $r^2$ ) passe à 0.75 quand on ôte le cas de Saint Amarin, atypique en ceci qu'il y a une population fortement vieillissante, mais une densité associative «dans la moyenne»

Par contre, les croisements statistiques réalisés ne mettent pas en lumière de lien entre la part des classes d'âge dans la population et l'activité des associations. Cela vient de ce que la nomenclature s'appuie sur des activités et non des publics : une association développant des activités récréatives par exemple peut s'adresser aussi bien aux plus jeunes qu'à un public plus âgé.

Tout au plus peut-on noter une petite tendance pas très significative au plan statistique à avoir plus d'associations à but économique ou politique (syndicats, corporations, organisations professionnelles sous statut associatif) quand la part des plus âgés augmente. Mais ce type d'associations ne représente qu'une très faible part (8.5%) du total des associations.

De même, il existe une légère tendance à une réduction de la part des associations multi-activités au fur et à mesure que la part des personnes âgées augmente.

**Le risque est que les associations présentes et les activités qu'elles développent ne représentent que peu les préoccupations des publics jeunes ou jeunes actifs.**

# LES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

La composition sociale des territoires n'est pas homogène et les différentes CSP ne se distribuent pas aléatoirement sur le territoire. Il y a des «territoires cadres» et des «territoires ouvriers».

Pour approcher la réalité de ces regroupements socio-spatiaux, un indice de mixité sociale a été calculé. Plus le score est élevé, moins le territoire est mixte.

Ces scores vont de 3 pour l'agglomération mulhousienne, à 25 pour la CC de Rouffach. Cette dernière est essentiellement peuplée d'agriculteurs, de chefs d'entreprises, de cadres et professions intermédiaires.

La résultante logique en est que les catégories ouvriers et employés sont très largement sous-représentés. Elles représentent 55% des actifs du Haut-Rhin pour seulement 42% dans la Communauté.

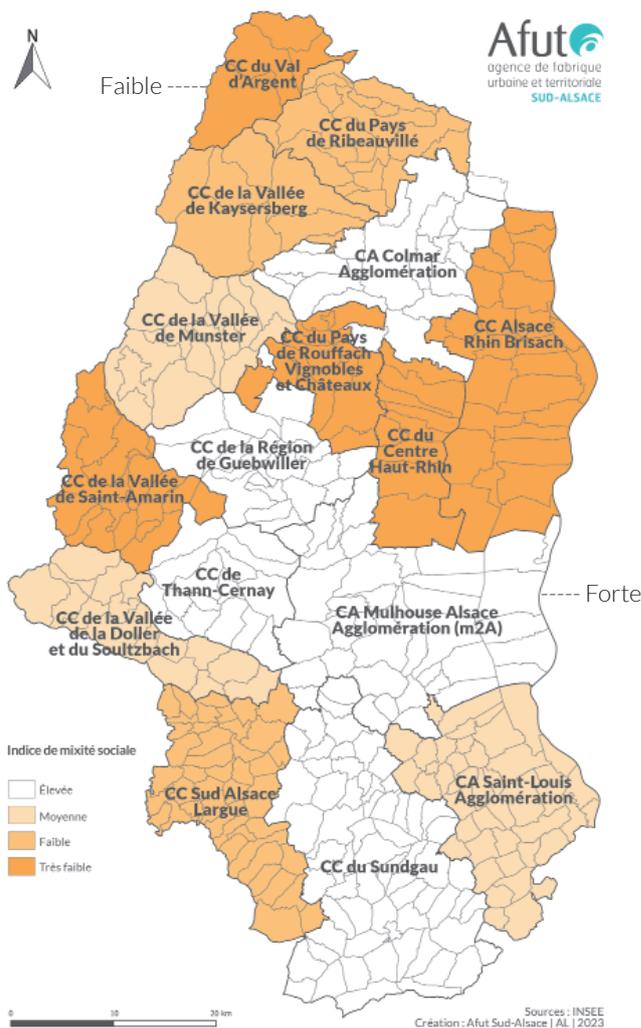
A l'opposé, on trouve des territoires où les ouvriers sont fortement sur-représentés. Par exemple, dans la CC de Saint Amarin, les ouvriers représentent 36% de la population active (27% dans le département). Et les cadres et professions intermédiaires sont massivement sous-représentés : ils représentent 28% de la population active, pour 39% au plan départemental.

Ces «spécialisations» sociales territoriales créent une série de distorsions dans les ressources mobilisables par les territoires. Un public ayant plus de ressources financières est plus autonome et mobile, moins menacé par le chômage.

Du côté des collectivités, les capacités contributives des cadres et professions intermédiaires sont plus fortes, alors que les besoins sont moindres que ceux d'un public plus fragile.

Enfin, la composition sociale de la population a une incidence sur les ressources cognitives localement disponibles, certaines catégories étant plus désireuses de changement, d'autres se faisant plus volontiers fatalistes.

Indice de mixité sociale dans les EPCI



L'indice de mixité est calculé en rapportant la part de chaque CSP dans la population d'un EPCI à leur part dans le département. L'écart entre les deux est exprimé en valeur absolue. La somme des écarts constitue le «score» de chaque EPCI.

## Quelles CSP sont sur-représentées dans les EPCI?

Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entrep	Cadres, prof intellec sup	Profession intermédiaires	Employés	Ouvriers
CC de Kaysersberg	CC de Kaysersberg	CA de Colmar	CC Centre HR	CA de Colmar	CC de Saint Amarin
CC de Munster	CC de Munster	CA de Saint Louis	CC de Guebwiller	CC Centre HR	CC de Val d'argent
CC de Ribeauvillé	CC de Ribeauvillé	CC de Rouffach	CC de Rouffach		CC Doller et Soultz.
CC de Rouffach	CC de Rouffach		CC Thann-Cernay		CC du Sundgau
CC de Val d'argent	CC de Saint Amarin		CC Doller et Soultz.		CC Rhin-Brisach
			CC du Sundgau		CC Sud Alace Largue
			CC Rhin-Brisach		

Lecture : dans la CC de Kaysersberg, les agriculteurs et les artisans, commerçants, chefs d'entreprise sont sur représentés par rapport au poids de ces CSP dans le département. (Avec un écart de plus de 1 point entre la valeur de l'EPCI et la valeur départementale). La CA de Mulhouse n'apparaît pas car aucune CSP n'y est sur-représentée.

# QUELLES VULNERABILITES HUMAINES ET SOCIALES ?

Ces quelques données permettent de repérer plusieurs potentielles vulnérabilités des territoires. Elles sont de 4 ordres.

## ■ Des vulnérabilités économiques

- Peuvent être induites par le vieillissement de la population. Ce processus peut conduire à terme à des pénuries de main d'œuvre. La part de plus en plus faible des jeunes n'est sans doute pas un gage de dynamisme territorial.
- Par ailleurs, le faible niveau de formation des jeunes fait que les entreprises peuvent rencontrer des difficultés à recruter de la main d'œuvre qualifiée.
- L'absence ou la faible qualification des actifs peut aller à l'encontre de l'attractivité économique des territoires. Dans ce cas, le tissu économique ne se renouvelle pas et se trouve de facto fragilisé.
- Qui dit faible qualification dit aussi vulnérabilité plus forte de la population face au chômage et à l'inactivité, a fortiori si les personnes sont peu mobiles, par manque de moyens ou par inexistence de moyens de transport autres qu'automobiles.

## ■ Des vulnérabilités sociales

- Quelques intercommunalités connaissent un fort dynamisme démographique. De surcroît, certaines ont une faible dynamique de construction. Conséquence : les prix de l'immobilier s'envolent. Cela peut créer des effets d'éviction, une partie de la population ne trouvant plus à se loger. Elle peut être conduite à se loger loin des villes attractives, ce qui pose là aussi des problèmes de mobilité.

Va également se poser le problème des disponibilités foncières, dans le cadre de la loi ZAN : zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050. Il est sans doute urgent de repenser les SCoT pour gérer au mieux le foncier disponible et prévoir en conséquence les transports en commun, les axes piétons et cyclistes...

- La croissance des températures et la durée des pics de chaleur fragilisent les personnes âgées et les jeunes enfants notamment. Il convient là aussi de repenser l'urbanisme local pour désimpermeabiliser autant que faire se peut les espaces, créer des îlots de fraîcheur etc.

- De nouveaux équipements pourraient devenir nécessaires à terme (climatisation des écoles par exemple), sauf à développer dès à présent des solutions constructives et urbanistiques nouvelles pour assurer le «confort d'été».

## ■ Des vulnérabilités financières

- Qui peuvent être liées à l'entretien d'équipements surdimensionnés. On pense tout particulièrement aux écoles. C'est un problème récurrent dans les territoires qui «rétrécissent». L'une des solutions est de mutualiser ces équipements lorsque c'est possible.
- Les communes et intercommunalités vont, en parallèle, devoir ajuster les moyens consacrés aux personnes âgées et à leur hébergement, aux écoles...

## ■ Des vulnérabilités politiques

- On a constaté une forte baisse de l'emploi industriel dans de nombreux EPCI qui n'a pas toujours (loin s'en faut) été compensée par la croissance des effectifs dans des activités de services. Quand bien même, la qualification des personnes issues de l'industrie n'était pas forcément adaptée à ces emplois nouveaux. De ces situations peuvent naître des formes «d'abattement», tel que peu de personnes se mobilisent pour faire vivre le territoire et des formes de pensées extrêmes, radicales, loin de l'idéal démocratique.
- Un tissu associatif qui ne correspond pas forcément aux préoccupations majeures du territoire, avec des «aspirations» qui peuvent ne pas trouver à s'exprimer.
- Et ce d'autant plus que certains EPCI ont une composition sociale peu mixte, qui favorise l'entre-soi, les plus aisés d'un côté, les moins aisés d'un autre.



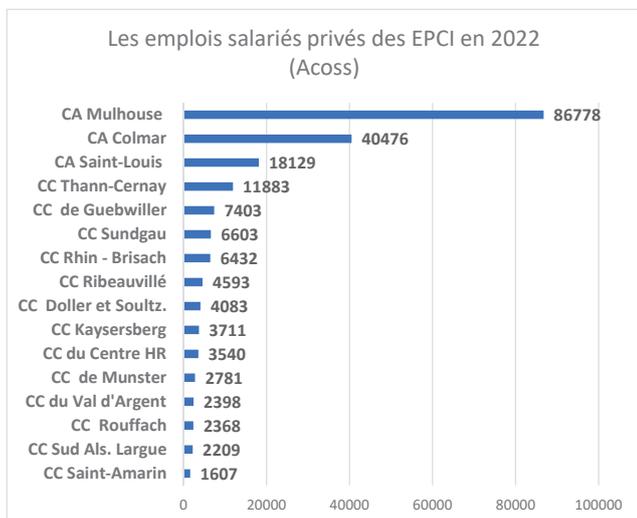
# LES RESSOURCES ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES



# L'EMPLOI

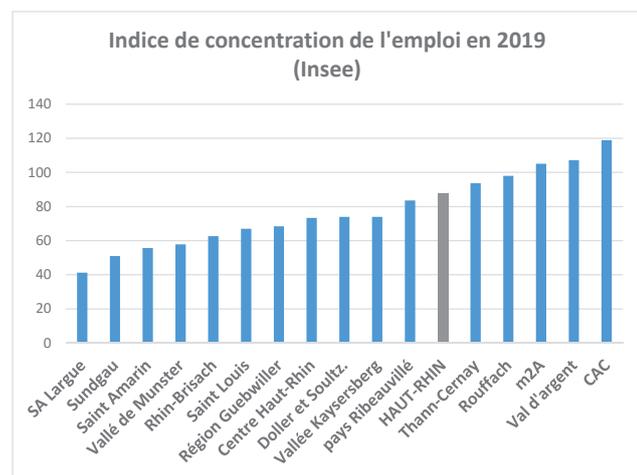
## L'emploi salarié privé

Fin 2022, le département comptait **204 994** emplois de droit privé. A l'image de la population des territoires, il est très inégalement réparti au plan spatial.



Quatre EPCI offrent plus de 10M emplois et en cumulent plus de 157M, soit 77% du total. Mais ils ne représentent approximativement que 66% de la population. Dit autrement, les EPCI qui représentent 34% de la population n'hébergent que 23% des emplois.

L'INSEE calcule un indicateur de concentration de l'emploi qui représente le ratio entre les actifs d'un territoire et le nombre d'emplois qu'il offre.



Seuls trois EPCI (m2A, CAC, CC du Val d'argent) ont un indice supérieur à 100. Ils offrent donc plus d'emplois qu'ils n'ont d'actifs. Mais certains territoires comme la Communauté de la Largue ou du Sundgau ont deux fois plus d'actifs que d'emplois.

Que l'emploi soit concentré ici ou là ne pose pas en soit de problème. Mais **cette répartition spatiale suppose une grande mobilité des salariés** qui doivent quitter

Structures d'accueil de la petite enfance	
CC de Rouffach	2
CC Centre Haut-Rhin	3
CC Doller et Soultzbach	4
CC de Saint Amarin	2
CC Rhin-Brisach	8
CC de Munster	3
CC Sud Alsace Largue	2
CC de Val d'argent	3
CC de Ribeauvillé	4
CC de Kayersberg	6
CC de Guebwiller	9
CC de Thann-Cernay	6
CC du Sundgau	10
CA de Saint Louis	31
CA de Colmar	38
CA de Mulhouse	56
<b>Total général</b>	<b>187</b>

Il s'agit des crèches, micro-crèches, crèches familiales et jardins d'enfants. Source CeA, août 2023

leurs lieux de résidence pour rejoindre chaque jour leurs lieux de travail. Les salariés doivent donc avoir accès à des moyens de mobilité, personnels ou collectifs, des modes de garde adaptés pour leurs enfants etc. Il n'est pas certain que ces conditions soient parfaitement remplies sur tous les territoires.

En effet, le relevé des centres d'accueil des jeunes enfants montre que certains EPCI n'ont qu'un très faible nombre de structures. Sur des territoires assez étendus, cela peut poser des problèmes d'accessibilité.

Quant à la carte des dessertes ferrées, elle indique clairement que si les habitants du centre de la plaine du Rhin sont assez bien desservis, il en va tout autrement des habitants des vallées vosgiennes (hors vallées de la Thur et Munster), du sud Sundgau et du bord du Rhin.

Le résultat en est qu'une grande partie des naveteurs utilisent leur véhicule personnel pour se rendre au travail. Ce qui induit des coûts environnementaux (pollution, émissions de GES...), des coûts sociaux liés à l'accidentalité, des coûts financiers liés à l'usage des véhicules. Ce qui explique qu'il y a un lien statistique robuste entre le taux de motorisation des ménages et le chômage et l'inactivité. Faute de pouvoir être motorisés, la probabilité pour que les habitants les plus éloignés spatialement de l'emploi soient au chômage ou en inactivité est forte.

**Les évolutions législatives en cours risquent de renforcer les difficultés d'accès à l'emploi.**

En effet, le législateur a introduit l'obligation d'instaurer des Zones à Faibles Emissions (ZFE) dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants. Celle de Mulhouse

est donc concernée. Même si les dispositions en vigueur vont être assouplies, il n'en reste pas moins que les véhicules les plus polluants vont y être progressivement interdits d'usage.

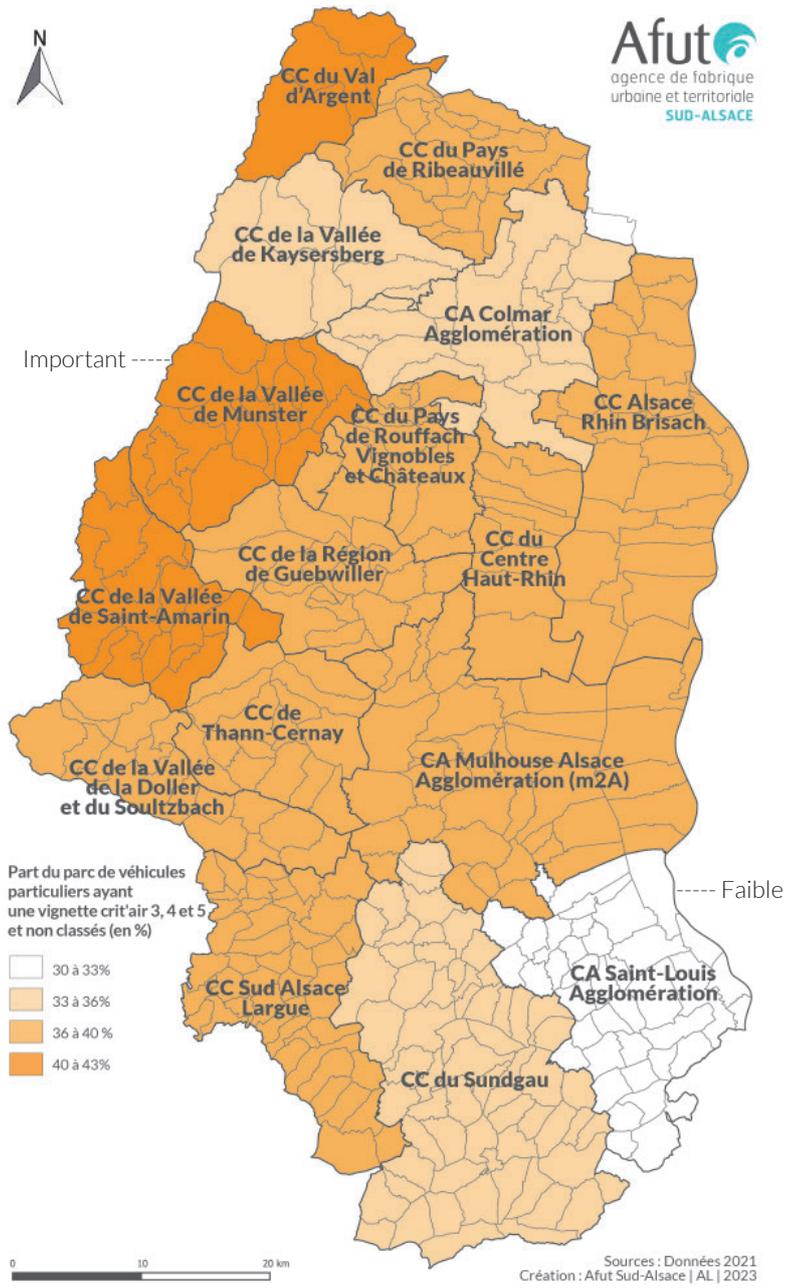
Cela va poser des problèmes aux propriétaires de véhicules anciens habitant dans l'agglomération mulhousienne, mais aussi aux habitants des EPCI proches dont une bonne partie vient travailler dans l'agglomération mulhousienne.

C'est particulièrement le cas des naveteurs venant des Communautés de la vallée de Saint Amarin et de la vallée de Munster, dont une bonne partie a un véhicule ancien.

Au-delà des salariés, la question va également se poser à terme pour les professionnels, extérieurs à l'agglomération mais qui viennent y travailler fréquemment. Ils possèdent souvent des véhicules diesel, anciens, difficilement remplaçables par des véhicules «bas carbone», électriques ou à l'hydrogène.

Les vignettes Crit'air prennent en compte l'âge du véhicule et son type de motorisation. Les Crit'Air 5,4,3, sont les plus polluants qui seront en 1<sup>er</sup> visés. Pour tout savoir (ou presque) sur la ZFE voir Afut Sud Alsace, Atlas ZFE, 2022.

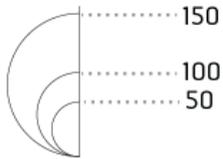
### Parc de véhicules particuliers classés 5,4 et 3



## Offre Trains Express Régionaux

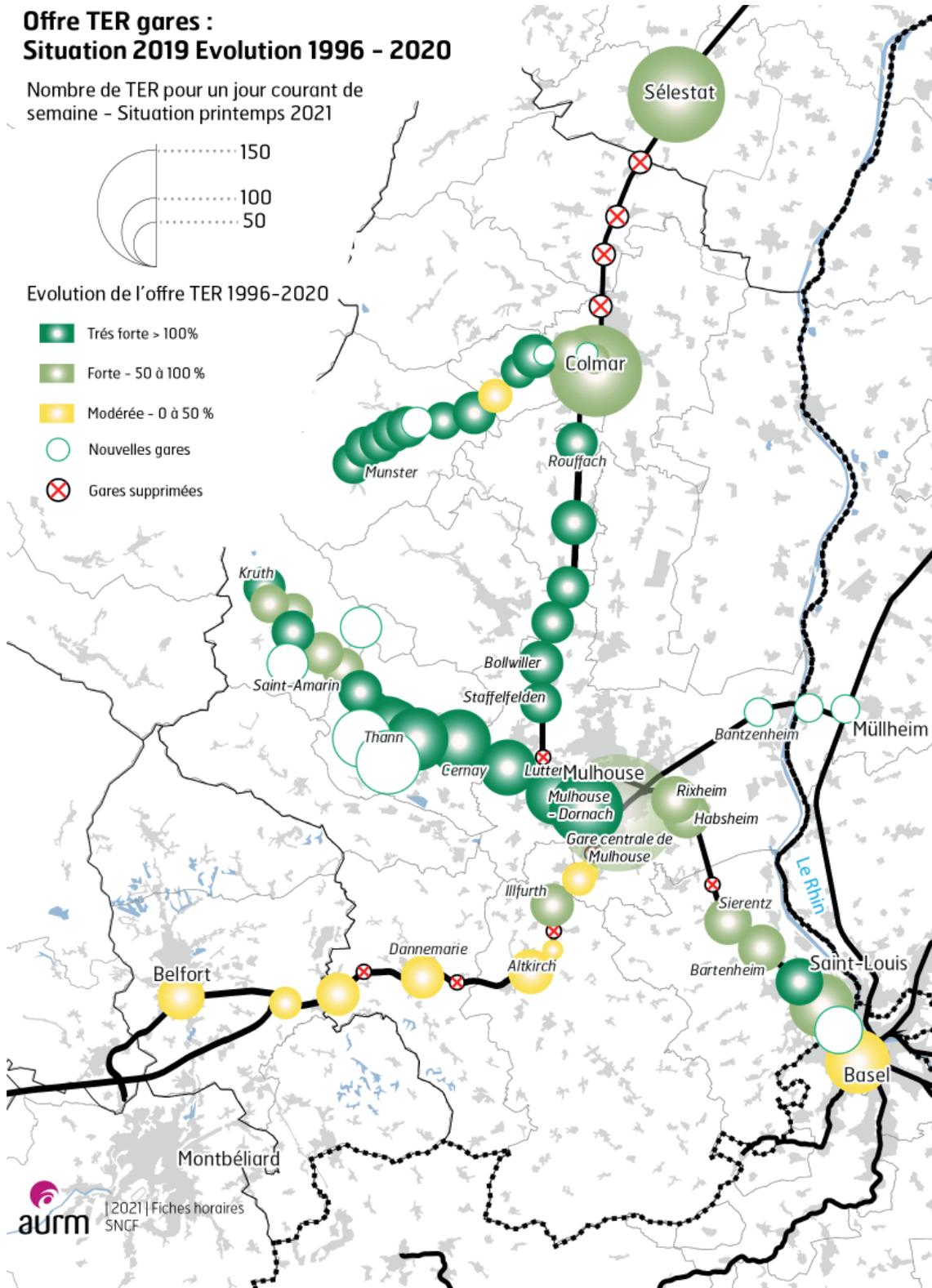
### Offre TER gares : Situation 2019 Evolution 1996 - 2020

Nombre de TER pour un jour courant de semaine - Situation printemps 2021



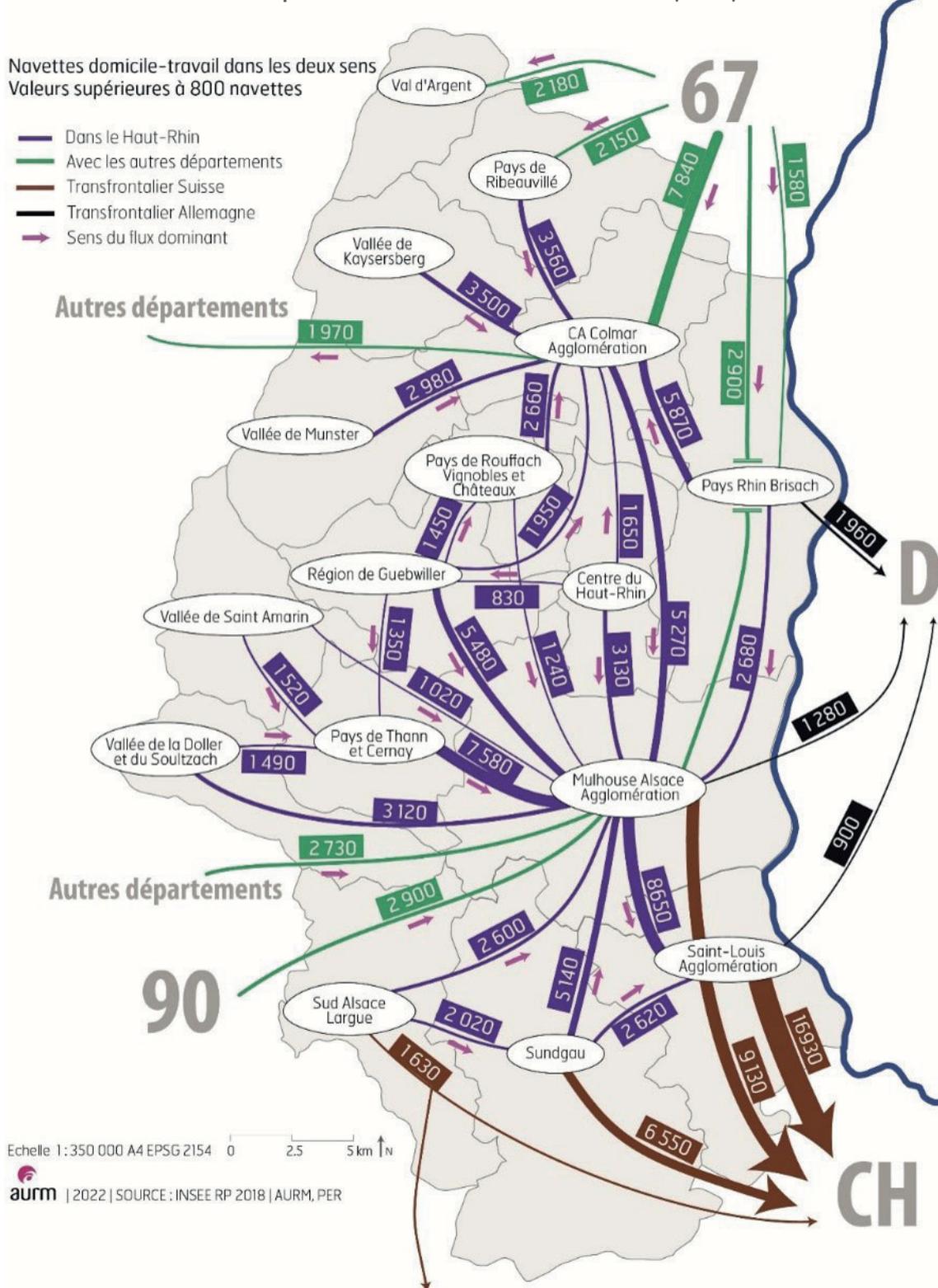
Evolution de l'offre TER 1996-2020

- Très forte > 100%
- Forte - 50 à 100 %
- Modérée - 0 à 50 %
- Nouvelles gares
- ✕ Gares supprimées



L'offre TER est très bien développée sur les axes Mulhouse/Colmar et au-delà et Mulhouse / Saint-Louis et Bâle, mais certains territoires ne sont pas pourvus de desserte fer.

### Principales navettes domicile/travail en 2019 (Insee)



Alors que les flux quotidiens de travailleurs sont très nombreux entre tous les points du territoire.

## Les évolutions de l'emploi privé

De même, les évolutions de l'emploi dans les territoires renforcent l'exigence de mobilité.

Dans la majeure partie des intercommunalités, l'emploi salarié privé a en effet régressé entre 2006 et 2022. Les actifs de ces territoires ont donc localement moins d'opportunités d'emploi et doivent souvent rejoindre d'autres territoires pour y accéder.

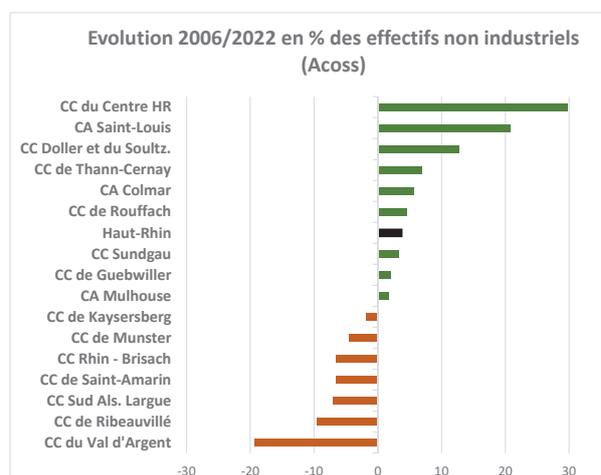
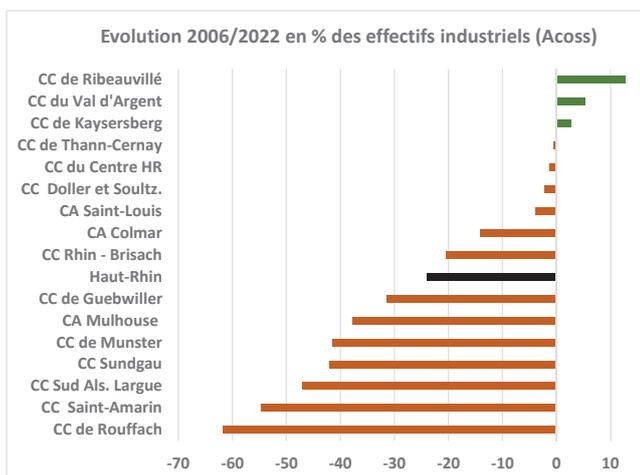
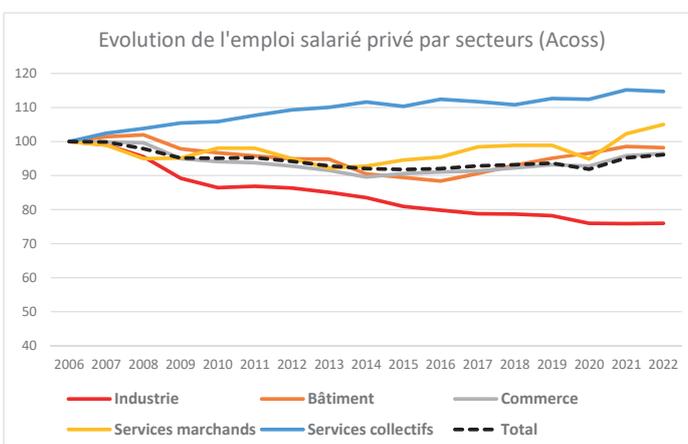
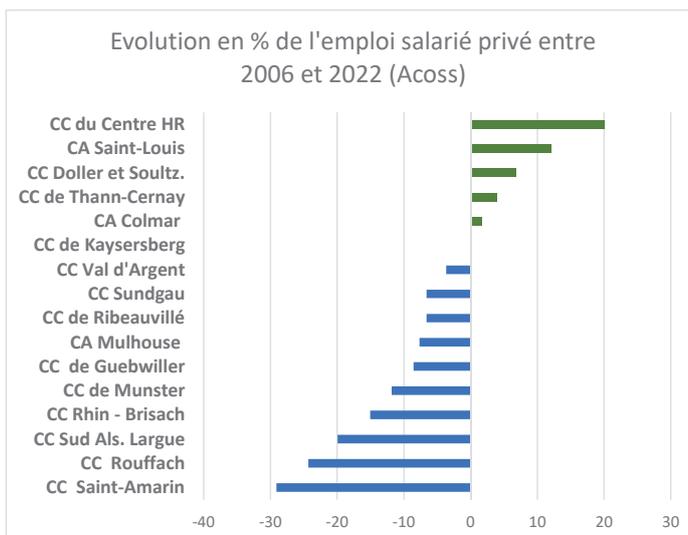
Les ouvriers de l'industrie en paient largement le prix. Le Haut-Rhin a perdu **18 500** emplois (perte brute) depuis 2006, dont 14 100 dans l'industrie. Ce ne sont pas les 10 200 emplois gagnés, essentiellement dans les services collectifs qui peuvent, de quelque manière, compenser cette perte.

La perte nette d'emplois entre 2006 et 2022 s'établit à 8 272 postes.

Certains EPCI en ont pâti plus que d'autres car ces emplois industriels représentaient une grande partie de leur emploi total. Seule une petite moitié des EPCI ont vu croître l'emploi dans les autres secteurs de l'économie.

**C'est donc pour certains une double peine : forte baisse des emplois industriels et baisse de l'emploi du bâtiment et du tertiaire.**

Pour ne citer qu'un exemple : la Communauté Sud Alsace Largue, qui a vu l'usine Peugeot (scooters) fermer et avec elle les établissements connexes et qui n'a pas la taille critique pour développer outre mesure commerces et services qui sont d'ores et déjà présents.



# LES ACTIVITÉS

## Les principales spécialisations économiques

La décomposition des économies locales par grands secteurs économiques montre qu'il y a de fortes spécificités locales avec des poids très différents des secteurs.

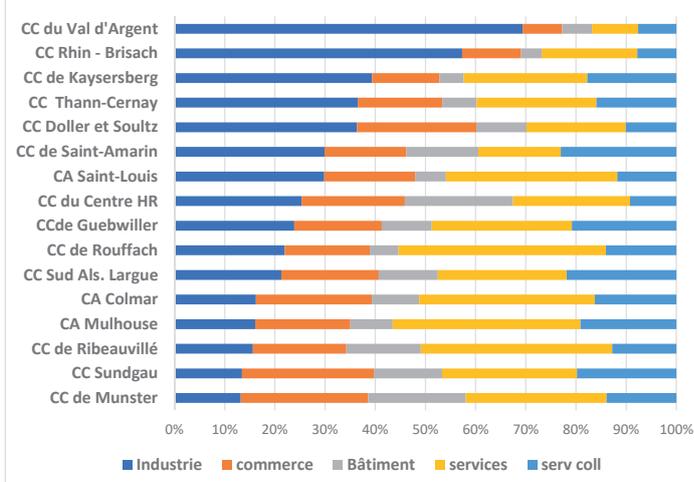
D'une manière générale, plus les économies sont diversifiées, plus elles sont à même de résister aux crises. Une trop forte spécialisation sectorielle rend l'économie locale fragile, a fortiori si un très faible nombre d'entreprises agit dans un secteur.

Un indice de spécialisation relative a donc été calculé pour faire ressortir les spécialités locales à la fin 2021.

Certains EPCI apparaissent comme très spécialisés. On retiendra notamment :

- La Communauté du Val d'argent où deux branches d'activité (Bois-papier et Meuble) représentent 67,5% des emplois salariés privés, avec qui plus est un très faible nombre d'entreprises de grande taille (Burger et cie, Schmidt Group)
- La communauté de Rouffach où la fabrication de matériel de transport pèse à lui seul pour 22% de l'emploi salarié privé, avec notamment Malhe Behr France.
- La communauté de Ribeauvillé où la branche de l'hôtellerie-restauration correspond à 24,7% des emplois

L'emploi salarié des EPCI par secteurs en 2022 (Acos)



salariés. Ce territoire a été en grande difficulté pendant la crise sanitaire, a perdu en 2020 beaucoup d'emplois suite à la mise à l'arrêt des flux touristiques

**Le danger d'une trop forte spécialisation ne concerne donc pas seulement les territoires les plus industriels. Les territoires de services ont leurs propres vulnérabilités.**

## Les principales spécialisations sectorielles des EPCI

<b>Guebwiller</b>	Métallurgie				
Part de l'emploi local	6,7				
<b>Colmar</b>	Fab machines équipt	Commerce			
Part de l'emploi local	6,6	20,9			
<b>m2A</b>	Fab mat de transport	Serv soutien			
Part de l'emploi local	5,7	11,6			
<b>Sundgau</b>	Commerce	Construction			
Part de l'emploi local	24,1	13			
<b>Saint Louis</b>	Pharma	Plasturgie			
Part de l'emploi local	10,2	5,3			
<b>Val d'Argent</b>	Bois papier	Meuble			
Part de l'emploi local	28,6	38,9			
<b>Rouffach</b>	Fab mat de transport	Hôtels/resto			
Part de l'emploi local	22	17,1			
<b>Largue</b>	Meuble	Social			
Part de l'emploi local	8,8	16			
<b>Thann-Cernay</b>	Chimie	Social	fab pdt élec, électron		
Part de l'emploi local	8,6	11,7	4		
<b>Munster</b>	IAA	Construction	Hôtels/resto		
Part de l'emploi local	7,3	18,1	17,1		
<b>Centre Haut-Rhin</b>	Fab machines équipt	Construction	Transport/entrep		
Part de l'emploi local	16,1	21,4	12,3		
<b>Saint Amarin</b>	Textile	Bois-papier	Construction		
Part de l'emploi local	6,5	14,7	15,1		
<b>Ribeauvillé</b>	fab pdt élec, électron	Hôtels/resto	Activ récréatives	Construction	
Part de l'emploi local	6,3	24,7	5,8	12,6	
<b>Rhin-Brisach</b>	IAA	Bois-papier	Métallurgie	Energie	
Part de l'emploi local	7,1	11,7	24,8	8,7	
<b>Kaysersberg</b>	Pharmacie	Plasturgie	Hôtel/resto	Santé	
Part de l'emploi local	8,8	16,1	15,8	9,3	
<b>Doller</b>	Métallurgie	Plasturgie	Fab mat de transport	Commerce	Transport/entrep
Part de l'emploi local	9,3	6,5	12,7	22,1	9,7

Pour chaque EPCI sont indiqués sa ou ses branches de spécialisation et le poids de chaque branche dans l'emploi de cet EPCI.

Ainsi la CC de Guebwiller est spécialisée dans la métallurgie (travail des métaux) qui représentent 6,7% de l'emploi local. C'est sa seule spécialisation. Contrairement à la CA de Colmar qui est spécialisée dans la fabrication de machines et le commerce (27,5% de l'emploi)

## Activités présentielle et productives

Introduite dans la littérature économique il y a quelques années, la distinction entre activités résidentielles ou présentesielles et les activités productives était censée mettre en avant des activités centrées sur le tissu local et des activités ouvertes sur le monde. Les premières étant censées être moins soumises à la concurrence internationale que les secondes.

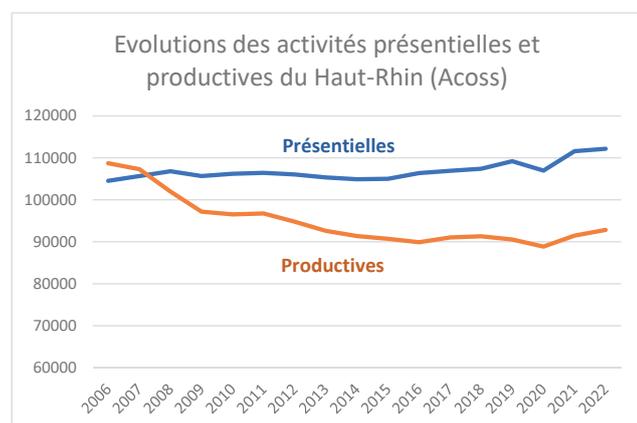
Sous cet angle, dans le Haut-Rhin, existent 3 grands catégories d'EPCI.

■ Dans le graphique ci-contre et de droite à gauche, figurent des territoires très productifs, de la Communauté du Val d'argent à celle de Thann-Cernay. Les activités productives et notamment industrielles sont largement dominantes (plus de 50% des effectifs salariés).

■ De la Communauté de Kaysersberg à celle de Colmar, les territoires qui connaissent un relatif équilibre entre activités productives et présentesielles. Cette catégorie comprend les principales Communautés du département où le poids de l'économie présenteielle est légèrement supérieur à 50% des emplois.

■ Viennent enfin les EPCI où les activités présentesielles dominent largement. Ce sont des territoires que l'on pourrait qualifier de résidentiels : Sundgau, Ribeauvillé, Largue, Munster... où le nombre d'emplois salariés est généralement faible.

Les activités présentesielles présentent l'avantage d'être moins exposées que les activités productives. L'évolution de leurs effectifs le confirme.

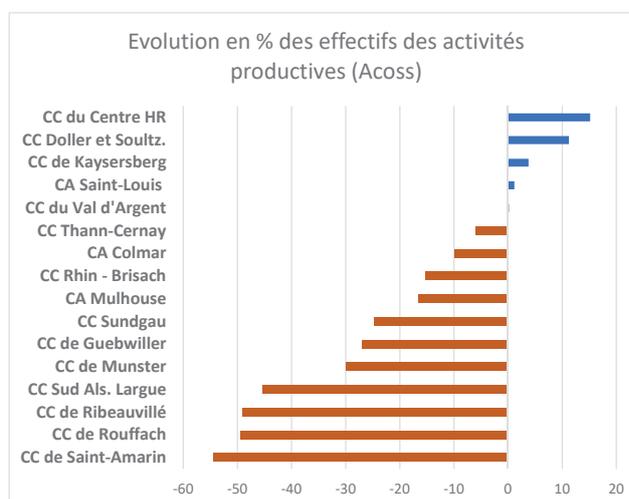
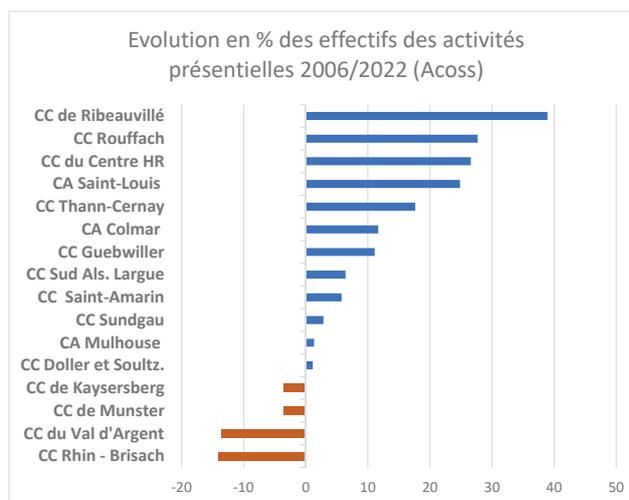
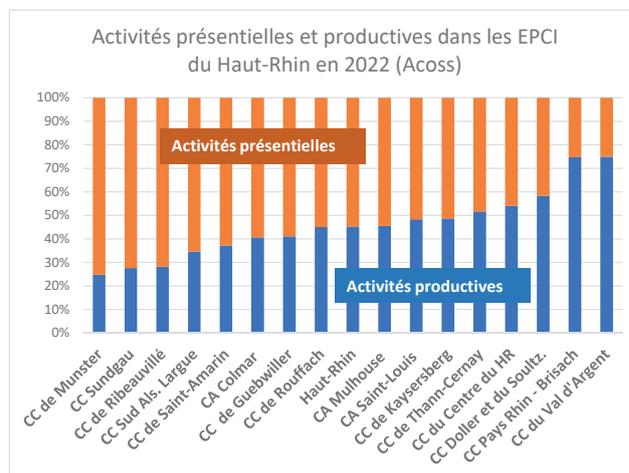


A noter la très forte reprise en 2021 et 2022 où les effectifs salariés des activités tant présentesielles que productives augmentent fortement.

Les effectifs salariés des activités présentesielles ont augmenté de 7,3% entre 2006 et 2022, tandis que ceux des activités productives ont baissé de 14,6%.

Cependant, cette affirmation n'a qu'une valeur générale. On observe de grandes différences d'un territoire à l'autre.

Parmi les activités présentesielles, on trouve : le BTP, le commerce de détail, le transport de voyageurs, l'hôtellerie-restauration... Au titre des activités productives, on trouve l'agriculture, l'industrie, la promotion immobilière, le commerce de gros, le transport de fret, les activités informatiques et d'édition, les activités scientifiques et techniques...



## ■ Concernant les activités productives :

- Cinq territoires (Centre du Haut-Rhin, Vallée de la Doller, Kaysersberg, Saint Louis et le Val d'argent où les effectifs sont très légèrement croissants) ont réussi à gagner de l'emploi dans les activités productives.

- Certains EPCI (Thann-Cernay, Colmar) en ont relativement peu perdu (-10%) quand ceux de Rouffach, Ribeauvillé, Rouffach, Sud Alsace Largue et Saint Amarin ont perdu quasiment la moitié de leurs effectifs dans les activités productives.

## ■ Concernant les activités présentielle :

La majeure partie des intercommunalité gagnent des emplois présentiels , mais :

- Les gains peuvent être très faibles (CA Mulhouse, CC de la Doller, du Sundgau...)

- Quatre EPCI perdent des emplois dans les activités présentielle.

**Il n'y a donc aucune garantie de stabilité des activités présentielle.** Pour n'en donner que deux exemples, la remontée des taux d'intérêt pourrait avoir un impact fort sur les activités du bâtiment et l'inflation fait que le commerce de détail de vêtements bat de l'aile avec la faillite de nouveaux groupes. Les territoires trop spécialisés dans ce genre d'activités pourraient donc à l'avenir connaître des difficultés.

## Les grands sites d'activités

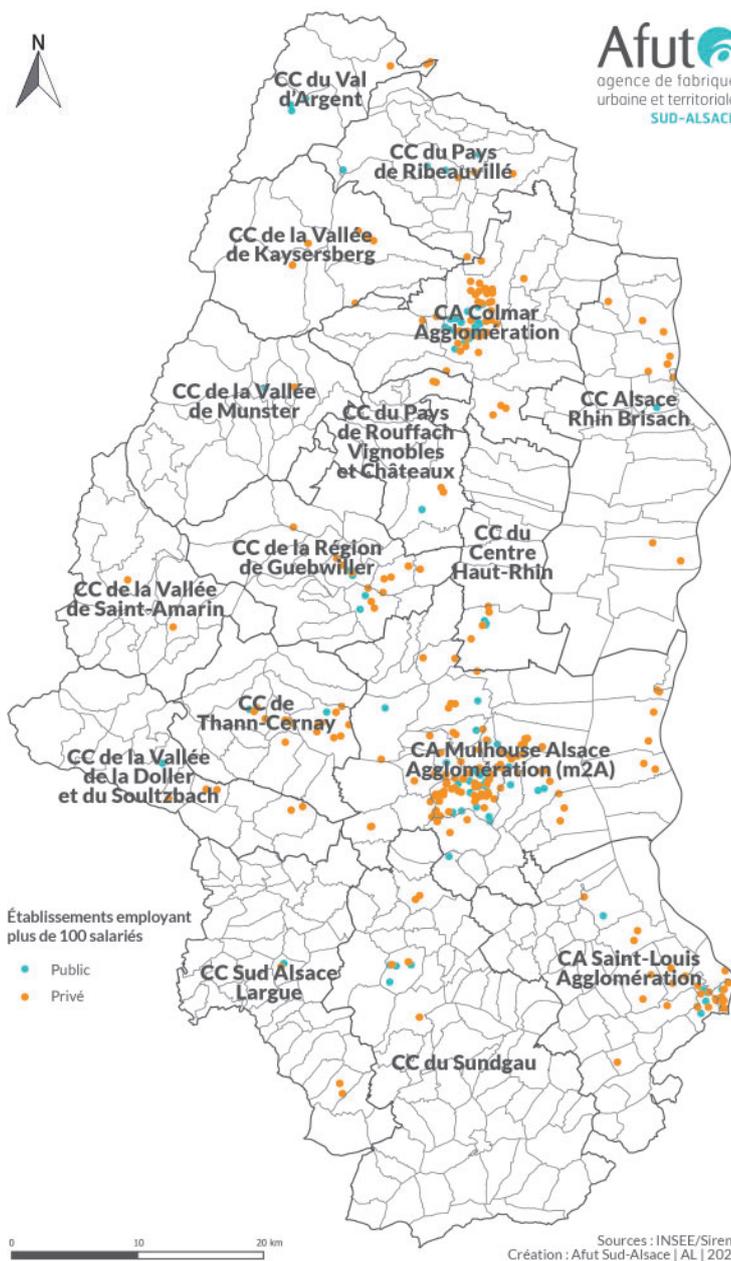
Le Haut-Rhin compte **347** établissements employant plus de 100 salariés. Ils sont fortement concentrés dans les trois principales communautés d'agglomération et dans les villes moyennes qui accueillent généralement les équipements scolaires ou hospitaliers, en plus des administration décentralisées ou décentralisées. 96 de ces «grands sites» sont en effet des établissements publics.

Il y a donc **251** établissements de droit privé et, parmi eux, 87 sites industriels.

Que l'emploi industriel ait reflué ces dernières décennies ne signifie pas que le territoire se soit désindustrialisé! Le Haut-Rhin est riche d'établissements dans la chimie (Alsachimie, Butachimie, Tronox...), dans la fabrication de machines et équipements (Cryostar, TIMKEN, Rational...), dans l'automobile (Stellantis, Dangel...), la métallurgie (Constellium), la fabrication d'instruments scientifiques (Endress & Hauser, Eckardt, Diehl Metering...) etc etc.

Quasiment toutes les intercommunalités abritent au moins un établissement industriel

## Les établissements de plus de 100 salariés (Insee)



important. C'est une ressource importante pour les territoires : en emplois, en impôts fonciers, en CFE...

### Mais ces établissements pèsent aussi sur les ressources locales.

On pense tout particulièrement à l'eau, nécessaire à de nombreuses activités : chimie, agroalimentaire, transport de fret... Or, la ressource en eau n'est pas inépuisable. Les étiages du Rhin sont de plus en plus sévères et fréquents et la nappe a du mal à se recharger. La sécheresse n'est plus réservée au sud de la France... À l'avenir, selon les prévisions de Météo France, les épisodes de chaleur intense devraient être plus fréquents dans le département. **Le territoire doit donc devenir sobre, sauf à compromettre certaines activités et à engendrer des conflits d'usage.**

Pour finir, il faut rappeler que la crise qu'a connue l'industrie textile a laissé derrière elle des friches importantes : DMC à Mulhouse, Parc

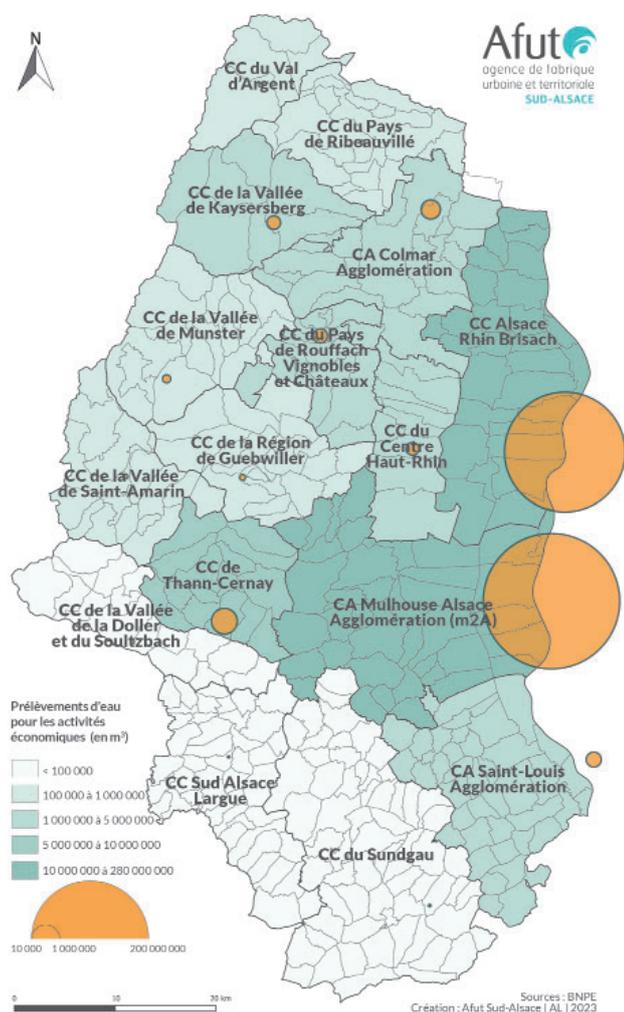
de Wesserlin... Dans l'industrie automobile, la réduction des effectifs a conduit à des sites sur-dimensionnés ou des friches (Pulversheim). La fermeture des mines s'est également accompagnée de terrains et de bâtiments en friche. Ailleurs, la fermeture de sites (Usine SOMOS à Pfetterhouse, Peugeot scooters à Dannemarie...) pose la question de l'avenir de ces fonciers.

Les friches constituent un poids pour le territoire, mais peuvent constituer également une ressource. D'abord parce que certaines de ces friches, revenues à la nature,

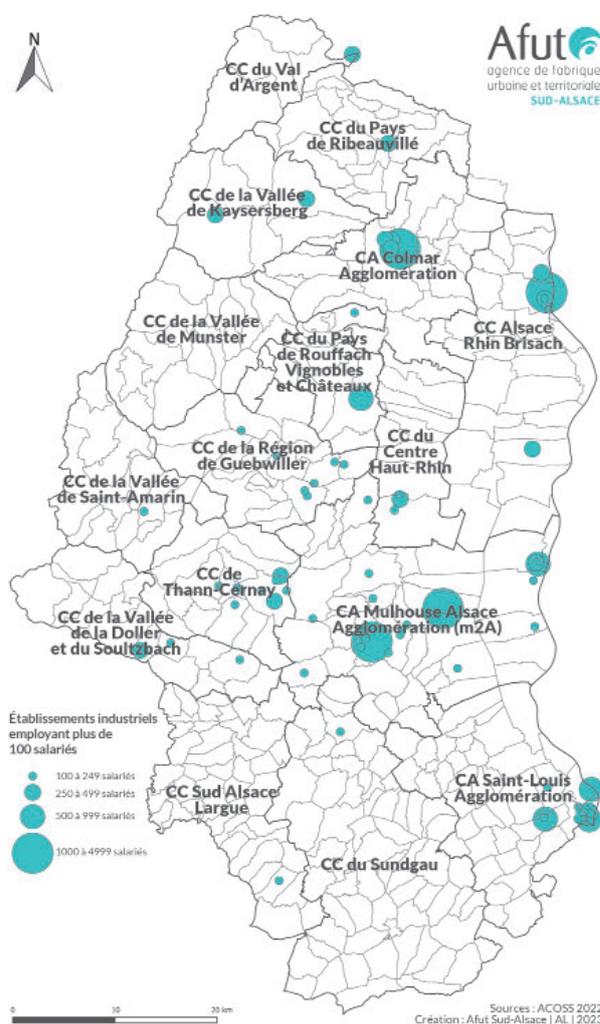
sont des réservoir de biodiversité, ensuite parce qu'avec la loi ZAN, le foncier disponible va devenir de plus en plus rare à mesure que l'on va se rapprocher de 2050 où l'artificialisation devra être nulle.

La renaturation de ces sites pourrait ouvrir droit à extensions nouvelles. Il faut donc prendre garde à ne pas «brader» ces espaces, à ne pas donner suite aux demandes de certaines foncières qui commencent à constituer des «stocks» dans une visée spéculative.

### Prélèvement d'eau pour les activités économiques (Base nationale des prélèvements)



### Les établissements industriels de plus de 100 salariés (Insee)



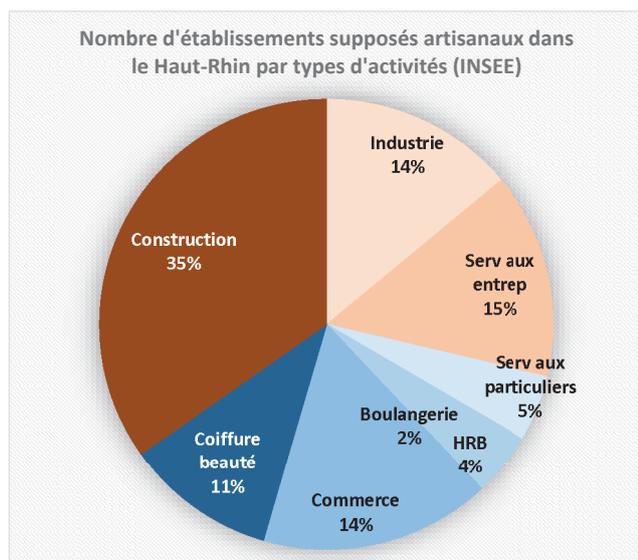
## Zoom sur l'artisanat et l'artisanat du bâtiment

### Données générales

Ne pouvant accéder aux données des Chambres de métiers, la solution pour connaître, approximativement, l'étendue et la nature des activités artisanales est de s'en remettre à l'INSEE qui, en fonction du code NAF de chaque établissement, indique si l'établissement devrait être inscrit au registre des métiers. Le fichier ainsi obtenu a ensuite été nettoyé pour retirer les établissements qui, manifestement, sortent du champ de l'artisanat. Les données présentées ci-après ne sont donc que des ordres de grandeur.

Sont ainsi recensés **18 789** établissements présumés artisanaux dans le Haut-Rhin.

D'une manière générale, un tiers des établissements ont une activité industrielle ou offrent des services aux entreprises, un autre tiers œuvre dans le bâtiment et le dernier tiers correspond à des activités de commerce et de services aux particuliers.



Ensuite, on retient que l'artisanat est diffus sur le territoire. Ce ne sont pas des activités réservées à des zones « rurales », l'artisanat est fortement présent en ville : coiffure, boulangeries...

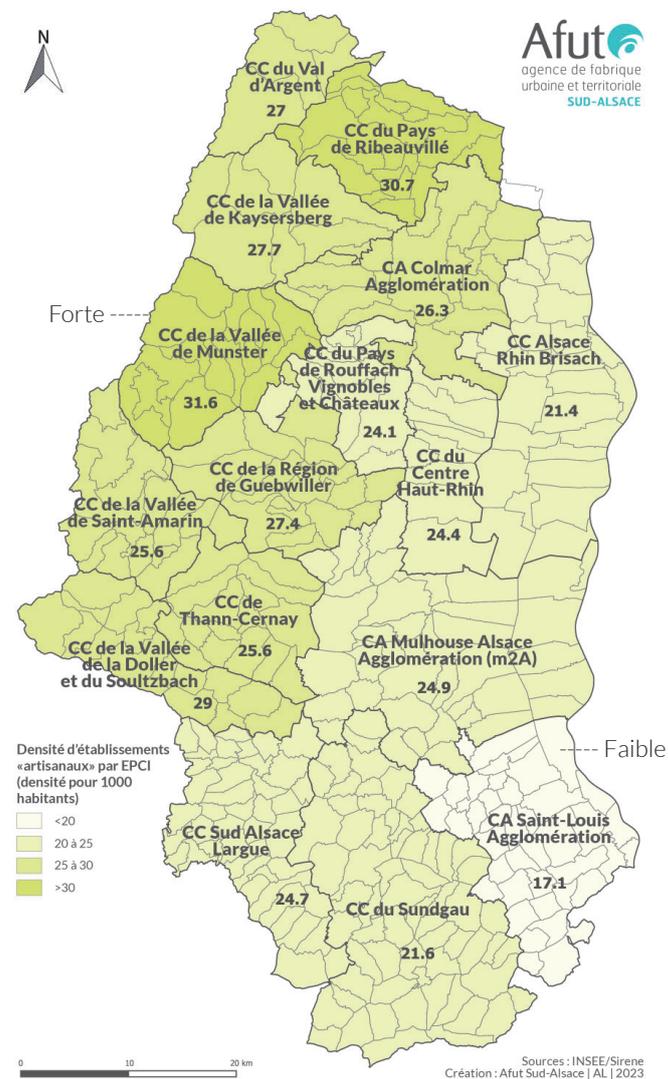
La carte de densité d'établissements pour 1 000 habitants permet de mieux apprécier cette diffusion.

La dispersion autour de la moyenne (24,5 ets/1 000hab) est très faible. Quelques EPCI se distinguent :

- La CA de Saint Louis avec une densité faible (17/1000);
- Les CC de Munster, Ribeauvillé et vallée de la Doller, avec une densité élevée (proche ou supérieure à 30/1 000).

Toutes les autres intercommunalités ont une densité proche de la moyenne. Il y a bien sûr des activités artisanales plus ou moins présentes selon les territoires, mais

### Densité d'établissements présumés artisanaux en 2023 (Insee)



### EPCI où les activités sont sur ou sous représentées

(Part de chaque activité dans le total des établissements)

	Activités sur-pré-représentées	Activités sous représentées
<b>Commerce</b>	Saint Louis	Munster
<b>Construction</b>	Mulhouse	Rouffach
<b>Services aux particuliers</b>	Saint Louis	Kaysersberg, Munster, Ribeauvillé
<b>Services aux entreprises</b>	Colmar	Centre Haut-Rhin, Val d'argent
<b>Industrie</b>	Centre Haut-Rhin, Kaysersberg, Saint Amarin, Doller, Rhin Brisach	Mulhouse, Saint Louis

les différences ne sont vraiment sensibles qu'en ce qui concerne les entreprises à caractère industriel. Ils sont peu présents dans les deux CA de Mulhouse et Saint Louis, alors qu'ils sont très fortement représentés dans le Centre du Haut-Rhin, les vallées de Saint Amarin, de la Doller, de Kaysersberg et le pays Rhin-Brisach.

### L'artisanat du bâtiment

Parmi l'ensemble de ces activités, l'attention s'est focalisée sur les activités du bâtiment, parce qu'il est porteur d'enjeux spécifiques. Hormis la CA de Saint Louis, où la densité d'entreprises du bâtiment est particulièrement faible (5/1 000), tous les EPCI ont une densité d'entreprises du bâtiment proche de la moyenne (8,5/1 000). Les CC de Ribeauvillé et Munster présentent, à l'inverse de Saint Louis, des densités plutôt élevées.

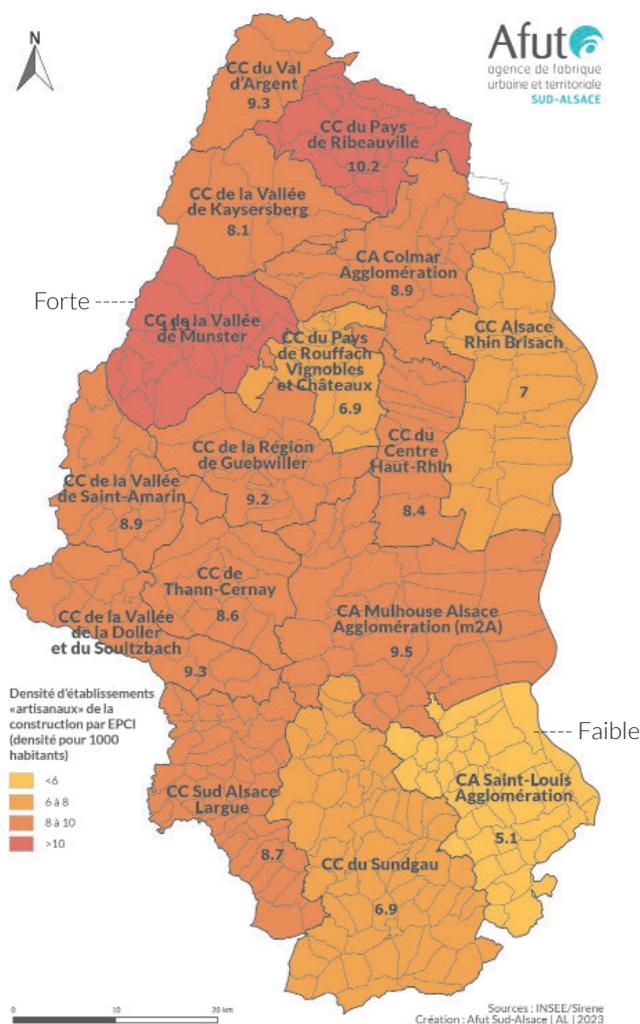
Ces activités représentent un enjeu fort en termes notamment de rénovation thermique des bâtiments. Or, seul un tiers des établissements sont labellisés RGE selon l'open data de l'ADEME au 26 juin 2023. Avec de très fortes disparités locales et notamment des taux très faibles dans l'agglomération mulhousienne, les CC Rhin-Brisach et Sud Alsace Largue. Or, il existe de très

### Etablissements du secteur de la construction (Insee) et nombre de labellisés RGE (Ademe)

EPCI	Nb établissements de la construction	Nb d'établissements labellisés RGE	Part des établissements labellisés
CA de Colmar	1016	331	32,6
CA de Mulhouse	2605	650	25,0
CA de Saint Louis	420	150	35,7
CC Centre Haut-Rhin	135	56	41,5
CC de Guebwiller	349	106	30,4
CC de Kaysersberg	131	47	35,9
CC de Munster	180	103	57,2
CC de Ribeauvillé	187	99	52,9
CC de Rouffach	90	63	70,0
CC de Saint Amarin	109	94	86,2
CC de Thann-Cernay	322	100	31,1
CC de Val d'argent	88	31	35,2
CC Doller et Soultz.	149	97	65,1
CC du Sundgau	328	147	44,8
CC Rhin-Brisach	235	58	24,7
CC Sud Alace Largue	194	51	26,3
Total général	6538	2183	33,4

forts besoins en la matière car la part des logements anciens (les logements construits avant 1970, soit avant les premières réglementations) peut-être particulièrement élevée. Par exemple, dans l'agglomération mulhousienne,

### Densité d'établissements artisanaux en 2023 (Insee)



### Part des logements anciens en 2019 (Insee)



un quart seulement des entreprises sont labellisées, alors qu'il y a 48% de logement anciens parmi les logements construits avant 2016.

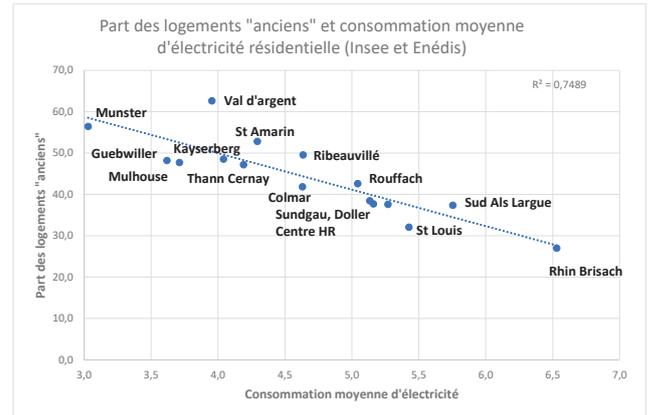
Cette situation présente 2 risques :

- qu'il y ait un défaut d'offre locale et que les particuliers souhaitant faire rénover leur habitat aillent chercher ailleurs ;
- que certains travaux de rénovation ne soient pas entrepris faute d'entreprises.

A cela s'ajoute un autre risque : que les travaux fait par les différents corps de métiers ne soient pas cohérents entre eux : il n'y a que 2 établissements dans le Haut-Rhin labellisés pour des projets complets de rénovation.

Enfin, il faut noter qu'il y a **une forte corrélation entre l'ancienneté du logement et la consommation d'électricité**. Le graphe ci-contre montre que plus les logements sont récents, plus ils consomment d'électricité. Les loge-

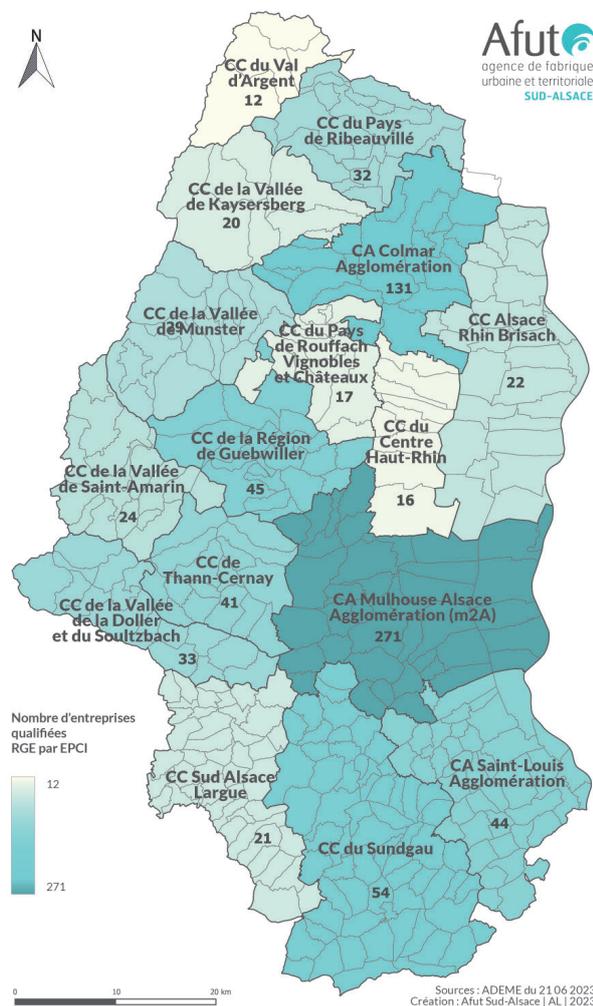
Cette carte comprend, outre les entreprises du bâtiment, les architectes, les entreprises réalisant des audits énergétiques et de conseil labellisés.



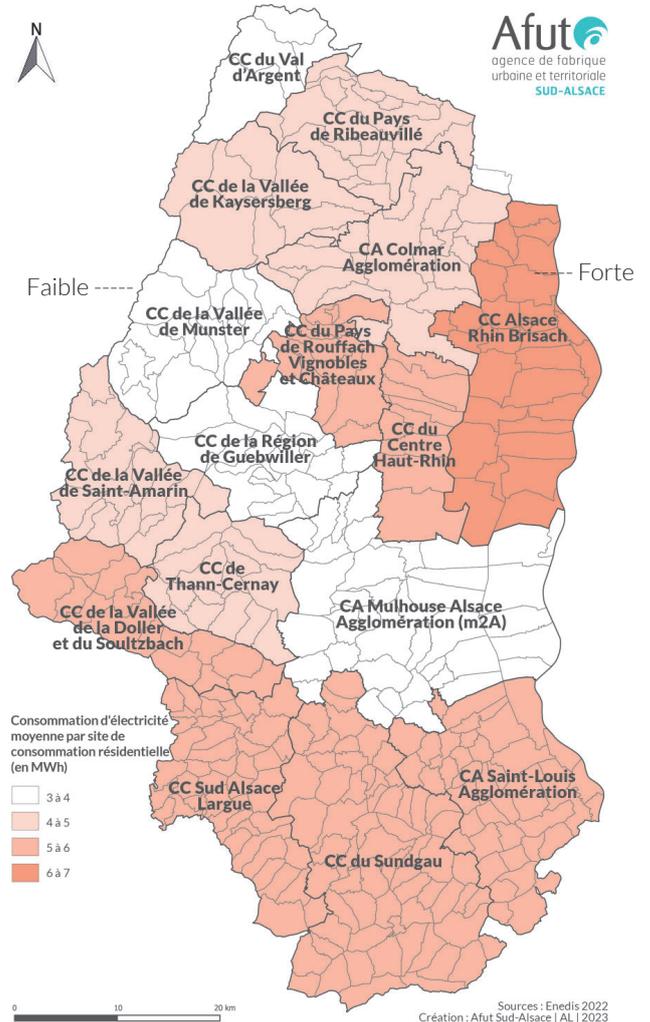
ments anciens se chauffent probablement plus souvent au bois, au gaz, au fuel...

Leurs habitants peuvent donc être aux prises avec des variations de prix importantes de ces énergies et, de plus, ils émettent du CO2 et pour certaines des particules fines. Ces modes de chauffage peuvent ne pas être peu compatibles avec l'impératif de décarbonation des consommations.

### Nombre d'établissements labellisés RGE (Ademe)



### Consommation résidentielle d'électricité (Enedis)



## QUELLES VULNERABILITES ECONOMIQUES ?

Les vulnérabilités potentielles qui apparaissent dans ce chapitre sont liées :

■ **A la faiblesse des transports collectifs** dans certains territoires qui fragilisent les actifs.

- Si ceux-ci n'ont plus d'emploi dans leur territoire de résidence, ils peuvent glisser vers l'inactivité faute de pouvoir financer un véhicule (voir aussi chapitre 1). Sans aller jusque là, les véhicules personnels engendrent des coûts importants, tant pour leurs usagers que pour les collectivités qui doivent financer l'entretien des routes, des places de parking etc.

- Ce risque pourrait bien s'amplifier avec la création de la ZFE dans l'agglomération mulhousienne, dispositif qui devrait logiquement se diffuser à l'avenir dans des agglomérations de plus petite taille.

■ **A la dépendance de certains territoires** très spécialisés sur un secteur d'activité.

- Les activités publiques «présentielles» ne sont pas à l'abri : des hôpitaux, des casernes, des administrations ont fermé par le passé, ce qui a pu conduire à des catastrophes locales. Les activités de services, liées au tourisme par exemple, ne sont pas non plus à l'abri et les commerces et services ne peuvent survivre grâce à la seule population locale.

- De même, la dépendance à l'égard d'une (ou quelques entreprises) qui représentent une part majeure de l'emploi local ne va pas sans risque. Les actifs sont

d'autant plus vulnérables à des fermetures de sites que leurs qualifications ne sont pas remarquables.

■ **Aux changements climatiques**

- L'habitat est souvent ancien, énergétivore. Les publics les moins aisés peuvent rencontrer, malgré les aides publiques, des difficultés à procéder à des rénovations thermiques. A fortiori si relativement peu d'artisans sont qualifiés, et que les prix grimpent, sous l'effet de la demande en hausse et des effets d'aubaine pour les entreprises.

- Autre effet de l'ancienneté des logements : leurs modes de chauffage émettent des particules fines ou des précurseurs de l'ozone. Ce type de pollutions peut entraîner des maladies chroniques : asthme, bronchite... Sans oublier la vulnérabilité liée au prix de l'énergie.

- Le territoire est riche de grands sites industriels... dont certains sont très utilisateurs d'eau. Or l'eau n'est plus la ressource inépuisable que l'on croyait. Les étiages du Rhin sont de plus en plus fréquents et sévères. Toutes les activités liées au Rhin (industrie, logistique...) ou aux masses d'eau souterraines sont donc vulnérables.

- De même, les territoires qui tirent une bonne partie de leur richesse de la viticulture ou de la forêt tout particulièrement sont très vulnérables à la sécheresse et à la croissance de l'ensoleillement.

# LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET FISCALES DES TERRITOIRES



# LES REVENUS DES HABITANTS

## Les revenus médians

Pour apprécier les moyens dont disposent les habitants, il est convenu de s'en remettre au revenu médian disponible par unité de consommation. C'est le revenu qui départage la population en deux : d'un côté ceux qui gagnent moins, de l'autre, ceux qui gagnent plus.

Dans le Haut-Rhin, le revenu médian est de **23 300€**. Sept EPCI ont un revenu médian inférieur, 9 un revenu médian supérieur. L'écart est grand entre la Communauté du Val d'argent où le revenu médian est de 20 440€ et l'agglomération de Saint Louis où il est de 30 440€.

Plus précisément,

- Les deux agglomérations de Colmar et Mulhouse ont des revenus médians faibles ;
- de même que les habitants des vallées vosgiennes ;
- alors que les habitants du sud du département, à proximité de la Suisse, bénéficient de revenus très supérieurs.

Ce premier indicateur ne dit rien quant à l'intensité de la pauvreté. Pour ce faire, il faut s'en remettre à une analyse par décile. Dans ce cas, l'indicateur est le revenu médian des 10% de la population ayant les plus bas revenus.

## Les revenus du premier décile

Dans le Haut-Rhin, le revenu du 1<sup>er</sup> décile est de **12 080€**. Avec de grands écarts en fonction des EPCI. Les agglomérations mulhousienne et colmarienne et la Communauté du val d'argent sont les EPCI où les «pauvres» sont les plus pauvres. Dans m2A, le revenu du 1<sup>er</sup> décile n'est que de 10 660€

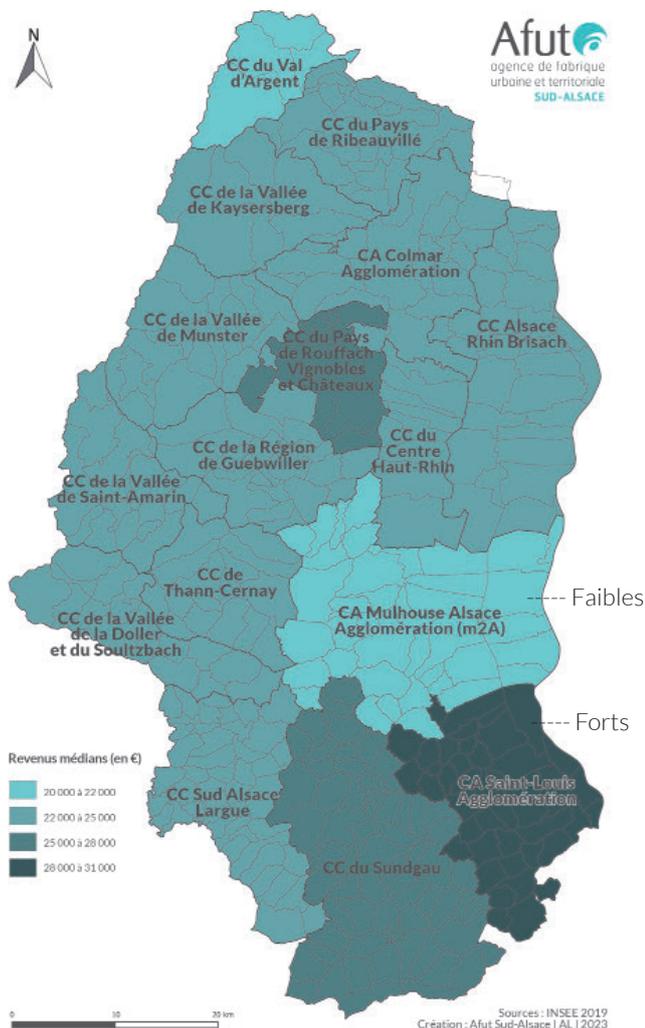
Ce revenu du 1<sup>er</sup> décile est généralement corrélé au revenu médian : plus le revenu médian de l'ensemble de la population croît, plus le revenu du 1<sup>er</sup> décile croît.

On trouve cependant deux exceptions : la CC du Sundgau et surtout la CA de Saint Louis.

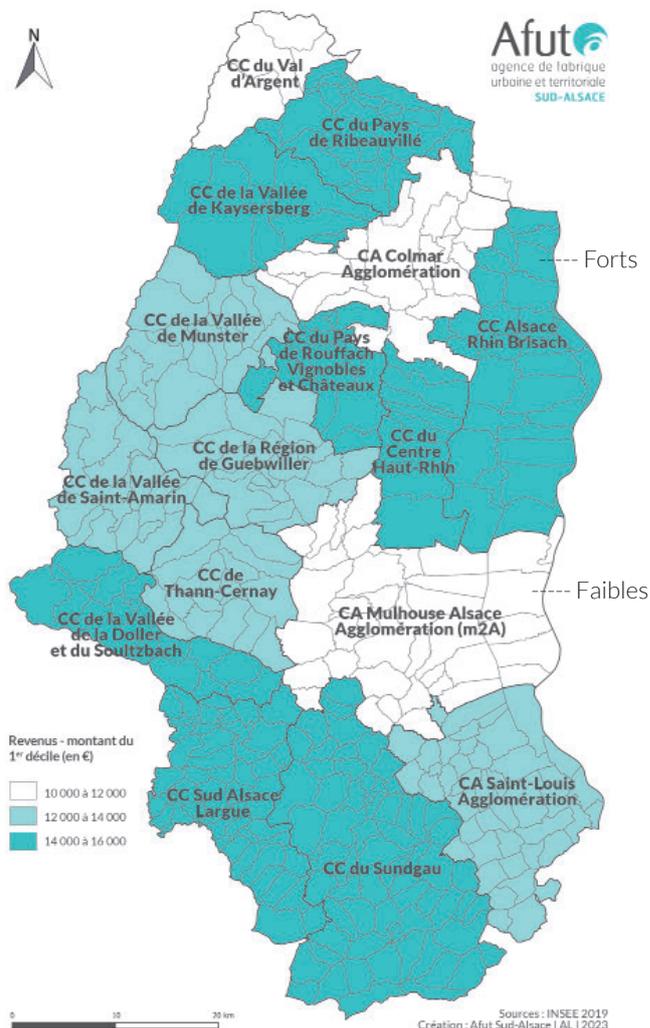
Ces deux territoires ont les revenus médians les plus élevés du département, mais le revenu du 1<sup>er</sup> décile «ne suit» pas. Il est inférieur à celui de bien d'autres EPCI ayant un revenu médian moins élevé.

Ce qui signifie qu'il y a sur ces territoires une très forte inégalité entre une population plutôt «riche» qui bénéficie du dynamisme local et une population «pauvre» qui en bénéficie beaucoup moins.

Revenus médians de la population en 2019 (Insee)



Revenus médians du 1<sup>er</sup> décile en 2019 (Insee)



# LA CREATION DE RICHESSE

Avoir des entreprises et des emplois est une chose, avoir des emplois qui dégagent de la valeur ajoutée en est une autre. C'est un point important car avoir des entreprises et des emplois producteurs de valeur signifie que l'entreprise a des ressources pour investir (pour s'agrandir, se moderniser, faire de la recherche...) et que les salariés bénéficient en général de salaires plus élevés. Ces salaires autorisent des dépenses qui «font tourner» l'économie locale.

Il est malheureusement impossible de calculer la valeur ajoutée dégagée par les entreprises d'un territoire sub-régional.

Ce qui a conduit à «bricoler» une méthode (voir encadré) qui permet non pas de dire quelle est la valeur produite sur un territoire, mais d'indiquer des ordres de grandeur, une capacité plus ou moins forte des entreprises à dégager de la valeur.

Cette approximation fait ressortir trois types d'espace :

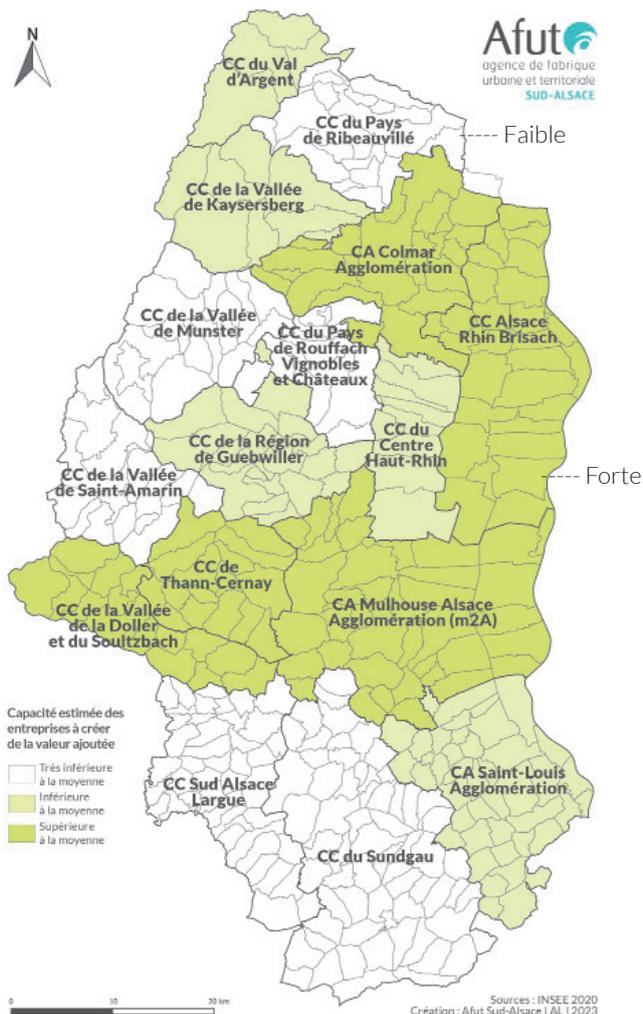
- Le Sundgau, les vallées de Munster et de Saint Amarin ainsi que les CC de Rouffach et de Ribeauvillé ont des activités relativement peu créatrices de valeur.

Nous savons quelle est la valeur ajoutée dégagée par les entreprises regroupées en branches, en France pour une année donnée. Toujours au niveau national, nous pouvons savoir combien de personnes sont salariés (du public et du privé) par ces branches la même année. En rapportant la VA au nombre d'emplois pour la produire, on obtient la valeur ajoutée par tête pour chaque branche.

Connaissant le nombre d'emplois dans ces branches et dans chaque EPCI, on peut multiplier la VAPT nationale, par le nombre d'emplois local dans chaque branche. Les VA de branches sont alors sommées et la somme est rapportée au nombre de postes occupés localement pour obtenir une VAPT locale.

Ce résultat est biaisé par le fait que les emplois indépendants ne sont pas pris en compte ou encore que la VA des entreprises dépend d'autres facteurs, comme leur taille. Mais il est possible de présumer que ces biais sont présents dans tous les EPCI et que les résultats obtenus sont plus ou moins représentatifs de la capacité du territoire à dégager de la valeur.

## Estimation de la capacité à créer de la valeur



Cela est lié à la nature des activités présentes sur ces territoires, l'agriculture par exemple étant, de manière générale, assez peu productrice de valeur ajoutée.

- En second lieu viennent les communautés de Val d'Argent, de Kaysersberg, de Guebwiller, de Saint Louis et du centre du Haut-Rhin, en situation médiane. Elles ont toutes une part d'emploi industriel supérieure aux Communautés du premier groupe. Et, comme les activités industrielles sont assez fortement productrices de valeur, ces territoires ressortent.

- Enfin les Communautés de Colmar, Mulhouse, Thann-Cernay, Rhin-Brisach et vallée de la Doller sont celles où les activités paraissent les plus productives. Cela s'explique pour les trois dernières par un taux d'activités industrielles supérieur à 36%. Les deux principales agglomérations sont nettement moins industrielles, mais elles hébergent des activités financières, d'assurance ou d'immobilier qui sont très productives (voir tableau page suivante).

Ces données, même grossières, indiquent une certaine fragilité des territoires dont les activités sont peu productives de valeur. Elles sont en général peu attractives (voir les fermetures de bars, hôtels-restaurants, les cessations d'activités dans l'agriculture) et elles peuvent ne pas avoir la capacité d'investir nécessaire à la poursuite de leur activité. De plus, dans ces activités, les salaires sont généralement faibles, avec donc peu d'effet d'entraînement sur le reste de l'économie.

Mais le maintien de ces activités peut être un enjeu fort : pour la protection de la biodiversité ou pour le rôle social qu'elles jouent.

### Quelle stratégie d'accueil des entreprises?

Quand on en a la possibilité, bien choisir les entreprises que l'on accueille peut être intéressant dans la mesure où les valeurs ajoutées par tête sont très différentes selon les branches.

Source : INSEE, comptabilité nationale  
Valeur Ajoutée par Tête = VA/ nombre total d'emplois (personnes physiques). Année 2020.

#### Ratio Valeur ajoutée des branches/emploi total en 2020 (Insee)

Branches	valeur ajoutée
Hôtel-restau. Bars	30 841
Autres services	38 883
Agriculture	49 429
Commerce	55 467
Adm, santé, éducatif, social	57 104
Construction	57 851
Transport entreposage	58 279
Services aux entreprises	66 642
Agroalimentaire	69 778
Autres industries	79 472
Finance et assurance	95 351
Fab. Équipements et machines	96 503
Information et communic	127 269
Fab.mat. de transport	129 412
Extrac, énergie, eau, déchets	172 928
Immobilier	683 156

Les activités industrielles présentent de manière générale l'avantage de dégager une plus forte VA que d'autres. A noter cependant que certaines activités dégageant peu de VA remplissent une fonction sociale (bars, restaurants, salons de coiffure...) car ce sont des lieux de socialité.

### Qui sont les «indépendants», non salariés?

Faute de données détaillées disponibles au niveau communal concernant les indépendants ou non salariés, il faut s'en remettre au niveau départemental. Ils sont 31 044 dans le Haut-Rhin dont 3 526 travaillent dans l'agriculture.

Les autres sont employés dans des activités diverses et sont soit des indépendants «classiques», soit des micro-entrepreneurs «actifs», qui déclarent une activité.

Source : INSEE, base des non salariés.

#### Nature des domaines d'activités des non salariés (Insee)

	classique	micro-entrep
Agricoles	3 526	
Non agricoles	27 518	
Industrie	683	797
Batiment	1 983	1 321
Commerce	3 407	1 998
Transport	260	204
Serv aux entrep	2 929	2 694
Serv aux partic	2 915	3 436
Santé, social	4 224	667
	16 401	11 117
Total	31 044	

# LA RICHESSE DES EPCI ET DES COMMUNES

## Le potentiel financier

La «richesse» des communes peut être approchée par leur potentiel financier, c'est à dire les recettes qu'elles pourraient mobiliser si elles appliquaient les taux « moyens » de fiscalité constatés au plan national. Plus le potentiel est élevé, plus une commune peut être considérée comme riche.

Mais on ne peut comparer une petite commune de 300 habitants avec une commune de 100 000 habitants. Les services fiscaux ont ainsi défini des tranches de taille (des strates) pour calculer le potentiel des communes. Pour pouvoir agréger les données des communes et présenter les données à l'échelle des EPCI, a été calculée la part des habitants de chaque EPCI vivant dans une commune au faible potentiel financier.

La carte ainsi obtenue montre de fortes disparités.

- 3 EPCI (CC de Ribeauvillé, Thann-Cernay et Doller) se démarquent par une très faible part de la population vivant dans une commune «pauvre» ;

- 5 EPCI (CC de Rouffach, Rhin-Brisach, centre du Haut-Rhin, Saint Louis et Kaysersberg) suivent avec des taux faibles de population vivant dans une commune pauvre.

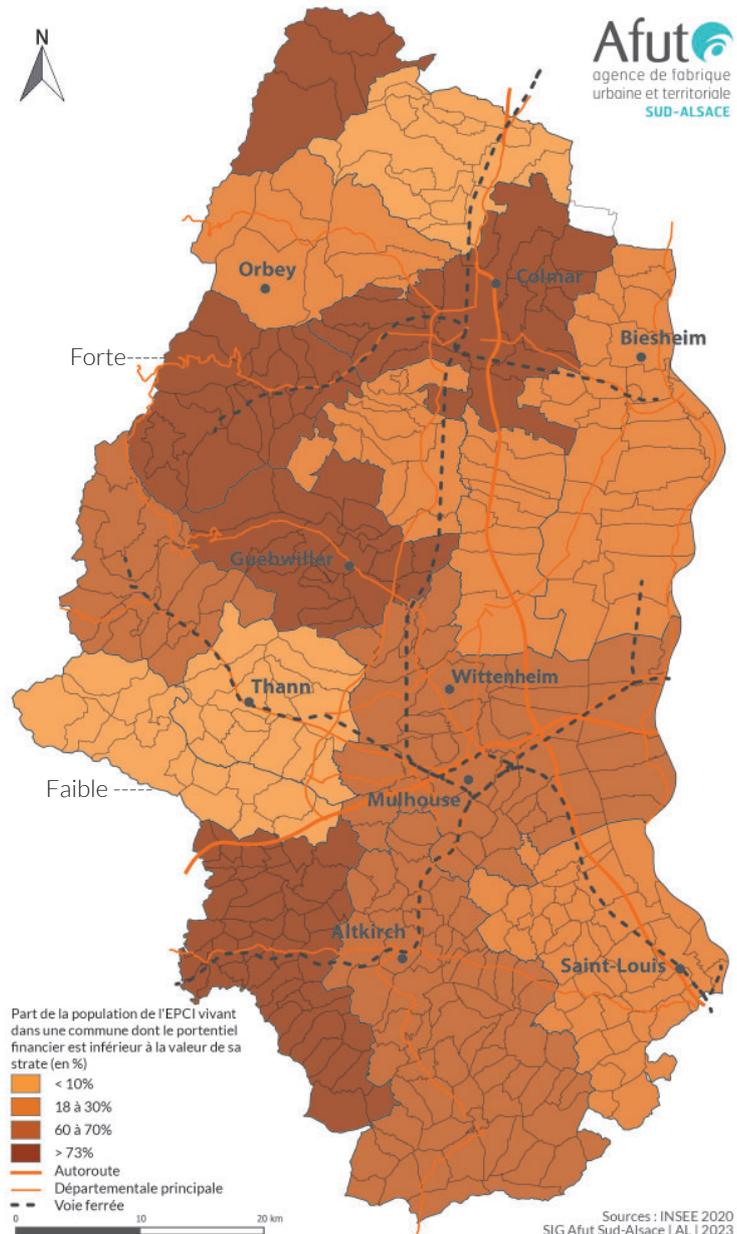
Pour ces 8 premiers EPCI, la part des personnes vivant dans une commune pauvre est inférieure à 30% ;

- Un saut est franchi avec les EPCI suivants qui ont une part de population vivant dans une commune pauvre de plus de 60%. Il s'agit de Mulhouse, du Sundgau et de la vallée de Saint Amarin.

- Viennent enfin les EPCI où plus de 68% de la population vit dans une commune pauvre, avec un maximum dans la Communauté de Munster où 90% de la population de l'EPCI vit dans une commune «pauvre».

Certains EPCI présentent l'avantage d'avoir des habitants aux revenus relativement élevés, en partie sans doute grâce à des entreprises qui dégagent de la valeur et d'autres qui, au contraire, ont des habitants plus modestes, avec des entreprises peu productives de valeur.

Part de la population des EPCI vivant dans une commune pauvre (données Insee, calculs Afut)



Cette dichotomie n'encourage probablement pas le travail inter-territorial et peut générer un sentiment d'abandon dans les territoires «pauvres». Or, les territoires sont peu ou prou face aux mêmes défis, rencontrent souvent les mêmes problèmes et ont beaucoup à gagner d'un travail en commun pour faire avancer le territoire dans son ensemble.

## La capacité d'investissement

Ces niveaux de richesse différents peuvent impacter la capacité des EPCI à investir et donc à assurer l'avenir. Il est probablement beaucoup plus facile d'investir dans les Communautés de Saint Louis, Rhin-Brisach ou Centre du Haut-Rhin, territoires plutôt riches, que dans les Communautés du Val d'argent ou de Munster, plutôt pauvres.

On voit cependant que la richesse n'est pas le seul élément à prendre en considération.

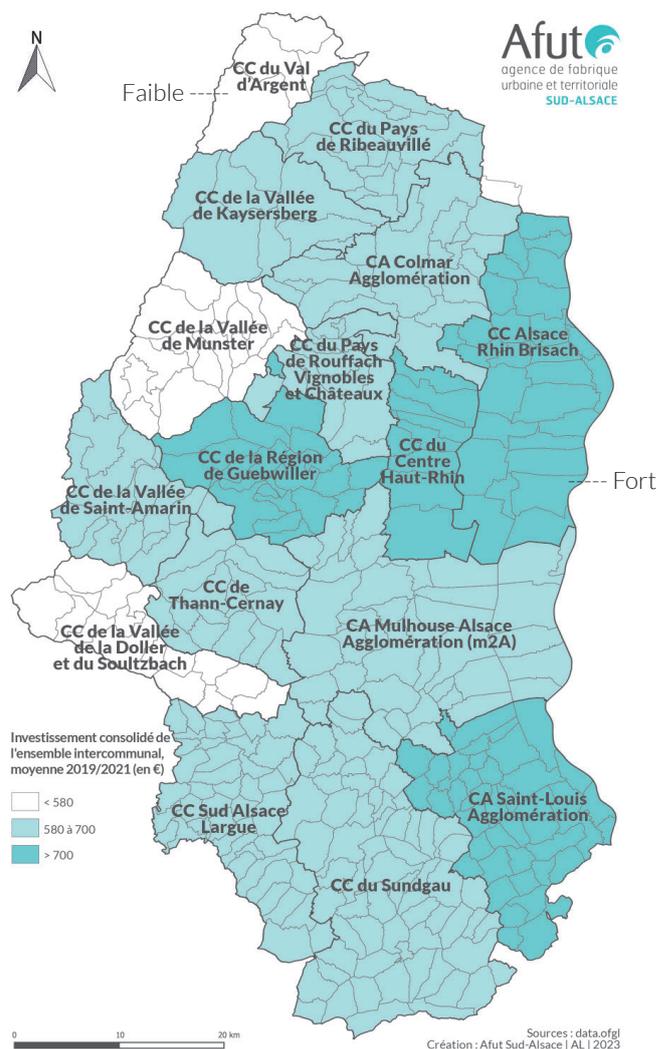
Des territoires plutôt riches ont un relativement faible investissement (CC de la Doller, de Rouffach) et inversement, des territoires plutôt pauvres (CC Sud Alsace Largue et Guebwiller) ont un montant d'investissement par habitant relativement élevé.

Savoir aller capter les financements, avoir des projets, se mettre d'accord sur les priorités etc conditionnent bien sûr la décision d'investissement.

La carte a été établie à partir des investissements réalisés par les EPCI, incluant les participations communales, en 2019, 2020 et 2021. Une moyenne annuelle a été calculée pour éviter les éventuels investissements importants, mais isolés dans le temps.

Ce montant d'investissement a ensuite été rapporté à la population (DGF) de l'EPCI pour obtenir l'investissement par habitant.

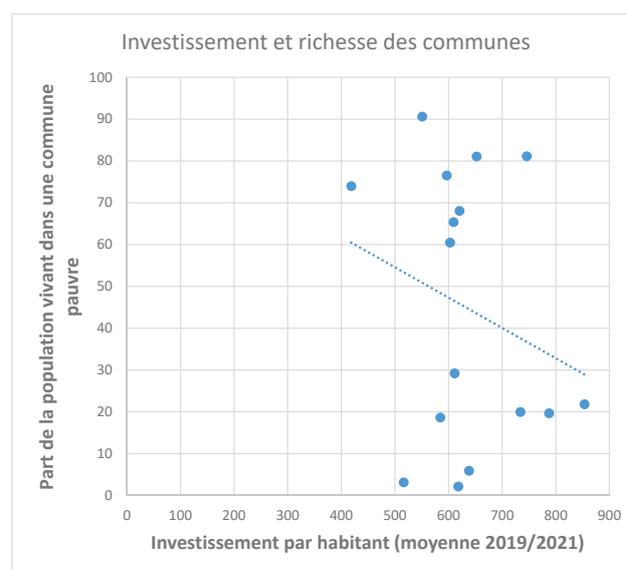
## Investissement par habitant des EPCI (moyenne 2019/2021)



## Investissement des EPCI et population vivant dans une commune pauvre

EPCI	Investissement 2019/2021 par habitant	Part de la pop vivant dans une commune pauvre
CC du Val d'Argent	418	74
CC Doller et Soultz.	516	3
CC de Munster	551	91
CC de Rouffach	585	19
CA Colmar	597	77
CC de Saint-Amarin	603	60
CC Sundgau	609	65
CC de Kaysersberg	611	29
CC de Ribeauvillé	618	2
CA Mulhouse	620	68
CC de Thann-Cernay	638	6
CC Sud Alsace Largue	652	81
CC Centre HR	734	20
CC de Guebwiller	746	81
CC Pays Rhin - Brisach	788	20
CA Saint-Louis	854	22

Données de l'Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locales. Calculs Afut



Ce graphique illustre des «stratégies» différentes. Des EPCI dont les communes sont «pauvres» investissent autant que des EPCI composés de communes plutôt «riches»

# QUELLES VULNERABILITES FINANCIÈRES ?

Ces données sont très imparfaites, mais elles permettent de pointer plusieurs vulnérabilités.

## ■ Une vulnérabilité socio-politique

- De très fortes **inégalités** au sein des territoires ne militent pas pour un sentiment d'appartenance et une mobilisation forts.

Comme l'ont montré les travaux des Prix Nobel J. Stiglitz et A. Sen, de trop fortes inégalités nuisent à la croissance.

- Les **écarts de richesse** entre territoires peuvent engendrer des tensions et ne favorisent pas le travail inter-territorial. Le chacun pour soi peut prendre le dessus sur la solidarité territoriale et la prise en charge conjointe de problématiques importantes.

## ■ Une vulnérabilité économique

Certains territoires ont des entreprises relativement peu créatrices de valeur, donc peut-être moins

à même d'investir, de s'adapter et plus fréquemment soumises à ces cessations d'activité. Mais ces activités peuvent être essentielles à la vie des territoires au travers des fonctions sociales ou environnementales qu'elles satisfont.

## ■ Une vulnérabilité climatique

Les faibles ressources des habitants, des communes et des EPCI peuvent aller à l'encontre des défis que doivent relever les territoires en matière de changements climatiques, qui vont supposer des **investissements massifs**.

## ■ Une vulnérabilité en matière d'ingénierie

Car, au-delà des moyens financiers disponibles, la question peut se poser de **l'ingénierie disponible** dans les territoires pour concevoir et mettre en œuvre ces stratégies d'adaptation.



# LES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES DES TERRITOIRES



## Les usages agricoles

### Les surfaces agricoles

Le potentiel agricole d'un territoire est déterminé d'une part, par sa quantité de sol disponible pour l'agriculture, d'autre part, par la qualité des sols qui autorise des cultures différentes.

Les données concernant la Surface Agricole Utile (SAU : terres arables, surfaces en herbe et cultures permanentes) montre de grandes disparités. De manière générale, les vallées vosgiennes ont des SAU très modestes, tandis que les territoires situés dans la plaine et tout particulièrement en bord du Rhin, tendent à avoir des SAU importantes. Les deux Communautés du Sundgau et de la Largue sont fortement agricoles, elles représentent à elles seules 25% de la SAU départementale.

Ces différences de SAU ne s'expliquent pas (uniquement) par des EPCI de tailles différentes. Des territoires de montagne peuvent présenter des superficies énormes pour des SAU très faibles. Car soit la terre n'y est pas cultivable, soit elle est occupée par de la forêt, non comprise dans la SAU.

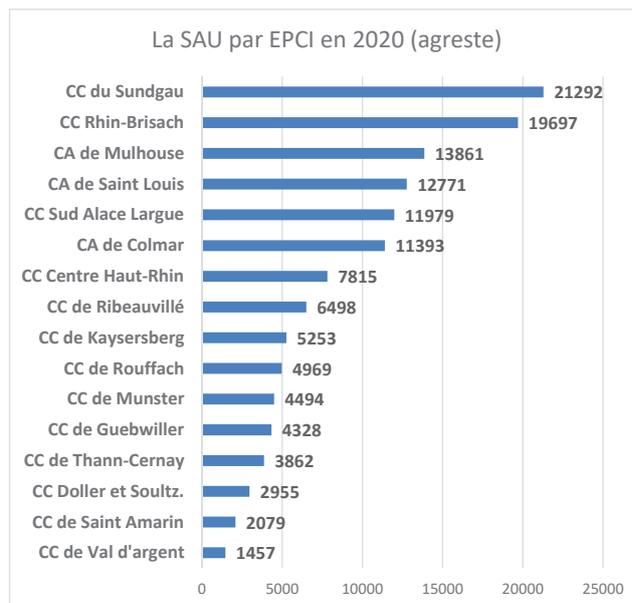
### La production agricole

Mais connaître le nombre d'hectares de SAU ne dit rien sur l'apport de l'agriculture à l'économie du territoire. Pour cela, il faut se rapporter à la Production Brute Standard (PBS) qui estime le potentiel de production de chaque exploitation, compte tenu de ses cultures, de son cheptel et des prix de marché.

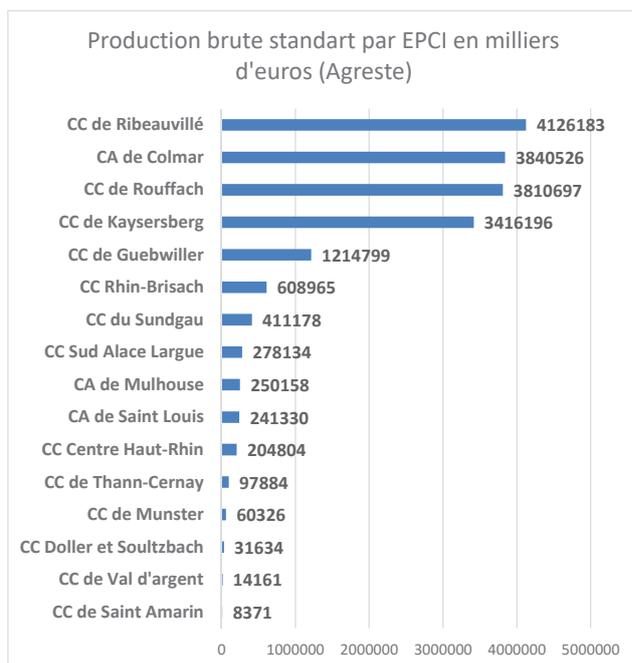
La Communauté de Ribeauvillé qui est en 8<sup>ème</sup> place en matière de SAU arrive en tête pour la PBS. Celle de Rhin Brisach qui arrive en 2<sup>nd</sup> rang concernant la SAU n'est qu'en 6<sup>ème</sup> place concernant la PBS. Rouffach, en 10<sup>ème</sup> place pour la SAU est en 3<sup>ème</sup> place pour la PBS...

Ces différences s'expliquent par les cultures déployées sur ces territoires. Les données disponibles sont très imparfaites, mais leur examen permet de réaliser quelques constats.

■ Le tableau (page suivante) montre que les communes spécialisées dans la viticulture dégagent une PBS sans commune mesure avec les autres spécialités agricoles, tout en occupant une faible part de la SAU. Même si on réduit la PBS associée à la viticulture de 1/3 (cf encadré page suivante), la viticulture représente encore 50% de la PBS totale, avec 45 communes spécialisées.



LA SAU totale des EPCI du Haut-Rhin s'établit à 135 444 hectares



LA PBS totale des EPCI du Haut-Rhin s'établit à 18,63 Md d'euros en 2020.

La statistique agricole accessible au public est très incomplète, pour ne pas dire opaque. Les extractions de données ne peuvent se faire qu'à un niveau agrégé (département et plus) ou à un niveau communal. Or comme les communes agricoles sont souvent peu peuplées, ou avec un faible nombre d'exploitations, le secret statistique prévaut. Pouvoir réaliser des extractions au niveau intercommunal réglerait le problème, mais ce n'est pas possible. D'où les approximations dans les données présentées.

## Croisement entre les spécialisations agricoles des EPCI et le volume de PBS

Ce tableau a été obtenu en additionnant les PBS des communes d'un EPCI qui ont la même spécialité agricole.

Ainsi, dans la CC de Ribeauvillé, aux communes spécialisées dans les «autres élevages» est associée une PBS de 424K€, à celles spécialisées dans les grandes cultures correspond une PBS de 64 221K€ etc.

Les totaux ne valent que comme ordre de grandeur car les communes sont dites spécialisées dès lors que les 2/3 de la PBS communale sont réalisés dans une production.

	Autres cultures	Autres élevages	Bovins	Grandes cultures	Poly cult. élevage	Viti culture	Total général
CC Ribeauvillé		424		64 221	48 594	4 012 944	4 126 183
CA Colmar				128 160	848 086	2 864 280	3 840 526
CC Rouffach					684 805	3 125 892	3 810 697
CC Kaisersberg			146 141			3 270 055	3 416 196
CC Guebwiller	4 059	2 413	564	27 345	2 400	1 178 018	1 214 799
CC Rhin-Bris.				477 990	130 975		608 965
CC Sundgau		21 448	39 192	67 420	286 118		411 178
CC Sud Alsace		5	96 716	8 149	173 264		278 134
CA Mulhouse	951	15		94 949	154 243		250 158
CA Saint Louis	9 904		11 345	106 905	113 176		241 330
CC Centre HR				182 234	22 570		204 804
CC Than-C.	11 740	28	3 360		80 043	2 713	97 884
CC Munster		188	35 641		495	24 002	60 326
CC Doller et Soult.	3 888		4 938	5 844	16 964		31 634
CC Val d'argent		1 260	12 901				14 161
CC Saint Amarin		3 762	3 188		1 421		8 371
<b>Total général</b>	<b>30 452</b>	<b>29 543</b>	<b>350 986</b>	<b>1 187 777</b>	<b>2 563 154</b>	<b>14 477 904</b>	<b>18 633 906</b>

■ Les exploitations pratiquant la polyculture ou le polyélevage arrivent loin derrière, a fortiori si on opère la même réduction. Mais ces spécialisations concernent respectivement 111 et 112 communes.

■ La diversité agricole est relativement faible : on ne trouve qu'une commune spécialisée dans les légumes/champignons, 2 dans les fruits, 4 dans les ovins caprins... Bien sûr, cela ne signifie pas que ces productions n'existent pas ; lorsqu'elles existent, elles ne sont pas dominantes en termes de valeur. **Ce qui peut tout de même conduire à s'interroger sur la capacité qu'a le territoire à nourrir sa population.**

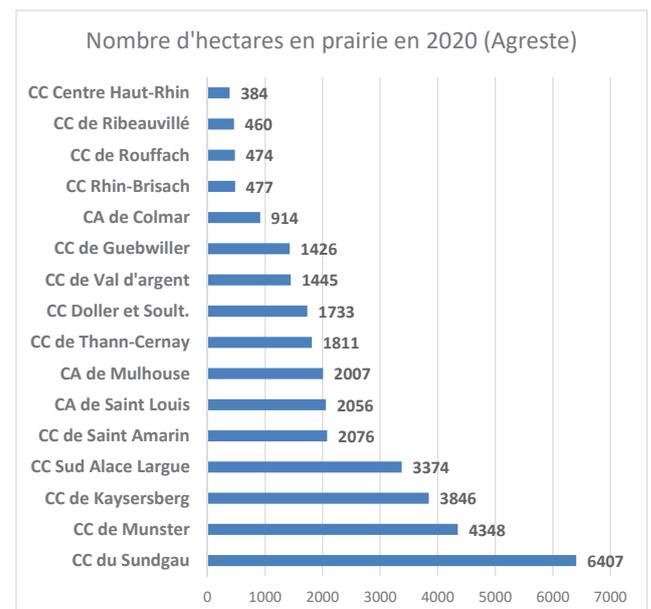
Une étude réalisée par le cabinet Utopie<sup>1</sup> en 2017, classait les aires urbaines en fonction de leur autonomie alimentaire. Dans ce classement, Colmar se classait 73<sup>ème</sup> (sur 100) avec une autonomie de 1.3%, l'aire urbaine de Saint Louis se classait 91<sup>ème</sup> avec un score de 0.61 et celle de Mulhouse 94<sup>ème</sup> avec une autonomie alimentaire de 0.38%.

■ On notera encore qu'il y a 60 communes spécialisées dans l'élevage bovin (viande, lait et mixte). Compte tenu de l'évolution du marché pour ces productions, il est sans doute légitime de s'interroger également sur l'avenir de l'agriculture dans ces communes car il n'est pas certain que ces terres puissent être utilisées autrement que pour de l'élevage.

■ Enfin, cette interrogation se redouble d'une **question concernant les services environnementaux rendus par l'agriculture**. Les communes spécialisées dans l'élevage bovin et la polyculture/polyélevage sont celles

qui concentrent une part essentielle des prairies. Or, les prairies ont une très forte capacité d'absorption du CO<sub>2</sub>, (jusqu'à 70 tonnes/ha) a fortiori si elles sont permanentes<sup>2</sup> (ce qu'il est impossible de savoir à cause du secret statistique).

Elles jouent donc, au même titre que les forêts, le rôle de puits de carbone qui contrebalancent en bonne partie les émissions de méthane par les bovins. La mise en



1) Utopie, Autonomie alimentaire des villes. Etat des lieux et enjeu pour la filière agroalimentaire française, mai 2017.

2) Armelle Gac et allii, Le Stockage de carbone dans les prairies, HAL, juin 2020

cause de la pérennité des élevages et leur conversion vers des formes de cultures annuelles se feraient au prix d'une moindre capacité à absorber le carbone.

L'un des enjeux pour ces territoires est de diversifier les sources de revenus des entreprises agricoles pour pérenniser ces activités.

## La qualité des sols

La qualité des sols est une des conditions essentielles pour une agriculture efficace. La qualité agronomique des sols dépend de leur qualité géologique, mais aussi des usages qui en sont faits. Or, l'usage de produits phytosanitaires est assez intensif sur certains territoires.

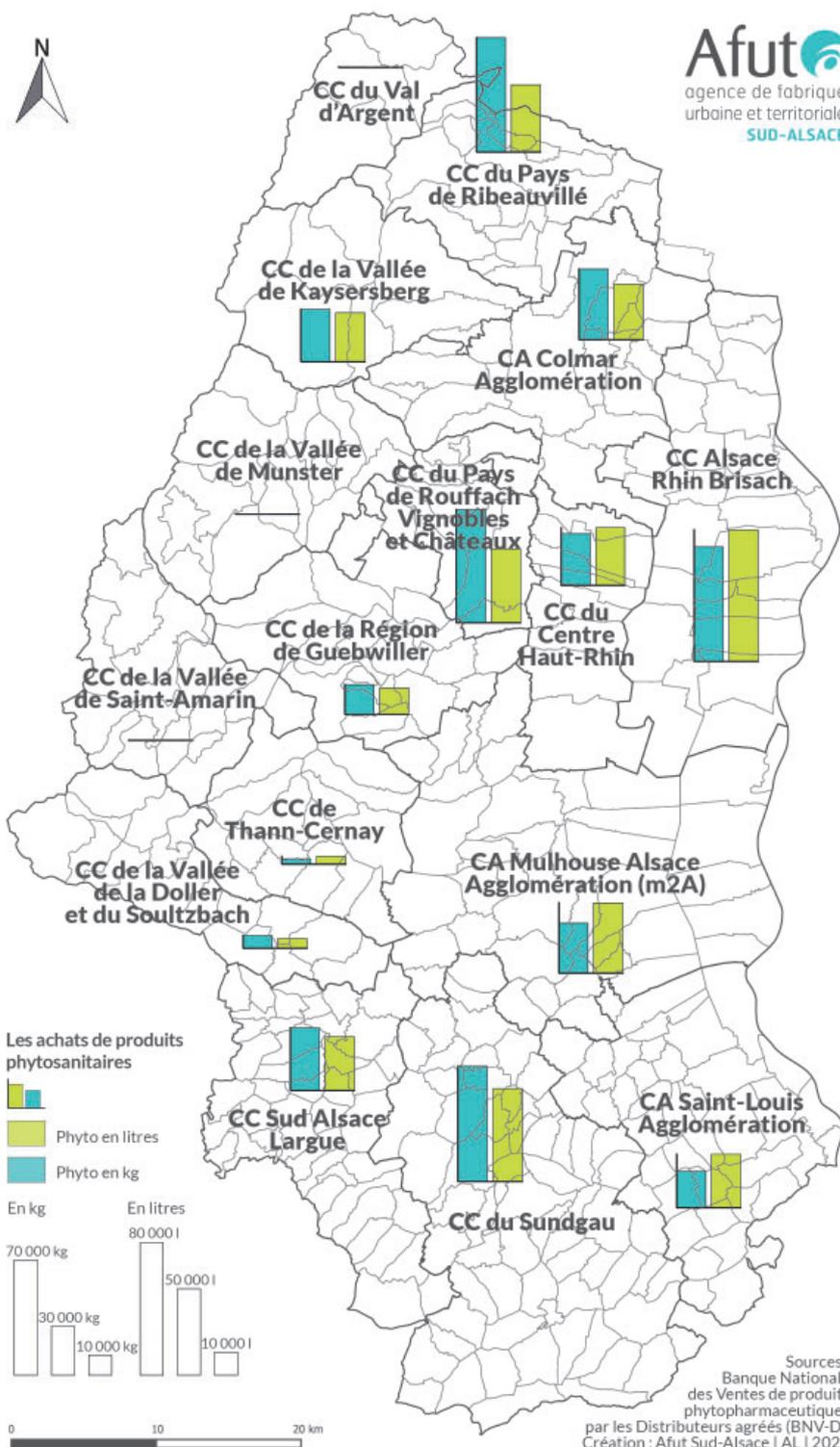
Selon la base nationale des achats de produits phytopharmaceutiques, **506 945** Kilos et **458 850** litres de ces produits ont été achetés en 2021 dans le Haut-Rhin.

L'usage de ces produits est susceptible de remettre en question la qualité des sols. Le sol n'est pas qu'un substrat, c'est un complexe biologique. La lutte chimique contre les «mauvaises» bactéries, les «mauvais» champignons etc entraîne une perte progressive de la vie biologique des sols, des «bonnes» bactéries, des «bons champignons etc. Cet appauvrissement biologique induit à son tour un usage plus intensif des engrais...

Au final, les sols sont de moins en moins productifs, leur capacité à absorber l'eau se réduit...

La qualité des eaux, de surface et souterraine, est l'autre perdant de cet usage de produits phytopharmaceutiques.

## Vente de phytosanitaires des EPCI du Haut Rhin

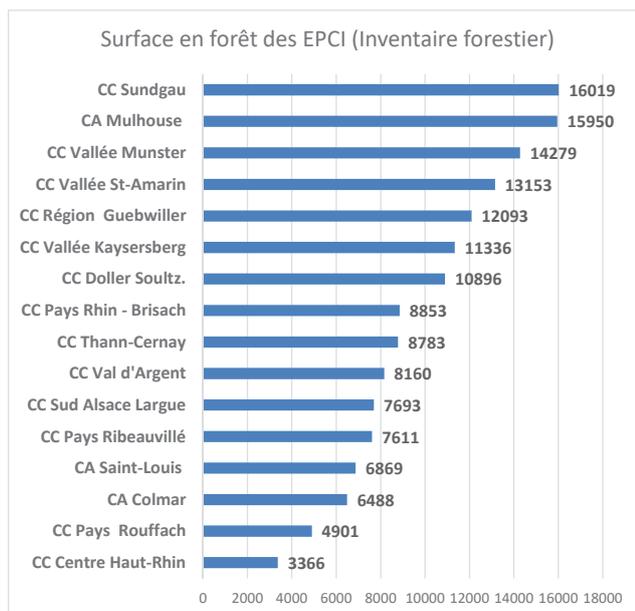


Les produits phytosanitaires correspondent aux insecticides, bactéricides, virucides, fongicides, herbicides. La quasi totalité des produits comptabilisés dans la base de données ne sont pas autorisés au jardin, il s'agit donc pour l'essentiel d'une usage agricole professionnel. A ces produits, viennent s'ajouter l'ensemble des engrais de synthèse (chimiques) non comptabilisés ici.

## Les usages forestiers

### Une ressource menacée

Les espaces en forêt représentent **156 503** hectares, soit 44% de la superficie totale des EPCI du Haut-Rhin. Les vallées vosgiennes ont des taux de boisement (rapport entre la surface totale et la surface en forêt) nettement plus élevés que les EPCI de la plaine ou que les EPCI agricoles du Sundgau.



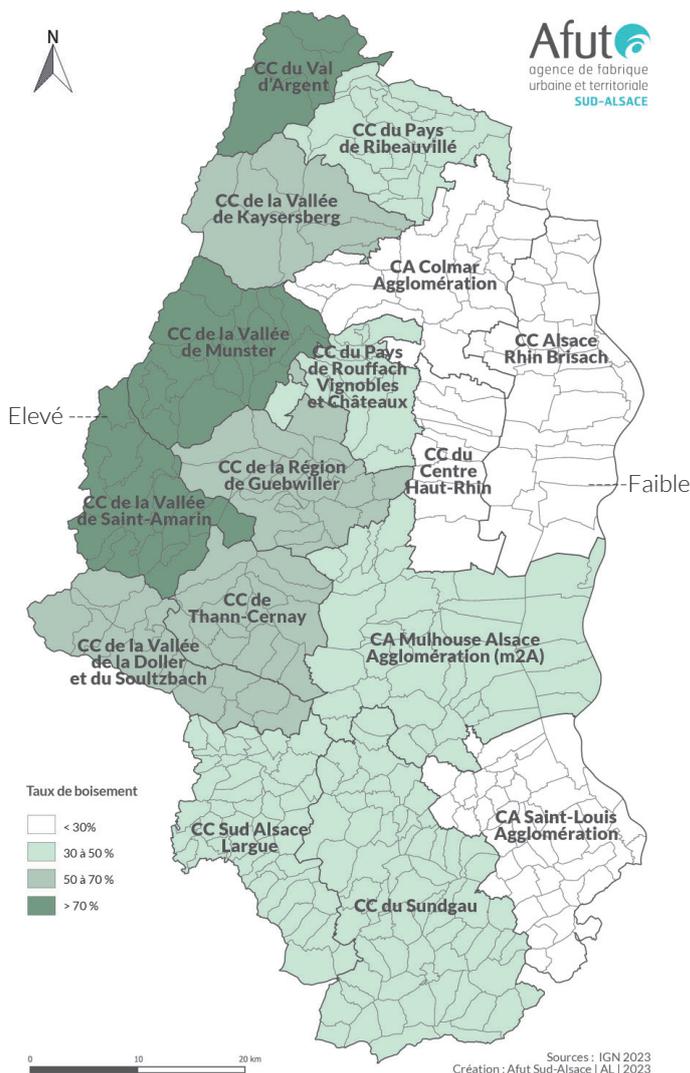
Néanmoins, en termes de superficies forestières, on peut être surpris par l'importance de la forêt dans une agglomération urbaine comme Mulhouse. A l'ouest de l'agglomération la forêt du Nonnenbruch qui s'étend sur plus de 1300 ha et à l'est, la forêt de La Hardt, qui elle s'étend sur plus de 13 000 hectares et dépasse largement les limites de l'agglomération.

**Ces forêts représentent des ressources importantes.** Ce sont des puits de carbone, qui stockent du CO<sub>2</sub>. Elles jouent un rôle important dans l'infiltration des eaux de pluie. Elles stabilisent également les pentes et évitent les mouvements de terrain. Ce sont encore des espaces de biodiversité. Elles remplissent également un rôle social important, que ce soit pour les promeneurs, les chasseurs... Enfin, elles sont à l'amont d'une filière économique importante.

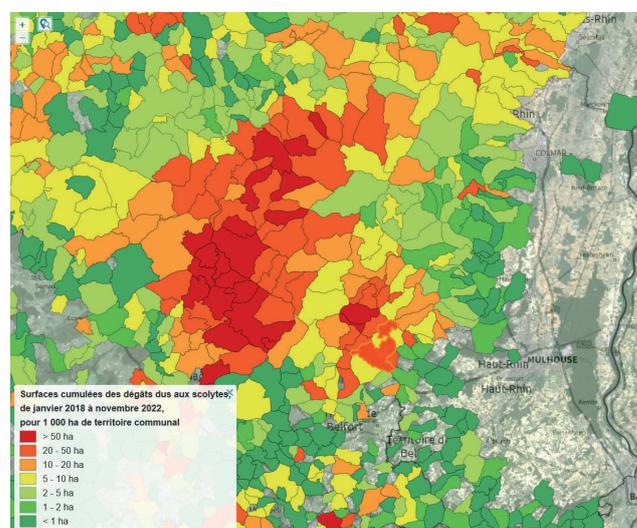
Les massifs forestiers, notamment composés de résineux comme l'épicéa, sont pour le moins fragilisés par les changements climatiques qui favorisent (entre autres) le développement des scolytes. Les vallées vosgiennes sont particulièrement concernées.

Mais quand ce ne sont pas ces insectes qui ravagent la forêt, elle peut être mise en péril par la sécheresse par exemple.

## Taux de boisement des EPCI du Haut Rhin



## Dégâts provoqués par les scolytes dans les forêts



Source : inventaire forestier national

## Les usages économiques du bois et de la forêt

Il n'est pas simple d'être précis en matière d'entreprises et d'emplois dans ce qu'il est convenu d'appeler la «filière bois». Dans les faits, cette filière n'existe pas, certaines activités comme le papier-carton se prévalant plutôt de la logique des industries de process.

De plus, nombre d'activités de cette «filière» sont mixtes. Par exemple, la nomenclature des activités distingue les menuisiers «métal» et les menuisiers bois... ces derniers pouvant aussi travailler le PVC. La même nomenclature ne connaît que les constructeurs de maisons, sans distinguer les constructeurs «béton» et les constructeurs «bois».

Dans ces conditions, ne peuvent là aussi être exposés que des ordres de grandeur.

En termes d'emplois salariés, on compte à peu près 8 000 emplois dans le Haut-Rhin.

Les données ci-dessus sont sur-évaluées. Par exemple, dans le commerce de bois et mobilier, figurent des personnes employées pour vendre des matériaux de construction ou des meubles qui ne sont pas en bois.

Mais, en contrepartie, il conviendrait d'y ajouter tous les emplois des services forestiers (coupe, débardage...)et paysagers (élagage d'arbres...). On peut donc estimer qu'il s'agit d'un ordre de grandeur à peu près correct.

Il ressort également que les effectifs liés à ces activités sont en baisse permanente<sup>1</sup>.

## Les nombreuses difficultés des activités forestières.

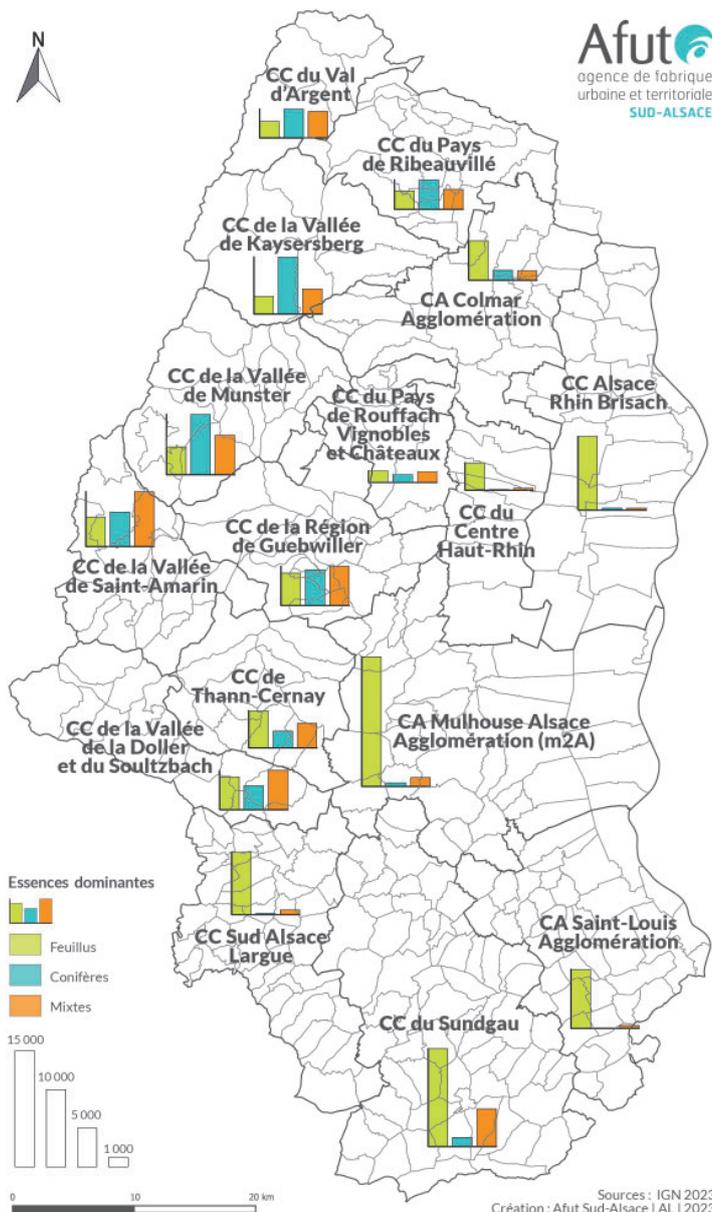
Structurellement, les essences de bois présentes dans les massifs forestiers de l'est du département font la part belle aux feuillus. Or, l'industrie du meuble a plus ou moins déserté le territoire national. En témoigne le nombre de scieries fermées ces dernières décennies.

### Estimation des emplois dans le bois du Haut Rhin

	Etablissements	Emplois, salariés
Industrie du bois	41	596
Industrie du papier carton	28	2880
Fabrication de meuble	31	945
Menuiserie, charpentes	330	1538
Commerce bois et mobilier	274	2056
<b>Total</b>	<b>704</b>	<b>8 015</b>

1) Pour plus de détail sur la «filière bois», voir AURM/MEF, *Éléments de cadrage pour une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences dans la filière bois de la Région Grand Est*, 2020.

## Les essences présentes dans les massifs forestiers (INF)



Les grumes partent en Asie et reviennent sous forme de meubles prêts à l'achat. De ce fait, certains espaces boisés ne font plus l'objet d'une gestion rigoureuse. Heureusement, il existe un marché pour les bois de faible qualité : le bois énergie, mais à des prix très faibles.

Les massifs forestiers où les résineux dominent doivent se débarrasser en masse des bois scolytés, ce qui fait baisser les prix, d'autant que la construction de maisons et bâtiments neufs est en berne ces derniers mois...

**En un mot, il existe une ressource forestière locale importante, mais qui ne peut être exploitée de manière optimale et qui est très vulnérable face aux changements climatiques<sup>2</sup>.**

2) Afut, «La forêt, une ressource locale menacée!. Quelles stratégies d'adaptation?», août 2023.

## L'occupation du sol

En 2010, **47 624** hectares étaient artificialisés dans le département, **49 771** ha l'étaient en 2019 selon la base OCS GE.

Soit une consommation foncière estimée à 2 147 hectares. La CA de Saint Louis vient en tête de l'artificialisation, probablement en lien avec la forte croissance démographique que ce territoire connaît.

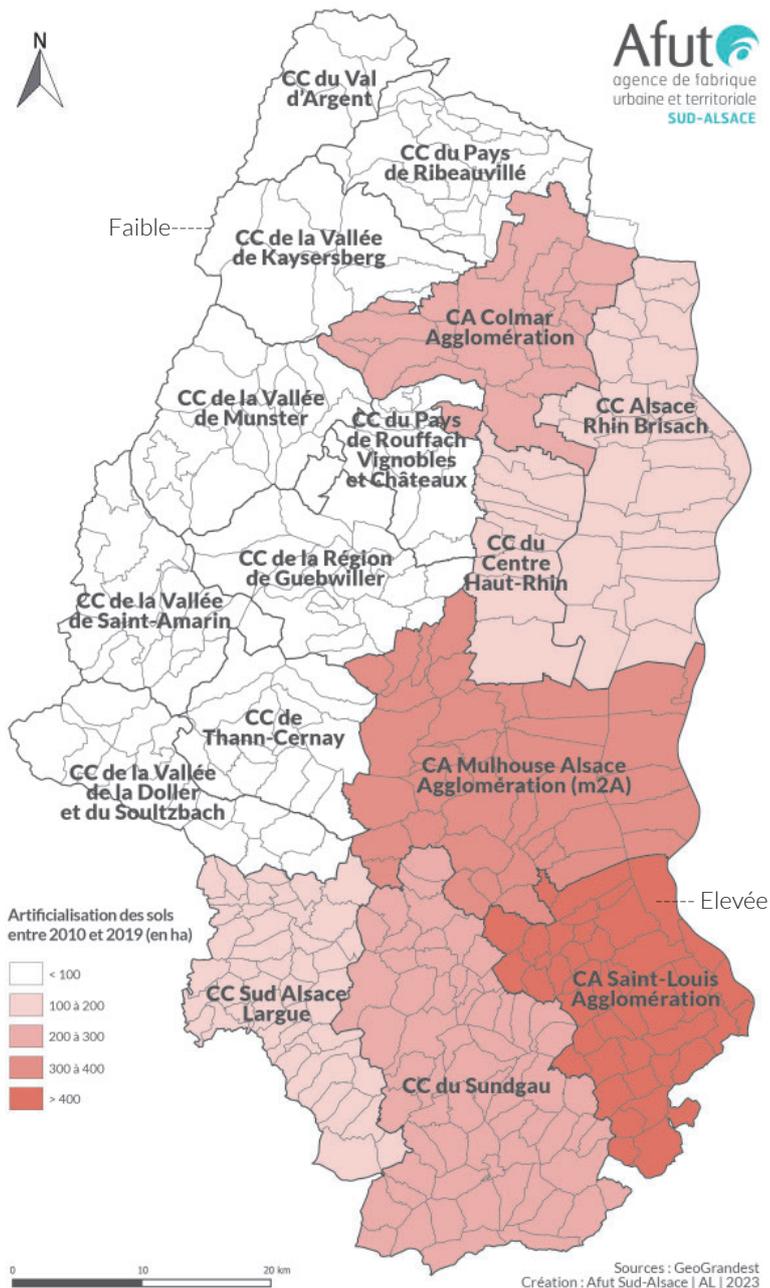
Ces extensions ont été prises principalement sur les surfaces agricoles : 1 979 ha de terres agricoles ont été artificialisées.

Les espaces forestiers ou naturels ne représentent que 356 ha de consommation qui a été assez diffuse : la CA de Mulhouse et la CC de Munster ont consommé chacune 50 hectares, les CC du Val d'argent, de Kaysersberg, de Saint Amarin et la CA de Saint Louis, ont consommé chacune entre 30 et 40 hectares d'espaces naturels ou forestiers. Le solde se partage entre toutes les autres intercommunalités.

Enfin, les espaces humides ou en eau ont augmenté de 187 hectares, principalement situés dans la CA de Saint Louis.

L'application de la loi ZAN (zéro artificialisation nette à l'horizon 2050) va imposer aux EPCI de se réorganiser et de repenser l'usage des sols.

## L'artificialisation des sols (GéoGrand Est)



## L'eau, une ressource potentiellement catastrophique

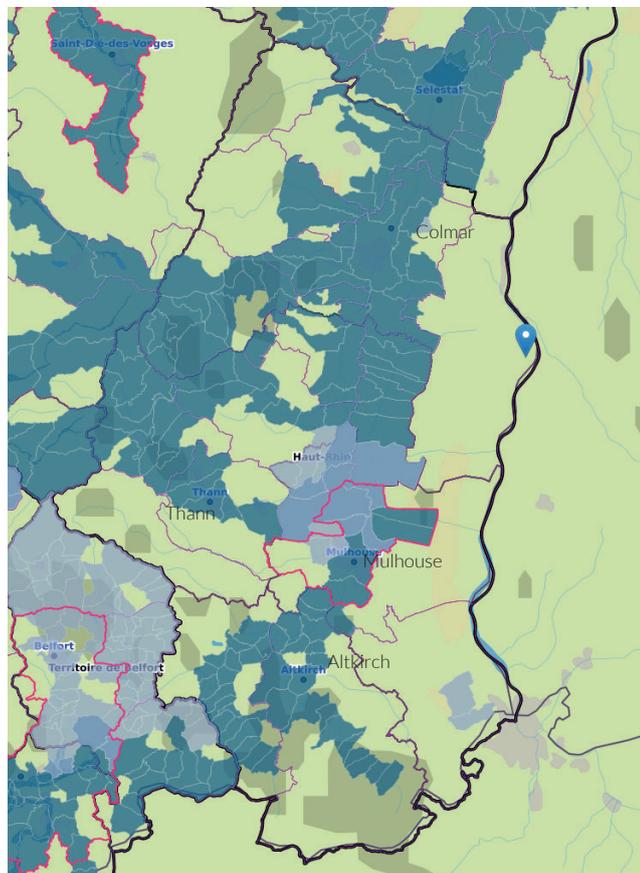
L'eau est une ressource fondamentale pour l'ensemble des activités humaines. Le Haut-Rhin est riche d'un dense réseau hydrographique. Mais cette ressource peut se transformer soudainement en événement catastrophique, sous la forme notamment d'inondations et/ou coulées de boue.

334 demandes de reconnaissance de catastrophes naturelles ont été déposées dans le Haut Rhin entre 2000 et juin 2023, **275** ont été reconnues comme telles. Ces catastrophes sont des inondations/coulées de boue dans 260 événements, 8 sont relatifs à la sécheresse.

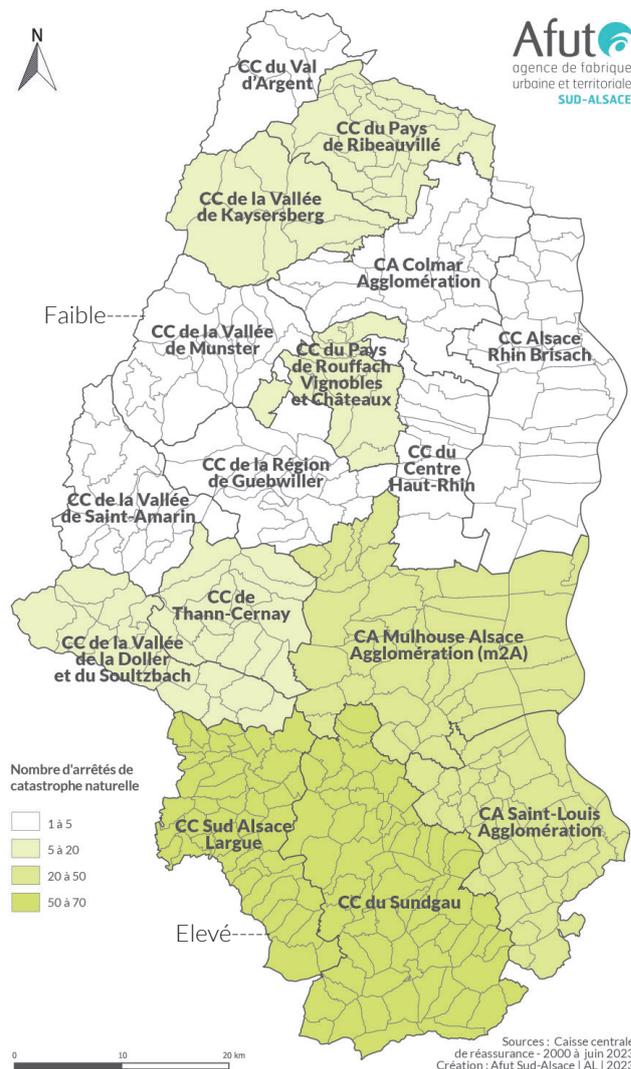
Les deux intercommunalités du Sundgau sont particulièrement concernées par ces catastrophes naturelles. Cependant, étant relativement peu peuplées, les impacts des catastrophes peuvent s'avérer moindres que dans des EPCI connaissant moins d'événements.

Les changements climatiques en cours interrogent par ailleurs notre rapport au risque d'inondation. Tous les équipements sont adaptés (en principe) à la crue centennale, celle qui n'arrive qu'une fois par siècle. Rien ne nous dit que cette norme est encore d'actualité.

### Communes soumises à un PPRI et territoire à risque d'inondation important (en rouge)



### Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles de 2000 à juin 2023 (source CCR)



La Préfecture du Rhône a ainsi inclus dans sa modélisation des inondations, préalable à l'établissement du Plan de prévention des risques naturels d'inondations, une référence à l'inondation millénaire.

Les données concernant le territoire mulhousien, classé territoire à risque d'inondation important, montrent qu'une crue à peine plus importante que la crue centennale aurait des effets catastrophiques, qui concernent en fait toute la plaine du Rhin car l'importance d'une crue ne se mesure pas à la hauteur de la crue, mais à la surface noyée. Plus la crue est forte, plus elle s'étale...

Il y a donc intérêt à ce qu'au-delà des communes et des EPCI les plus fréquemment atteints par les inondations, **tous les territoires de plaine s'interrogent sur la capacité de leurs équipements à résister à une crue un peu plus forte que la crue centennale.**

### Nombre de collectivités organisatrices de services publics de l'eau potable (Office Français de la biodiversité)

	Production	Transfert	Distribution
CA ou CC	7	7	17
Communes	51	53	72
SI ou SM	26	26	19
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>86</b>	<b>98</b>

## L'administration de l'eau

Dans le département, on recense **113** collectivités ou regroupements de collectivités qui assurent au moins l'une des six fonctions liées à l'eau et à l'assainissement.

Parmi elles, on trouve 78 communes qui ont notamment en charge la distribution de l'eau potable (pour 72).

En matière d'assainissement, les communes se chargent souvent de la collecte, mais très peu du transport et de la dépollution des eaux.

Dans l'agglomération mulhousienne, le partage des tâches est simple : l'agglomération se charge de l'eau potable, le SIVOM, de l'assainissement. 38 des 39 communes n'ont pas de service d'eau et ne remplissent aucune mission en la matière.

Dans d'autres intercommunalités, Comme Munster, Ribeauvillé ou Sud Alsace Largue, on trouve de nombreuses collectivités organisatrices des services de l'eau : respectivement 16, 13 et 9.

Il s'agit d'un héritage de l'histoire, du temps où chaque village, voire chaque hameau, avait son captage et distribuait l'eau aux habitants du lieu. Cette situation -ce morcellement- pose tout de même problèmes.

- Le premier est celui des capacités à satisfaire les besoins des habitants, notamment en période de sécheresse. La non interconnexion des réseaux d'eau peut empêcher toute solidarité intercommunale.

- Le deuxième est celui des moyens financiers mobilisables par les communes ou les petits syndicats pour intervenir sur les réseaux. Ce n'est peut-être pas un hasard si l'on parle depuis 30 ans des fuites sur les réseaux d'eau potable sans que la situation ne s'améliore sensiblement...

- Le troisième problème est relatif aux économies d'échelle réalisables en mutualisant, lorsque c'est techniquement possible, les équipements d'assainissement.

1) Loi pour la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles

2) différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification

### Nombre de collectivités organisatrices de services publics d'assainissement collectif (OFB)

	Collecte	Transport	Dépollution
CA ou CC	8	10	9
Communes	54	12	10
SI ou SM	8	11	10
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>33</b>	<b>29</b>

Dans le sud du département tout particulièrement, on a un grand nombre de petites installations drainant peu de flux. L'âge de ces équipements mériterait d'être étudié plus avant car les performances des STEP anciennes étaient relativement faibles. Ce qui pose éventuellement la question des rejets peu qualitatifs dans les cours d'eau.

Cette situation est appelée à changer rapidement. La loi MATPAM<sup>1</sup> de 2014 a donné la compétence aux EPCI en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Avec la loi 3DS<sup>2</sup> de 2022, il doit y avoir transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Il y a tout intérêt à anticiper largement car les débats vont quelques fois être longs et complexes.** Les situations locales peuvent demander des investissements massifs et se posera la question de l'harmonisation des tarifs entre les différents membres des intercommunalités...

## La qualité de l'eau et de l'air

### La qualité de l'eau

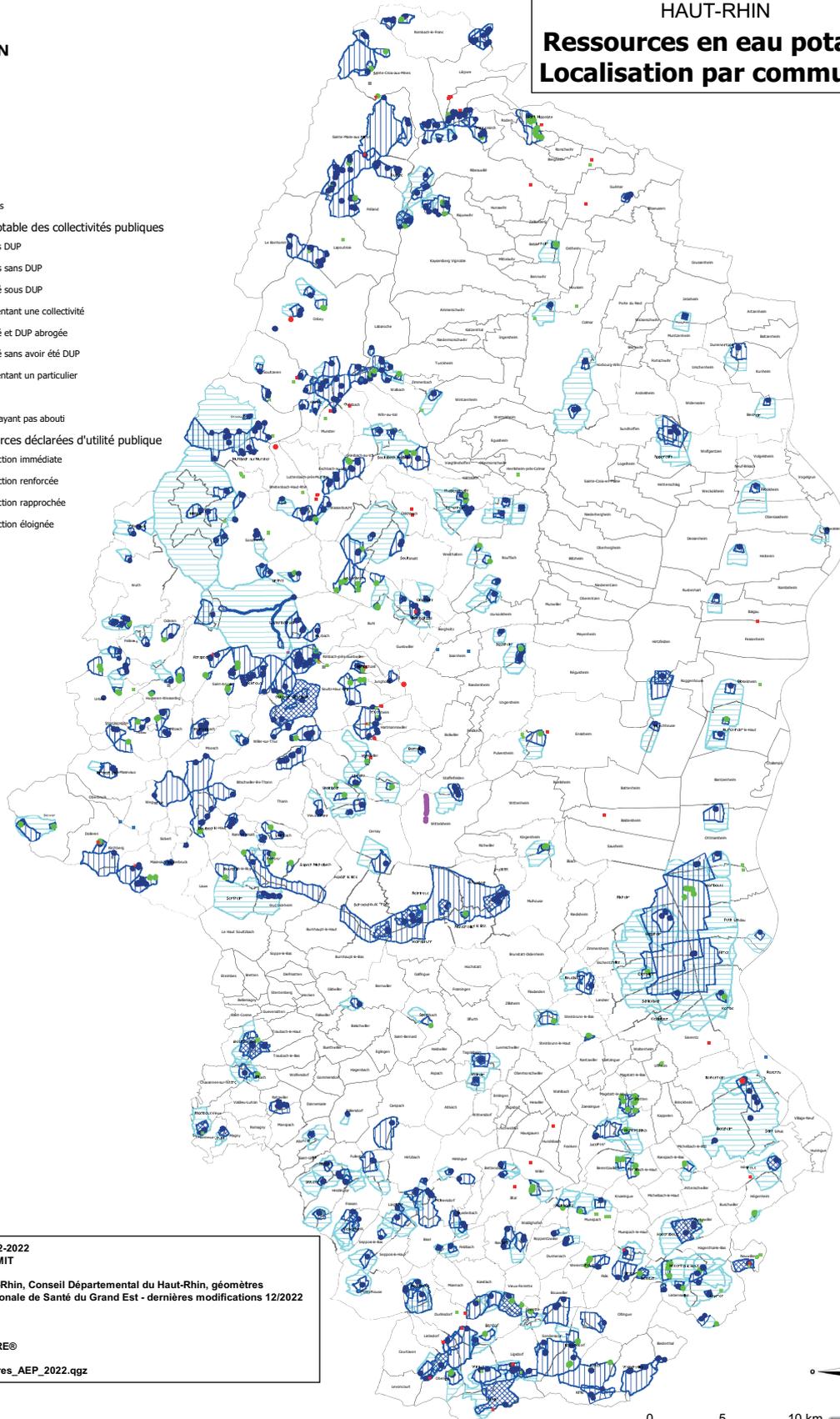
La qualité de l'eau, de surface comme souterraine, est un enjeu fort. La quantité de captages abandonnés (voir carte page suivante) interroge. Les données de l'Agence de l'Eau du bassin Ill-Rhin sur l'état chimique des masses d'eau souterraines montrent, à l'échelle de l'ensemble du département, un mauvais état.

Concernant les eaux superficielles, on n'a **aucun cours d'eau du département en très bon état**. Hors vallées Thur Doller, les cours d'eau vosgiens sont plutôt en bon état mais dans le piémont et le bassin de la Lauch, la qualité de l'eau est médiocre. Dans le sud du département, elle est au mieux moyenne, souvent médiocre voire franchement mauvaise.

Les rejets dans l'eau, liés aux activités humaines, sont responsables de cet **état somme toute médiocre des masses d'eau**. Les STEP ne sont pas toujours très efficaces, l'agriculture consomme beaucoup de phytosanitaires et les activités économiques rejettent des quantités importantes de polluants dans l'eau.

**Légende**

-  Limites communales
- Ressources en eau potable des collectivités publiques**
-  captage utilisé sous DUP
-  captage utilisé mais sans DUP
-  captage abandonné sous DUP
-  captage privé alimentant une collectivité
-  captage abandonné et DUP abrogée
-  captage abandonné sans avoir été DUP
-  captage privé alimentant un particulier
-  captage projeté
-  Recherche d'eau n'ayant pas abouti
- Protection des ressources déclarées d'utilité publique**
-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection renforcée
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée



Date de création : 29-12-2022  
 Réalisation : DDT 68 / MIT  
 Sources de données :  
 Tracés : DDT du Haut-Rhin, Conseil Départemental du Haut-Rhin, géomètres  
 Arrêtés : Agence Régionale de Santé du Grand Est - dernières modifications 12/2022  
 Référentiels :  
 ©IGN BDTOPO®  
 ©IGN SCAN25®  
 ©IGN BD PARCELLAIRE®  
 HR\_Captages\_Perimetres\_AEP\_2022.qgz

**Légende**

-  Limites communales
-  Station dont la création est prévue
-  Graphe de raccordement : communes
-  Graphe de raccordement : parcours de collecte

**Stations d'épuration :**  
**classes de capacité de traitement**

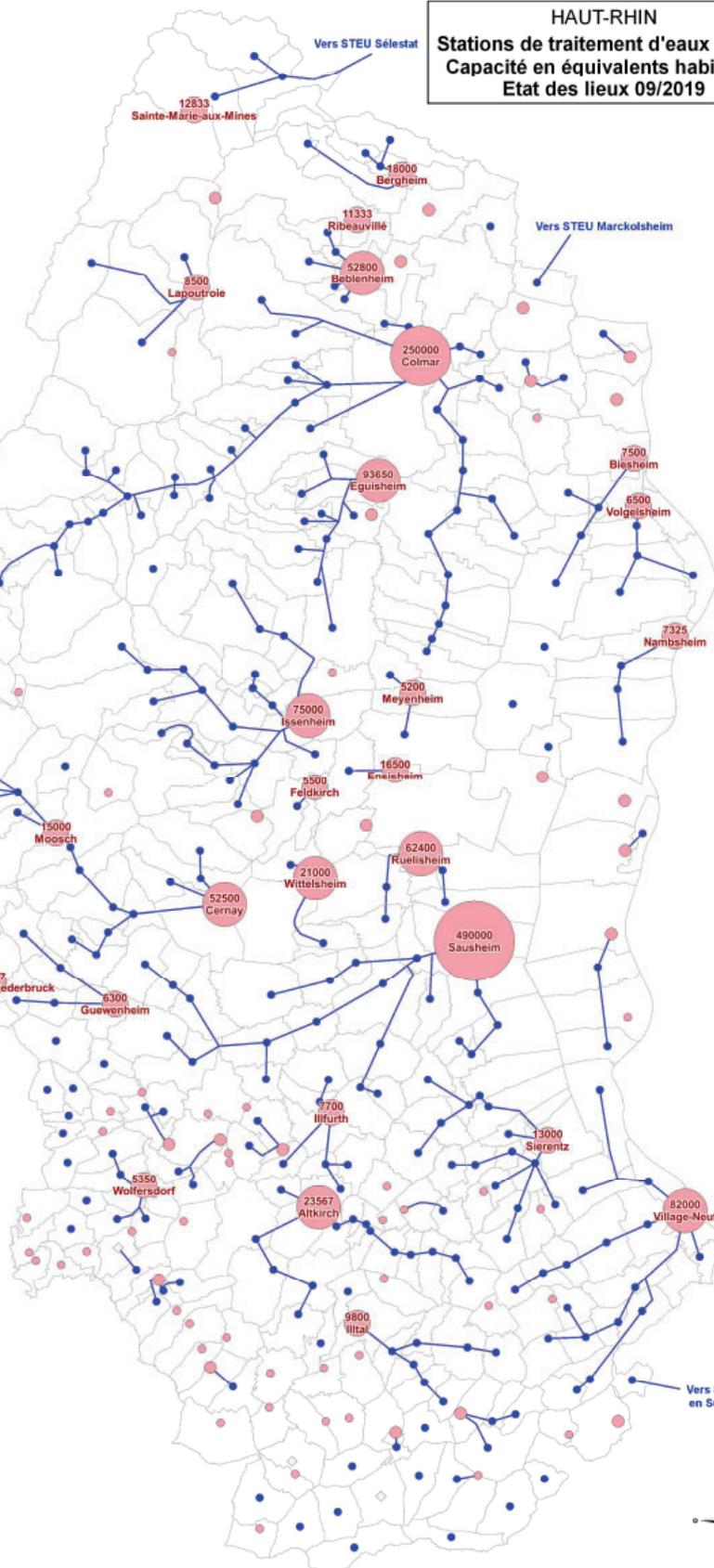
-  De 120 à moins de 1000 EH
-  De 1000 à moins de 5000 EH
-  De 5000 à moins de 20000 EH
-  De 20000 à moins de 100000 EH
-  De 100000 à moins de 300000 EH
-  De 300000 à 490000 EH

0 5 10 km

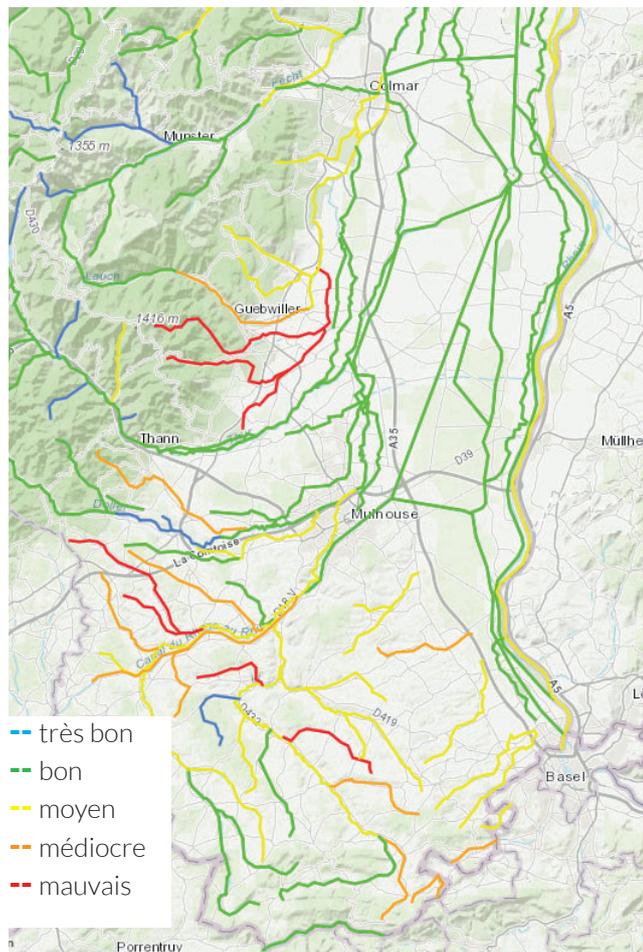


Date de création : 04-04-2023  
 Réalisation : DDT 68 / MIT  
 Sources de données : DDT 68/SEEN  
 Référentiel ©IGN BDTOPO®

HR\_STEU\_AGGLQ\_ASSAIN\_RESEAU\_CAPACITE.qgz



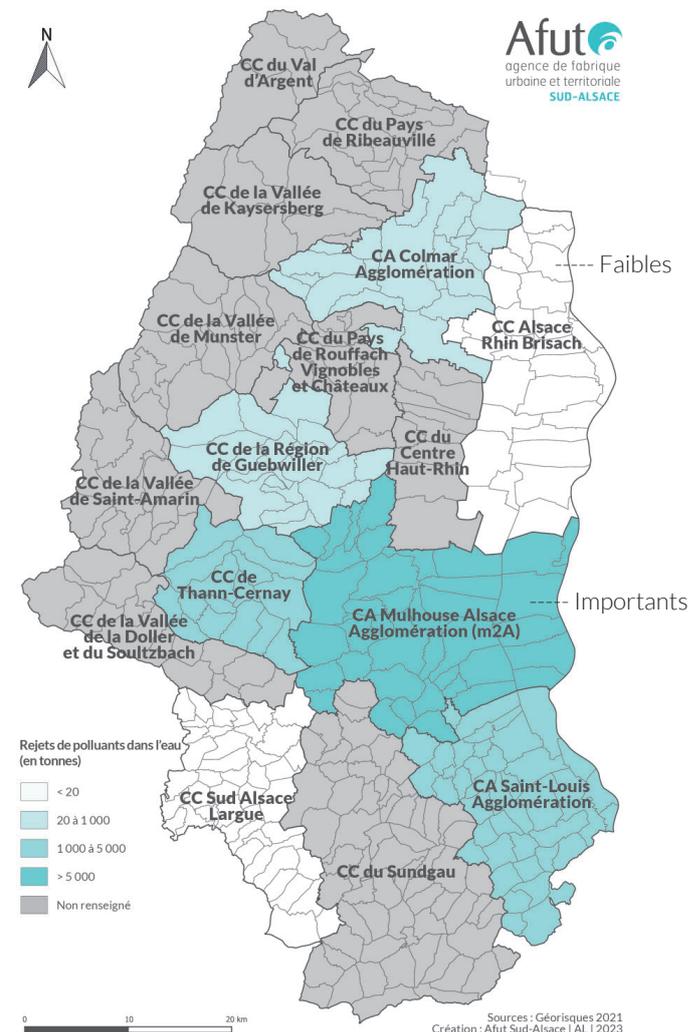
## Etat des masses d'eau superficielles (Agence de l'eau, rapportage 2022)



Le registre des émissions polluantes indique ainsi qu'en 2021, **18 817 tonnes** de produits polluants ont été rejetées dans l'eau. Et encore ne s'agit-il que des émissions les plus significatives!

Les principaux rejets dans l'eau : tétrachlorométhane, phénols, cuivre, chlorures, composés organohalogénés, nonylphénols, zinc, azote, phosphore, manganèse, PCB, cyanures, chrome, nickel, mercure, sulfates...

## Rejets de polluants dans l'eau (Registre national des émissions de polluants)



Le registre des émissions polluantes ne contient que les émissions des principales installations industrielles, soit les établissements classés au titre de l'environnement sous régime d'autorisation ou d'enregistrement, les STEP de +100 000 équivalents habitants et les rejets des plus grands élevages. Ces rejets doivent en outre être supérieurs à certaines quantités pour faire l'objet d'une déclaration. Autrement dit, le volume ici présenté est bien inférieur à la réalité qui comprend les rejets diffus de toutes les « petites » installations.

## Les rejets dans l'air

Parmi les pollutions atmosphériques les plus nocives, se trouvent les particules fines de  $2,5\mu\text{m}$  (PM 2,5). Elles causent des maladies respiratoires, cardiovasculaires et cérébrales ainsi que des cancers, responsables de décès prématurés.

L'OMS recommande de ne pas dépasser les seuils de 15 micro-grammes par jour et de 5 micro-grammes en moyenne annuelle.

Si cette recommandation était respectée, tout le département devrait être en bleu... Or, il n'y a que l'extrême sud et l'ouest des Vosges qui s'en rapprochent. L'essentiel de la plaine du Rhin se situe autour de  $10\mu\text{m}$  et l'air autour de l'agglomération mulhousienne contient plutôt  $15\mu\text{m}$  de PM 2,5 en moyenne annuelle...

Ces concentrations de particules fines sont dues essentiellement au secteur résidentiel (particulièrement au chauffage bois) et aux transports (combustion des moteurs, abrasion des freins et pneus...). Mais ces particules

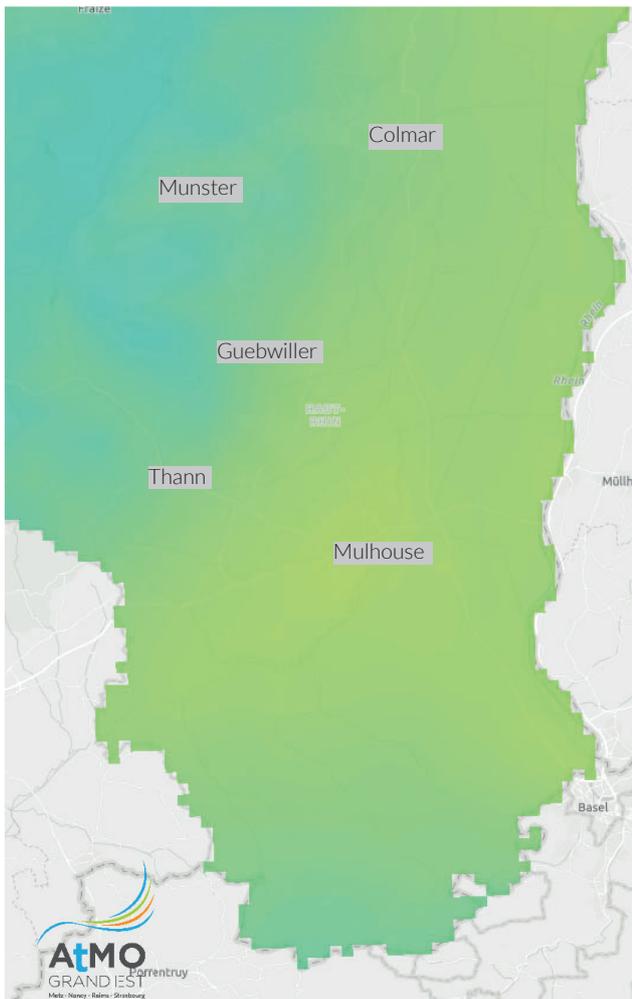
peuvent également se former par agglomération de composés chimiques présents dans l'air, produits par d'autres activités.

Les principaux sites industriels du Haut-Rhin ont ainsi rejeté **4 358 657 tonnes** de polluants dans l'air, en 2021.

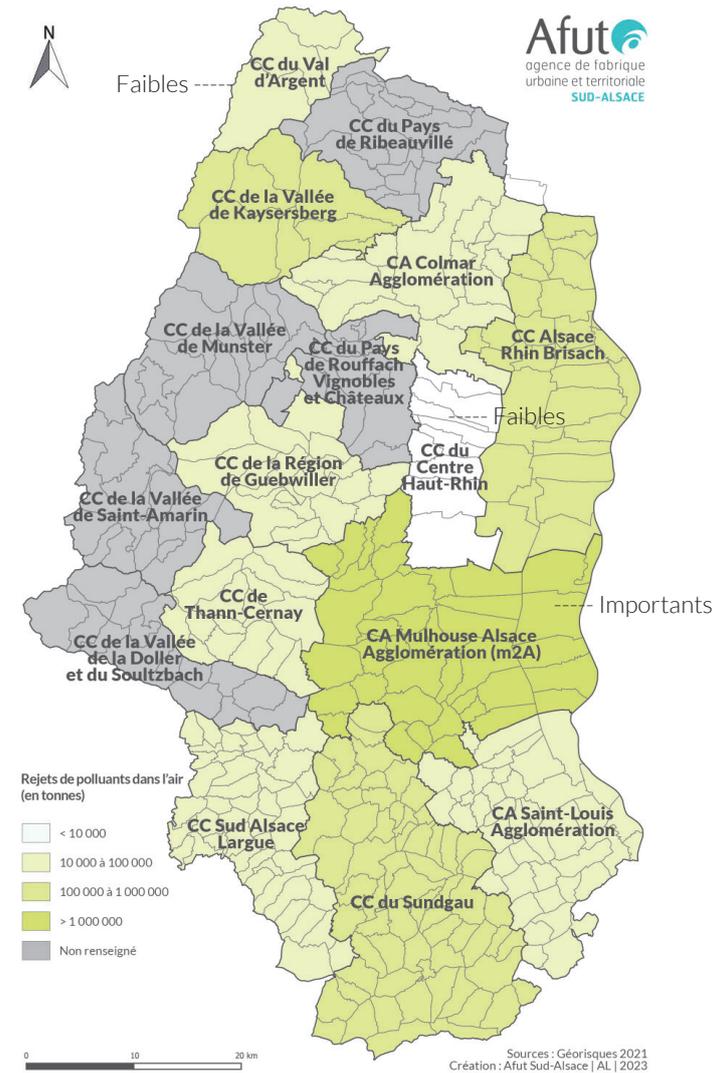
Il s'agit pour l'essentiel de dioxyde de carbone qui n'est pas considéré comme polluant, bien qu'il soit néfaste pour la santé à forte concentration. Mais le dioxyde de carbone cause d'autres méfaits : c'est le principal gaz à effet de serre qui génère un réchauffement climatique et tous ses effets associés.

Les principaux rejets dans l'air : dioxyde de carbone, protoxyde d'azote, hydrofluorocarbures, composés organiques volatiles, mercure, ammoniacque, oxydes d'azote, oxydes de soufre, méthane, trichlorométhane, nickel...

### Moyenne annuelle en particules fines (diamètre inférieur ou égal à $2,5\mu\text{m}$ ). Année 2022



### Rejets de polluants dans l'air (Registre national des émissions)



## Les risques industriels

Au delà des rejets, certaines activités font peser des risques spécifiques sur leur environnement. Il s'agit des établissements classés pour la protection de l'environnement, qui sont au nombre de **1 507** dans le département du Haut-Rhin. Parmi ces sites, on compte :

**331** établissements soumis à enregistrement ;

**480** établissements soumis à autorisation, dont **23** sites Seveso.

Sur les sites les plus dangereux, il est important de développer dans la population une «culture du risque» pour que les riverains sachent comment se comporter en cas de réalisation de l'aléa. Ce qui est par ailleurs valable pour les zones à risque d'inondation.

### 3 régimes pour les ICPE

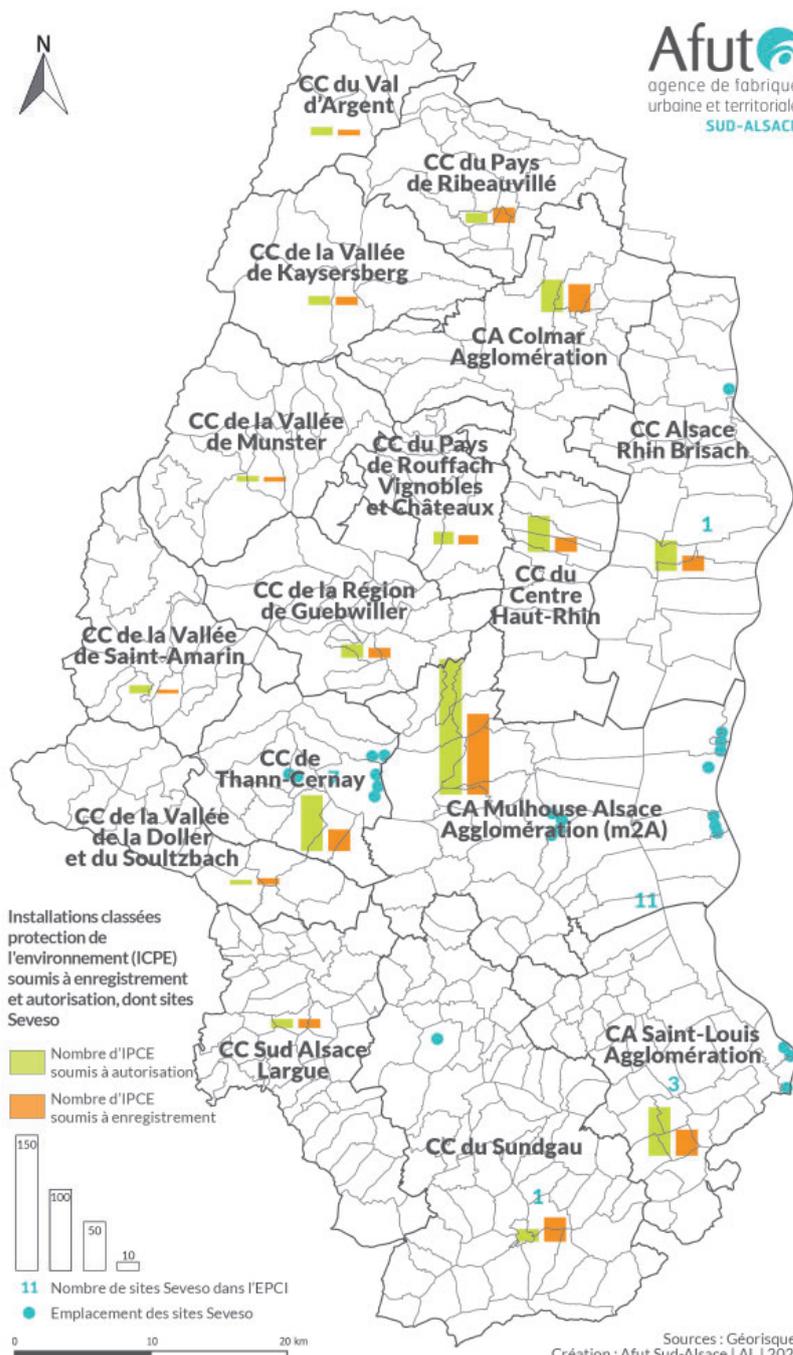
La déclaration : installation présentant de faibles risques, devant respecter certaines prescriptions

L'enregistrement : présente des risques standards, valables pour tous les sites de même nature, doit respecter des procédures pré-définies.

L'autorisation : présente des risques graves pour l'environnement, la santé, la sécurité publique ... L'exploitant doit démontrer sa capacité à gérer le risque et réaliser des études d'impacts.

Parmi ces installations autorisées, les établissements sont classés Seveso en fonction de la quantité maximale de substances dangereuses susceptibles d'être présentes.

## Installations classées pour la protection de l'environnement, soumis à enregistrement et autorisation, dont site Seveso. (Géorisques)



# L'ÉNERGIE

L'univers est un vaste système énergétique. Disposer d'énergie est une nécessité et, pour ce faire, nous devons en produire, quelle que soit la forme qu'elle prend : alimentation, bois, électricité, gaz, chaleur...

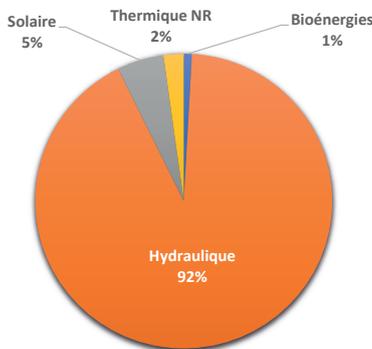
## La production d'électricité

La quantité d'électricité injectée dans le réseau, sur 12 mois glissants, s'élève à **3 344 742 MW** en août 2023.

Cette électricité injectée varie très fortement d'un EPCI à l'autre. Rhin-Brisach, Mulhouse et Saint Louis arrivent loin en tête grâce à la production hydroélectrique des centrales de Fessenheim, Ottmarsheim et Kembs

L'hydraulique fournit en effet 92% de l'énergie injectée dans le réseau. Les autres sources d'électricité sont donc pour ainsi dire marginales.

Energie annuelle glissante injectée (registre national)

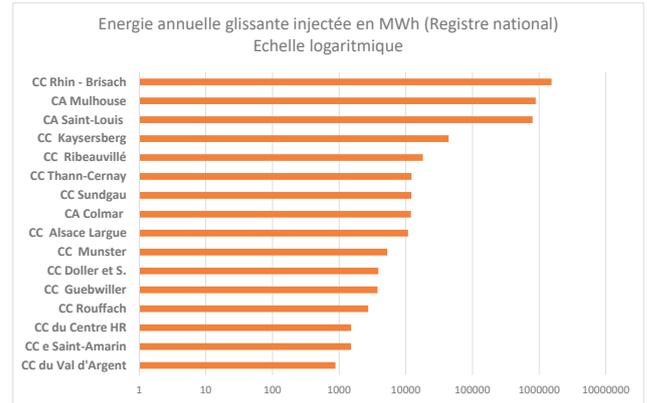


Si les territoires ne peuvent choisir d'avoir des rivières ou des canaux pour produire de l'électricité hydraulique, ni de vent pour produire de l'électricité éolienne (absente dans le département), ils disposent d'une certaine marge de manœuvre pour ce qui concerne l'énergie solaire notamment. Or, de ce point de vue, existent de grandes disparités.

L'agglomération de Mulhouse produit à elle seule 55% de l'énergie photovoltaïque du Haut-Rhin. Avec 4 autres EPCI (Colmar, Thann-Cernay, Rhin-Brisach et Sud Alsace Largue) ils injectent 83% de l'énergie photovoltaïque. S'il est compréhensible que des vallées peu exposées produisent peu d'électricité photovoltaïque (Munster, Val d'Argent, Saint Amarin...), il en va autrement des autres collectivités qui bénéficient d'un bon ensoleillement.

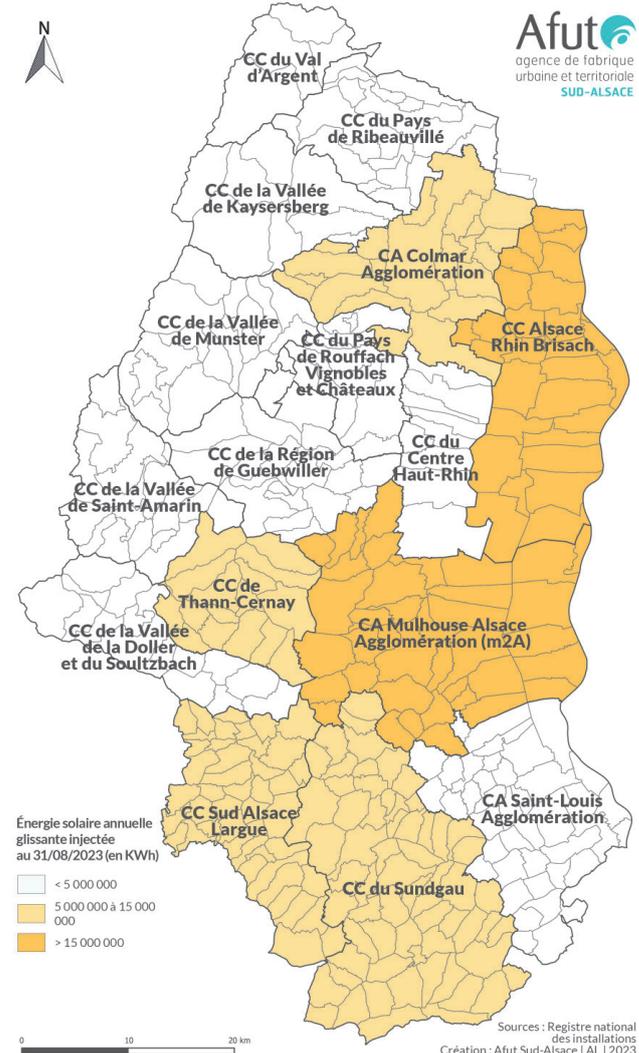
Il en va de même avec l'énergie produite à partir de bio-énergie : seuls 4 EPCI produisent de la bio-énergie : Mulhouse, Saint Louis, Ribeauvillé et Sundgau. A partir de ressources comme les déchets ménagers, de déchets de papeterie, de bois ou de bio-méthane.

**Des études de faisabilité mériteraient sans doute d'être menées sur les autres territoires**, en se souvenant qu'il ne s'agit pas forcément de méga-installations : 12% de la bio-électricité et de l'électricité solaire sont issus d'installations inférieures à 36 KWh.



Ces données ne comprennent que les watt injectés dans le réseau d'électricité. La production pour l'auto-consommation n'est donc pas incluse.

Energie solaire injectée



**Légende**

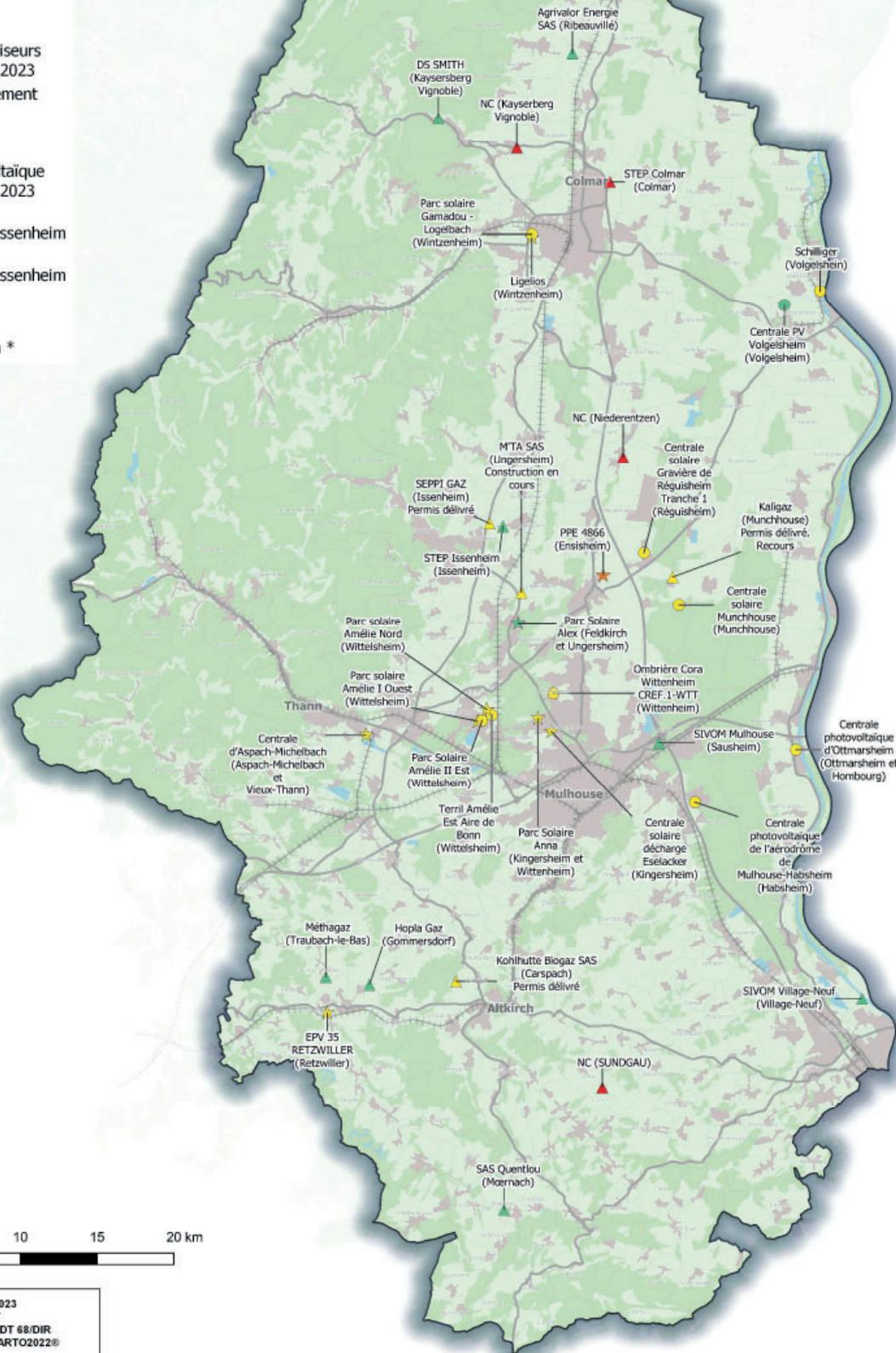
Statut des méthaniseurs connus au 17 mai 2023

- ▲ En fonctionnement
- ▲ En projet
- ▲ En réflexion

Statut du photovoltaïque connus au 17 mai 2023

- En service post CNPE Fessenheim
- Autorisé post CNPE Fessenheim
- ★ En service \*
- ★ Autorisé \*
- ★ En instruction \*

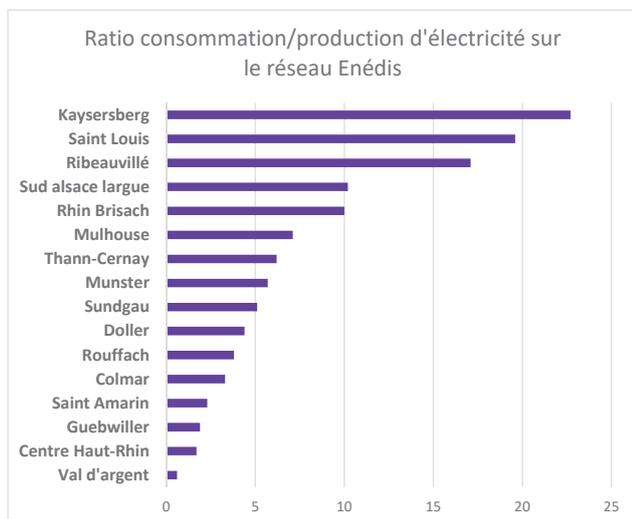
\* Hors projet de territoire post-Fessenheim



Date de création : 17-05-2023  
 Réalisation : DDT 68 / MIT  
 Sources de données : - DDT 68/DIR  
 Référentiel ©IGN TOPO/CARTO2022®  
 20230517 ENR 68.ggz

## Quelle autonomie énergétique ?

Quelle que soit la quantité d'énergie produite ou injectée dans le réseau, il faut rapporter cette énergie à l'énergie consommée par les territoires. Les données d'Enedis montrent que le rapport entre la consommation et la production d'électricité sur les territoires varie de 1 à 22.



Certaines Communautés ont des ratios relativement élevés grâce à des installations de cogénération (Kaysersberg, Mulhouse), d'autres grâce à la production d'hydroélectricité (Munster, Saint Louis), à la production de bioénergie (Ribeauvillé), d'autres enfin grâce au photovoltaïque : Mulhouse, Sud Alsace Largue, Thann-Cernay, Rhin-Brisach, Sundgau)

**Dans l'ensemble, les EPCI du Haut-Rhin restent largement dépendants de l'extérieur pour leur consommation électrique.**

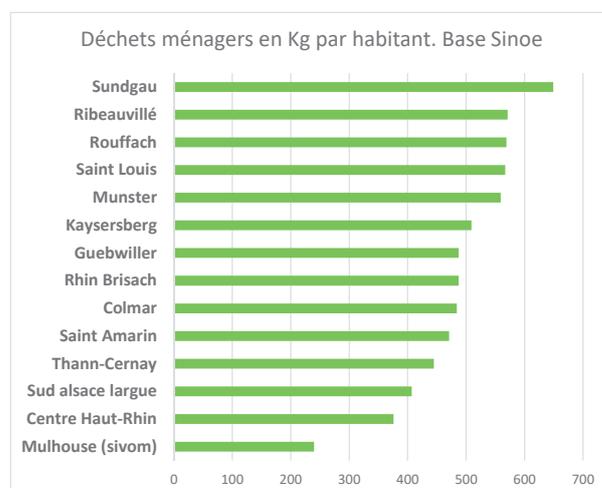
Les données d'Enedis sont intéressantes car elles permettent de comparer les consommations et la production. Elles ne représentent toutefois que la consommation «quotidienne» des habitants et des petites entreprises du territoire.

Les industriels électro-intensifs ont des «contrats à part», directement passés avec RTE. Aux 3,7 GWh distribués par Enedis, s'ajoutent ainsi 1,4 GWh livrés par RTE et 0,8 GWh par les autres opérateurs (Vialis, Priméo et SAEML Hunélec).

## Nos déchets, une ressource

En 2021, 309 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés dans 14 EPCI du Haut-Rhin. Une partie de ces déchets peuvent être recyclés, compostés, méthanisés et les déchets résiduels peuvent être incinérés, avec ou sans récupération d'énergie.

Les écarts de collecte entre EPCI sont très importants. On passe de 240 kg par habitant dans l'agglomération mulhousienne à 649 dans le Sundgau et les modes de valorisation sont également très différents.



Dans les agglomérations où sont implantées les entreprises électro-intensives, l'autonomie électrique est ainsi proche de zéro.

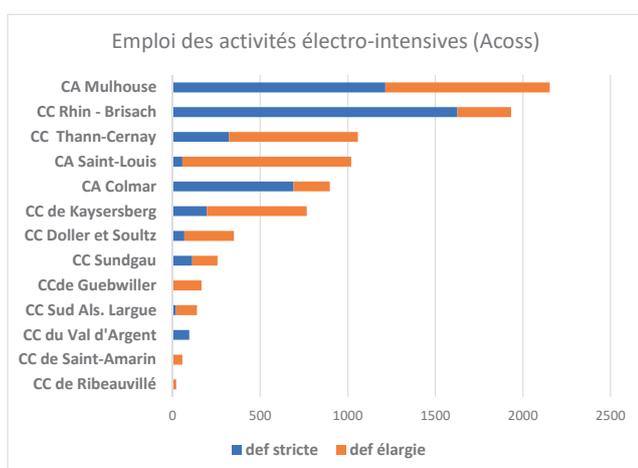
## Qui sont les électro-intensifs ?

Il y a très peu (un peu plus de 500) de sites reconnus électro-intensifs en France, car ce qualificatif relève d'une définition réglementaire (encadré ci-après) qui vise les plus gros sites industriels remplissant des conditions précises.

Pour avoir une vision plus large de l'importance des consommations électriques par les entreprises, on peut calculer les effectifs des 12 activités les plus consommatrices d'électricité<sup>1</sup>. On aboutit à 4 397 postes de travail concernés, dans le Haut-Rhin

En élargissant encore la palette des activités retenues (par exemple : ensemble des métaux de base, de la chimie de base, des matériaux non métalliques...), soit 31 activités présentes dans le Haut-Rhin, on aboutit à 8 910 emplois dans des entreprises grosses consommatrices d'électricité.

Avec les emplois induits, le volume d'emplois concernés est donc d'au moins 18 000 emplois... La CA de Mulhouse et la CC de Rhin-Brisach sont les plus concernées, mais, au regard du volume d'emploi total des CC de Thann-Cernay, Saint Louis, Kaysersberg, on peut avancer qu'il y a une forte dépendance de quelques territoires à l'égard des emplois dans les activités électro-intensives.



### 3 conditions cumulatives pour être reconnu électro-intensif :

- la consommation annuelle d'électricité du site en heures creuses, c'est-à-dire réalisées entre 20 heures et 8 heures en semaine, ainsi que le samedi et le dimanche, représente au moins 55 % de la consommation annuelle totale d'électricité. Ce critère assure que les sites qui sont fournis par Exeltium ont une consommation assez stable, 7/7 et 24/24 ;
- un critère de consommation sur 8000 heures (335 jours) par site de production ;
- au moins de 2,5 kWh par € de valeur ajoutée : ce critère assure que le coût de l'électricité a un impact prépondérant dans la valeur ajoutée de l'usine. C'est un critère très sélectif qui exclut un certain nombre d'industries qui auraient pu satisfaire les deux premiers critères mais pour qui l'électricité n'est pas le principal coût (automobile, pneumatiques...).

Source Exeltium

Une autre approche, plus économique, basée sur la part de l'énergie dans les coûts de production des entreprises, montrerait probablement que certaines activités comme les industries agroalimentaires (dont les boulangeries), sont très «électro-intensives».

Toute augmentation du prix de l'énergie se solde soit par une hausse du prix de vente, soit par une baisse des marges, ce qui ne peut durer très longtemps. **Il y a donc un enjeu réel de réduire les consommations énergétiques des entreprises.**

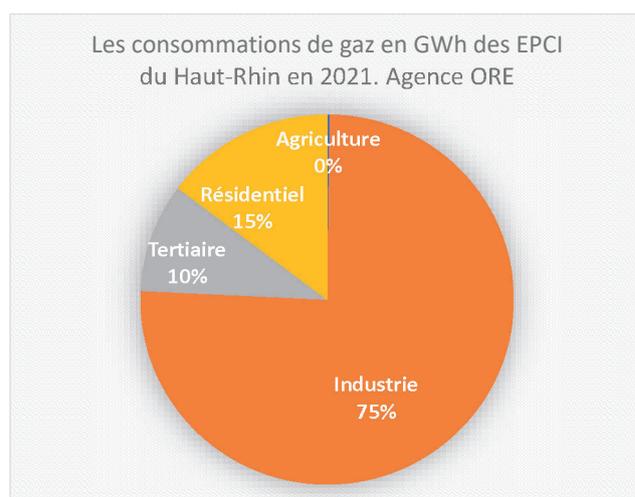
## La consommation de gaz

Il en va du gaz comme de l'électricité, le territoire est, dans son ensemble, très dépendant. La consommation de gaz s'établit en 2022 à **15 272 578 MWh** qui sont livrés à 90% par GRDF et GRT Gaz. Ce dernier opérateur est l'interlocuteur des grands sites chimiques, ce qui explique que l'agglomération mulhousienne représente 71% de la consommation de gaz du département.

Face à ces consommations, on ne trouvait en 2022 que 3 sites de production : Sausheim (CA de Mulhouse), Traubach le Bas et Gommersdorf (CC Sud Alsace Largue), pour une production injectée de 45 172 MWh...

Il y a donc un double enjeu :

- réduire la dépendance au gaz importé dont le prix peut varier fort brutalement, ce qui peut remettre en question la pérennité des sites français ;
- décarboner les industries locales pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.



1) DGCIS, *Les entreprises électro-intensives, concentrées dans quelques secteurs, sont stratégiques pour l'économie.* Le 4 pages, n° 25, avril 2013.

# QUELLES VULNÉRABILITÉS ENVIRONNEMENTALES ?

L'environnement est vecteur de nombreuses vulnérabilités.

## ■ Il s'agit d'abord de **vulnérabilités humaines et sociales**

L'aléa « inondation » est aujourd'hui le plus présent, mais les Retraits Gonflements des Argiles et les pics de chaleur pourraient se renforcer rapidement et poser de nouveaux problèmes.

Ces vulnérabilités sont renforcées par des modes d'organisation non optimaux dans certains cas. Par exemple l'absence d'interconnexion entre les réseaux d'eau pourrait renforcer les problèmes d'approvisionnement des populations en cas de sécheresse.

Par ailleurs l'ensemble des réseaux peut être sensible aux inondations.

La proximité d'installations industrielles « à risques » est également potentiellement vectrice de dommages, surtout si la culture du risque est faible dans la population.

Mais au-delà de l'exposition aux risques industriels proprement dit, on relèvera que les habitants doivent aussi faire avec une pollution de l'air et de l'eau relativement importante, liées aux activités humaines, à leurs déplacements notamment.

Ces pollutions se traduisent par des problèmes sanitaires, des décès prématurés... La santé et le bien être deviennent des enjeux forts face aux évolutions du climat.

■ **La vulnérabilité énergétique** est très forte. Les plus grands sites industriels sont très gourmands en gaz et en électricité. Si le territoire produit de l'électricité (renouvelable) grâce à ses installations hydroélectriques, il ne produit quasiment pas de gaz qu'il consomme en quantité considérable.

Il est probable que les productions locales de gaz et d'électricité pourraient être considérablement augmentées (installations photovoltaïques, production de gaz à base de déchets ménagers ou de sous produits agricoles...).

En l'état, les acteurs locaux sont tout particulièrement vulnérables à la volatilité des prix, d'où l'importance des modalités de fixation des prix de l'énergie. Ce sont plusieurs milliers d'emplois qui sont concernés par des activités qui pourraient réduire la volure ou être tentées de délocaliser pour bénéficier de prix de l'énergie plus bas.

De plus, le gaz consommé produit des gaz à effet de serre qui génèrent les changements climatiques en cours, d'où l'urgence d'investir pour réduire les consommations énergétiques des différentes activités et de décarboner les activités.

## ■ Enfin, il faut relever **une vulnérabilité alimentaire**

Le territoire a un niveau d'indépendance alimentaire très faible. Qui plus est, au vu de la quantité de produits phytosanitaires utilisés, on peut s'interroger sur la qualité des produits élevés ou cultivés. Ce qui, là aussi, peut trouver une traduction en termes de santé. Et l'on ne pourra plus très longtemps occulter les effets néfastes sur la santé de ces produits. Trop de preuves s'accumulent. Il y a donc tout intérêt à anticiper et à favoriser le développement de nouvelles formes de production agricole.

A défaut, cette vulnérabilité alimentaire va s'accroître avec l'effondrement de la biodiversité qui aura des impacts forts sur la productivité agricole, la ressource en eau, la captation de carbone...

■ Les sources de **vulnérabilités économiques** sont donc nombreuses : entre activités industrielles aux prises avec des investissements énormes pour se décarboner tout en maintenant leur rentabilité, des activités agricoles comme la polyculture/polyélevage qui peinent à se maintenir, des activités forestières menacées par les insectes et la sécheresse, ce sont des pans entiers de l'économie locale qui se trouvent fragilisés.

Ces vulnérabilités peuvent aisément se traduire en coûts : coût d'assurance pour les particuliers comme pour les entreprises, coûts en termes de santé...

# CONCLUSION

Par définition, tous les territoires possèdent des ressources. A des niveaux variés certes, mais qui ont pour point commun de pouvoir être «gaspillées» par un usage immodéré à court terme ou, au contraire, être mises en valeur durablement.

D'une manière générale, l'époque moderne a privilégié la première voie. Les ressources ont été exploitées sans souci du lendemain ni des externalités négatives (pollution, catastrophes industrielles, effondrement de la biodiversité, changement climatique...) produites par cette exploitation qui, aujourd'hui, nous reviennent par un effet boomerang<sup>1</sup>. La «modernité avancée» doit donc se faire réflexive, intégrer une conscience des risques produits par les activités humaines et donc une gestion renouvelée de ces risques.

Ce diagnostic, posé dès les années 80, a toujours plus d'acuité, au point où l'on n'hésite plus à mettre en avant l'existence de boucles de rétroaction pouvant conduire à un effondrement. Les différentes Conférences des parties (COP) ont insisté ces dernières années sur la nécessité d'agir pour maintenir le réchauffement global de la planète à 1.5°. Nous sommes à l'heure où il devient urgent de bifurquer, de choisir une autre voie de développement pour réussir à maintenir le réchauffement à 2°...

Au travers des données présentées dans ce document, quatre bifurcations principales ont été mises en avant. La situation ne pourra s'améliorer que si l'on emprunte des voies nouvelles.

## Une bifurcation socio-démographique

Dans le Haut-Rhin, les territoires de plaine ont pour la plupart pour ressource une population encore jeune. Mais cette ressource reste potentielle tant que ces jeunes ne se forment pas, qu'ils sont touchés par un chômage massif. Il est donc essentiel de mobiliser les jeunes.

Cela passe probablement par **une révolution pédagogique** pour réduire le nombre de jeunes ni en emploi, ni en formation (les fameux NEET). A l'exemple des formations «Dysrupt» proposées par l'UHA, de la pédagogie par projet développée par l'Ecole 42 Mulhouse par exemple.

Cela passe aussi par l'adoption de nouvelles voies de recrutement, pour favoriser les habiletés et les savoir-faire plutôt que les diplômes ou les expériences. Cela passe également par une meilleure information des jeunes sur les métiers, les alternatives ouvertes qui permettent aux jeunes de mieux définir leurs préférences. La voie de l'apprentissage pour de relativement faibles niveaux de qualification mériterait sans doute également d'être revivifiée.

Les vallées vosgiennes sont confrontées au contraire à

1) L'expression est empruntée à U. Beck, *La société du risque, sur la voie d'une autre modernité*, Ed Aubier, 2011 pour l'édition française.

un vieillissement accéléré de leur population. La natalité y est faible et les jeunes actifs, faute notamment d'emploi local, quittent souvent ces territoires.

Ces mouvements démographiques vont poser à terme de nombreux problèmes aux collectivités. Qu'il s'agisse de se doter d'équipements d'accueil des personnes âgées ou de la gestion d'équipements (stades, écoles...) devenus sur-dimensionnés.

La solution à ces problèmes passera sans doute par une nouvelle approche politique. Les différents EPCI du Sud Alsace ont souvent des problèmes communs, qui mériteraient d'être traités en commun. Il ne s'agit pas d'agrandir les intercommunalités ; il s'agit de fédérer, **de mettre en cohérence les initiatives collectives**, pour que tous les EPCI concernés par un même problème le traitent d'une manière cohérente.

Un exemple peut en être donné. L'absence d'emploi local conduit les résidents de certains territoires à naveter chaque jour vers un autre territoire où se situe leur emploi. Une étude a montré<sup>2</sup> que, pour le Haut-Rhin, faute de structures d'accueil des enfants adaptés et faute de posséder un véhicule personnel, nombre d'actifs sont condamnés au chômage ou à l'inactivité.

L'une des solutions consiste à **mailler le territoire** de transports collectifs et de pistes cyclables performants et de structures d'accueil des enfants aux endroits stratégiques (les «points de passage obligés» par exemple). Une autre consiste à soutenir et développer certains petits pôles d'activité locaux qui réduisent le besoin de mobilité.

Le choix des lieux à renforcer, des lieux d'accueil des structures etc ne peuvent relever d'une approche micro-territoriale. Il faut penser en réseaux, à l'échelle départementale (au moins) pour définir les lieux les plus pertinents.

## Une bifurcation économique

Quasiment tous les territoires ont la chance d'avoir un ou plusieurs employeurs importants. Néanmoins, cette présence peut se traduire par un pouvoir de marché important (d'où des salaires faibles) et une forte spécialisation économique locale qui rend les territoires concernés vulnérables aux chocs sectoriels.

La solution passe par **une diversification des activités**, le soutien aux projets de création d'entreprises, à un accompagnement renforcé des petites entreprises et des artisans qui constituent souvent une partie essentielle des activités économiques des EPCI.

Par ailleurs, certaines activités sont de gros émetteurs de polluants et de gros consommateurs d'énergie. Des entreprises importantes de la Bande Rhénane se sont

2. Afut Sud Alsace, *Marchés locaux du travail dans le Haut-Rhin : quelles mobilités spatiales et statutaires?*, 2022

regroupées ces derniers temps pour former l'association COB30, union formée pour atteindre une réduction de 35% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 et la neutralité carbone en 2050.

Mais les petites et moyennes entreprises n'en sont pas au même point. Peu d'entre elles ont par exemple réalisé leur bilan carbone ou l'analyse du cycle de vie de leurs produits. Bon nombre d'entre elles n'ont pas l'ingénierie nécessaire en interne pour de tels travaux. Une politique publique régionale serait sans doute bienvenue **pour accélérer la décarbonation des activités** et réduire les vulnérabilités (énergétiques notamment) des entreprises.

### Une bifurcation climatique

La décarbonation des activités économiques, le développement des transports collectifs et des modes doux vont dans le sens de la réduction des gaz à effet de serre. Reste que, à l'échelle mondiale, il va falloir s'adapter aux effets des changements climatiques.

Les projections de Météo-France montrent que, de manière générale, dans le Haut-Rhin, ces effets vont prendre la forme **d'un changement de régime des précipitations** avec de possibles inondations plus fréquentes, des vagues de chaleur, des périodes de sécheresse plus intenses, des retraits-gonflements des argiles, des risques d'incendies accrus...

Ces risques appellent à **des politiques de l'eau renforcées**, pour éviter par exemple des conflits d'usage. Cela peut passer, selon les lieux, par un changement de pratiques culturelles, par la réduction des prélèvements, la replantation à grande échelle de haies, la préservation des milieux humides et des prairies permanentes.

Ce qui suppose bien sûr que le frein soit mis sur l'artificialisation des sols, ce que **la loi Zéro Artificialisation Nette devrait faciliter**.

Dans les bourgs et les villes notamment, une attention toute particulière doit être portée à **la désimperméabilisation** des sols et aux plantations d'arbres qui présentent des vertus bio-climatiques.

Ces changements nécessaires sont plus entravés par nos conceptions dépassées que par le manque de moyens financiers. La ville moderne a été pensée par la voiture, le rural pour le productivisme agricole, l'industrie pour la consommation de masse non durable... Autant de « modèles » qui ne sont plus adaptés aux réalités présentes.

Les modèles de croissance peuvent être revus sans grands frais pour **intégrer par exemple des indicateurs de bien-être et de la qualité de vie de la population**

3. Voir à ce sujet les travaux de la commission Stiglitz, Sen, Fitoussi dite « Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social », réunie à la demande de l'Etat en 2008.

(santé, éducation, risques de chômage et de pauvreté, sécurité) et des indicateurs renouvelés de la performance économique.<sup>3</sup>

### Une bifurcation environnementale

Une autre préoccupation est venue s'ajouter aux changements climatiques : l'effondrement de la biodiversité. Les deux phénomènes se renforcent mutuellement à l'exemple des forêts fragilisées par la sécheresse qui sont de fait plus vulnérables aux attaques de parasites.

L'une des ressources majeures du territoire est ainsi mise en péril. **Mais d'autres ressources majeures comme l'eau et l'air sont aussi en situation critique**. Pour en juger, il n'y a qu'à se reporter au nombre de points de captage abandonnés.

Sont en cause ici des niveaux de pollution trop élevés, un usage frénétique des produits phytosanitaires et des engrais de synthèse qui réduisent la fertilité des sols, tuent massivement les insectes pollinisateurs, contribuent à la pollution des nappes phréatiques...

L'industrie n'est pas en reste avec **des rejets de polluants**, dans l'air et dans l'eau, très élevés. Les particuliers et les collectivités sont également concernés, au travers de leurs manières de se déplacer, de se chauffer, de consommer.

Des pistes de remédiation existent et ont été initiées. La Zone à Faibles Emissions-mobilité (ZFE-m) qui entrera en vigueur dans l'agglomération mulhousienne devrait participer à la réduction des oxydes d'azote. Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) mis en œuvre dans plusieurs EPCI participent à une bifurcation vers une agriculture sinon bio, du moins plus respectueuse de la biodiversité. Le passage de l'hydrogène gris (issu de gaz naturel) à l'hydrogène vert (produit par électrolyse grâce à des énergies renouvelables) dans les grands sites chimiques du territoire vont en ce sens.

Des efforts importants restent toutefois à réaliser **pour reconstituer la qualité des sols** (grâce au biochar par exemple), pour mieux traiter et recycler les eaux grises, pour valoriser les résidus des stations d'épuration... et au final mieux protéger la nappe Ill-Rhin, la plus grande masse d'eau souterraine d'Europe certes, mais qui a tout de même ses limites.

Comme on le voit, les défis à relever sont nombreux. **Les difficultés sont renforcées par le fait qu'il ne sert à rien de choisir une trajectoire dans une dimension, sans intégrer les autres dimensions.** Il faut agir, et de manière cohérente, à la fois sur les aspects humains et sociaux, économiques, environnementaux et climatiques. Cela pourrait donner lieu à un très intéressant exercice de prospective territoriale dans le Haut-Rhin, qui serait d'autant plus riche que, comme nous en avons donné quelques exemples, la liste des « solutions » à mettre en œuvre est désormais bien balisée.

## LISTE DES BASES DE DONNÉES MOBILISÉES

Source	type de données
Insee RP	Toutes les données relatives à la population
Insee Sirene	Données relatives aux établissements
Insee Flores	Données sur les emplois privés et publics
Urssaf-Acoss	Données sur les emplois salariés et les établissements privés
Enédis	Données sur les consommations d'électricité sur le réseau Enédis
BNPE	Données sur les prélèvements d'eau
Finess	Données sur les établissements sanitaires et sociaux
OFGL	Données sur les finances des collectivités locales
CeA	Données sur les accueils petite enfance
Géorisques	Données sur les émissions de polluants, les sites ICPE
Ineris	Données sur les risques industriels
BNV-D	Données sur les ventes de produits phytopharmaceutiques
IGN, inventaire forestier	Données sur les forêts
Caisse centrale de réassurance	Données sur les catastrophes naturelles
Géogrand est	Données sur la consommation foncière
ORE	Données sur l'énergie
Agreste	Données du recensement agricole
Sinoe	Données sur les déchets
Registre national des installation de production...	Données sur les production d'électricité par source
Eau France/Office Français de la Biodiversité	Données sur l'eau, l'assainissement

# INDEX

Accès à l'emploi	11	Logements anciens	28
Activités présentielle/productives	24	Mixité sociale	14
Activités électro-intensives	55	Navettes domicile/travail	21
Artificialisation des sols	45	Personnes âgées	09
Artisanat	27	Mobilité	19
Artisans du bâtiment	28	Occupation du sol	45
Assainissement	47	Organisation service eau	47
Associations	12	Organisation service assainissement	47
Autonomie énergétique	55	Particules fines	51
Catastrophes naturelles	46	Petite enfance	18
Concentration de l'emploi (indice de)	18	Photovoltaïque	53
Consommation résidentielle d'électricité	29	Potentiel financier	35
Consommation d'électricité	55	Population	08
Consommation de gaz	56	Prairies	41
CSP	14	Prélèvement d'eau (activités économiques)	26
Chômage	11	Productions agricoles	40
Déchets	55	Production d'électricité	53
Eau	46	Produits phytosanitaires	42
Emploi salarié privé	18, 22	Qualité des sols	42
Emploi (filière bois)	44	Qualité de l'eau	46
Essences (arbres)	44	Rejets dans l'eau	50
Etablissements artisanaux	27	Rejets dans l'air	51
Etablissements industriels	25	Ressource en eau	46
Evolutions de l'emploi salarié privé	22	Revenus	32
Forêts	43	Richesse	33
Formation	10	Scolarisation	10
Grands sites d'activité	25	Scolytes	43
Inactivité	11	Spécialisations agricoles	41
Indépendants	30	Spécialisation économiques	23
Inondations	46	Surfaces agricoles	40
Installations classées	51	Valeur ajoutée	33
Investissement des EPCI	36	Véhicules particuliers, crit'air	19
Jeunes	09	ZFE-m	19

## LISTE DES FIGURES

La population des EPCI en 2019	08	Domaines d'activités des non salariés (Haut-Rhin)	34
Indice jeunesse des EPCI en 2019	09	Part de la population des EPCI vivant dans une commune pauvre	35
Pyramide des âges du Haut-Rhin en 2018	09	Investissement par habitant des EPCI (moyenne 2019/2021)	36
Pyramide des âges du Haut-Rhin en 2060	09	La SAU par EPCI	40
Capacités d'accueil des personnes âgées par EPCI	09	La production brute standard par EPCI	40
Taux de chômage des jeunes en France selon le niveau d'études	10	Spécialisation agricole et volume de PBS	41
Taux de scolarisation des 18/24 ans par EPCI	10	Nombre d'hectares en prairie	41
Croisement du taux de chômage et de la part de la population sans diplôme	11	Surface en forêt des EPCI	43
Nombre d'associations par EPCI	12	Estimation des emplois de la filière bois	44
Densité d'associations et indice jeunesse	13	Nombre de collectivités organisatrices de services publics de l'eau potable	47
Les CSP sur-représentées	14	Nombre de collectivités organisatrices de services publics d'assainissement	47
Les emplois salariés privés des EPCI en 2022	18	Energie annuelle injectée par nature	53
Indice de concentration de l'emploi en 2019	18	Energie injectée en MWh par EPCI	53
Structures d'accueil de la petite enfance	18	Ratio consommation/production d'électricité	55
Evolution de l'emploi salarié privé entre 2006 et 2022 dans le Haut-Rhin et par EPCI	22	Déchets ménagers par habitant	55
Evolution 2006/2022 des effectifs salariés de l'industrie	22	Emploi des activités électro-intensives	56
Evolution 2006/2002 des effectifs des secteurs non industriels	22	Les consommations de gaz	56
L'emploi salarié des EPCI par secteur	22		
Tableau des principales spécialisations des EPCI	23		
Evolution 2006/2022 des activités présentielles et productives dans le Haut-Rhin	24		
Part des activités présentielles et productives des EPCI en 2022	24		
Evolution 2006/2022 des effectifs des activités présentielles, par EPCI	24		
Evolution 2006/2022 des effectifs des activités productives, par EPCI	24		
Nombre d'établissement présumés artisanaux dans le Haut-Rhin, par types d'activités	27		
Activités artisanales sur et sous représentées par EPCI	27		
Nombre d'établissements de la construction et nombre d'entreprises labellisées RGE	28		
Croisement de la consommation d'électricité et de la part des logements anciens	29		
Ratio VA des branches/emploi total des branches (France)	34		

## LISTE DES CARTES

Evolution de la population 2008/2019	08
Taux de scolarisation des 18/24 ans	10
Taux de chômage en 2019	11
Taux «d'autres inactifs» en 2019	11
Densité d'associations pour 1000 habitants	12
Mixité sociale des EPCI	14
Part des véhicules personnels classés Crit'air 5,4,3	19
Offre TER gares en 2019	20
Navettes domicile-travail	21
Les établissements de plus de 100 salariés	25
Les établissements industriels de plus de 100 salariés	26
Prélèvements d'eau pour les activités économiques	26
Nombre d'établissements présumés artisanaux	27
Densité d'établissements	28
Part des logements anciens	28
Nombre d'entreprises du bâtiment labellisées RGE	29
Consommation résidentielle d'électricité	29
Revenu médian de la population	32
Revenu médian du premier décile	32
Estimation de la capacité à créer de la valeur	33
Part de la population des EPCI vivant dans une commune «pauvre»	35
Investissement par habitant des EPCI	36
Vente de produits phytopharmaceutiques	42
Taux de boisement des EPCI	43
Dégâts provoqués par les scolytes dans les massifs forestiers	43
Les essences des massifs forestiers des EPCI	44
L'artificialisation du sol	45
Réseau hydrographique et risques d'inondation	46
Nombre d'arrêtés catastrophes naturelles par EPCI	46
Ressources en eau potable des communes	48
Stations de traitement des eaux usées	49
Etat des masses d'eau superficielle	50
Rejets de polluants dans l'eau	50
Les particules fines en 2022	51
Les rejets de polluants dans l'air	51
Les sites ICPE	52
La production d'énergie photovoltaïque	53
Méthanisation et photovoltaïque	54



## PUBLICATIONS EN LIEN

Afut, Indice de canopée dans la région mulhousienne, 2023  
Afut, Évolution de l'emploi et des activités économique : 2022, un reprise molle, 2023  
Afut, Demain des arbres! Pour un développement des stratégies et des pratiques en faveur de l'arbre, 2021  
Afut, Séquestration carbone. Mieux connaître pour agir, 2020  
Afut, Archipels climatiques, îlots de surchauffe urbaine. Enjeux, localisation et pistes d'action, 2020  
Afut, Profil énergétique du département du Haut-Rhin, 2019  
Afut, L'agglomération mulhousienne dans le sud Alsace : 10 ans d'évolution économique, 2019

**Afut**   
agence de fabrique  
urbaine et territoriale  
**SUD-ALSACE**

### CONTACT

**Afut Sud-Alsace**  
33 avenue de Colmar  
68200 MULHOUSE  
[www.afut-sudalsace.org](http://www.afut-sudalsace.org)

#### Ont contribué à l'élaboration de ce document :

Anaïs Bellicam, m2A  
Cécile Califano-Walch, Afut Sud-Alsace  
Léo Péchoux, Afut Sud Alsace  
Catherine Horodyski, Afut Sud-Alsace  
Anne Lichtlé, Afut Sud-Alsace  
Nathalie Karsh, m2A  
François Strassel, m2A

#### Direction de la publication

Viviane BEGOC, directrice de l'Agence

#### Rédaction

Didier Taverner ([didier.taverner@afut-sudalsace.org](mailto:didier.taverner@afut-sudalsace.org))

#### Cartographie

Anne Lichtlé ([anne.lichtle@afut-sudalsace.org](mailto:anne.lichtle@afut-sudalsace.org))

**Photographies** : Afut sf indication contraire

**Date** : février 2024

Toute reproduction autorisée avec mention précise de la source et référence exacte.